

EMPIRE CHÉRIFIEN
Protectorat de la République Française
AU MAROC

Bulletin Officiel

Abonnements :

		ÉDITION PARTIELLE	ÉDITION COMPLÈTE
Zone française et Tanger	Un an..	850 fr.	1.700 fr.
	6 mois..	550 "	1.000 "
France et Colonies	Un an..	1.050 "	2.100 "
	6 mois..	700 "	1.200 "
Étranger	Un an..	1.750 "	3.000 "
	6 mois..	1.050 "	1.750 "

Changement d'adresse : 10 francs,
indiquer l'ancienne adresse ou joindre une bande.

LE « BULLETIN OFFICIEL » PARAÎT LE VENDREDI

L'édition complète comprend :

- 1° Une première partie ou édition partielle : décrets, arrêtés, ordres, décisions, circulaires, avis, informations, statistiques, etc. ;
- 2° Une deuxième partie : publicité réglementaire, légale et judiciaire (immatriculation des immeubles, délimitation des terres domaniales et collectives, avis d'adjudication, d'enquête, etc.).

Seule l'édition partielle est vendue séparément

Les abonnements sont reçus à l'Imprimerie Officielle,
avenue Jean-Mermoz, à Rabat.

Tous règlements doivent être effectués à l'adresse du Régisseur-comptable
de l'Imprimerie Officielle (compte chèques postaux n° 101-16, à Rabat).

Avis. — Il n'est pas assuré d'abonnement avec effet rétroactif.
Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

Prix du numéro :

Édition partielle	25 fr.
Édition complète	40 fr.

Années antérieures :
Prix ci-dessus majorés de 50 %

Prix des annonces :

Annonces légales, réglementaires et judiciaires	La ligne de 27 lettres : 64 francs
---	---------------------------------------

(Arrêté résidentiel du 13 juillet 1950)

Pour la publicité-réclame commerciale
et industrielle, s'adresser à l'agence Havas,
3, avenue Dar-el-Makhzen, à Rabat.

Les annonces judiciaires et légales prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats pour toute la zone du Protectorat Français de l'Empire Chérifien doivent être obligatoirement insérées au "Bulletin Officiel" du Protectorat

SOMMAIRE

TEXTES GÉNÉRAUX

Justice marocaine. — Composition et ressort des tribunaux coutumiers.	
Arrêté viziriel du 26 mai 1951 (19 chaabane 1370) fixant la composition et le ressort de divers tribunaux coutumiers	992
Taxe urbaine (année 1951).	
Arrêté viziriel du 26 mai 1951 (19 chaabane 1370) fixant, pour l'année 1951, le périmètre d'application de la taxe urbaine dans les villes et les centres, ainsi que la valeur locative à exempter de la taxe	993
Création d'un timbre-poste.	
Arrêté viziriel du 11 juin 1951 (6 ramadan 1370) portant création d'un timbre-poste	994
Statut des permis de prospection.	
Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 2013, du 25 mai 1951, page 817	994

TEXTES PARTICULIERS

Réseau de télévision. — Concession.	
Dahir du 29 mai 1951 (22 chaabane 1370) approuvant la convention et le cahier des charges relatifs à la concession du réseau de télévision au Maroc	994
Berguent. — Reconnaissance de piste.	
Arrêté viziriel du 23 mai 1951 (16 chaabane 1370) portant reconnaissance de la piste dite « du secteur de modernisation du paysan de Berguent », du P.K. 75+230 de la route principale n° 19, d'Oujda à Berguent, au P.K. 11+000	994

Agadir. — Police sanitaire des végétaux.

Arrêté viziriel du 26 mai 1951 (19 chaabane 1370) déclarant « territoire infesté » par la cochenille du palmier-dattier (Parlatoria Blanchardi Targ., Hémiptères Coccidae), une zone de palmeraies des environs de Tata (région d'Agadir)	995
---	-----

Ouezzane. — Vente de lots de terrain.

Arrêté viziriel du 26 mai 1951 (19 chaabane 1370) autorisant la vente de gré à gré par la ville d'Ouezzane de lots de terrain à l'Office marocain des anciens combattants et victimes de la guerre	995
--	-----

Casablanca. — Cession d'une parcelle de terrain.

Arrêté viziriel du 29 mai 1951 (22 chaabane 1370) approuvant une délibération de la commission municipale de la ville de Casablanca, autorisant la cession à la Croix-Rouge française d'une parcelle de terrain du domaine privé municipal	996
--	-----

Souk-el-Arba-des-Aounate (contrôle civil de Sidi-Bennour). — Délimitation du domaine public.

Arrêté viziriel du 29 mai 1951 (22 chaabane 1370) homologuant les opérations de délimitation du domaine public sur une parcelle de la rive gauche de l'oued Farrerh, aux abords de Souk-el-Arba-des-Aounate (contrôle civil de Sidi-Bennour)	996
--	-----

Avocat agréé.

Arrêté viziriel du 29 mai 1951 (21 chaabane 1370) autorisant M ^e Ahmed Benjelloun, avocat stagiaire au barreau de Casablanca, à assister et représenter les parties devant les juridictions makhzen	996
--	-----

Ain-el-Harrouda et Saint-Jean-de-Fedala. — Réglementation de la circulation.

Arrêté du directeur des travaux publics du 7 juin 1951 portant réglementation de la circulation des véhicules dans la traversée des centres d'Ain-el-Harrouda et Saint-Jean-de-Fedala	996
---	-----

Permis miniers.

Liste des permis de recherche accordés pendant le mois de mai 1951	997
Liste des permis de prospection accordés pendant le mois de mai 1951	999
Liste des permis d'exploitation accordés pendant le mois de mai 1951	1000
Liste des permis de recherche renouvelés pendant le mois de mai 1951	1000
Liste des permis d'exploitation renouvelés pendant le mois de mai 1951	1000
Liste des permis de recherche annulés pour renonciation, non-paiement des redevances, fin de validité, refus de renouvellement ou de transformation en permis d'exploitation	1001
Liste des permis de recherche et d'exploitation venant à échéance au cours du mois de juillet 1951	1001

Droits miniers.

Décision de l'ingénieur en chef des mines, chef de la division des mines et de la géologie, du 9 juin 1951 fixant la date à partir de laquelle pourront être déposées au service des mines à Rabat les demandes de permis de recherche de quatrième catégorie portant sur une certaine région	1001
---	------

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES COMMUNS

Arrêté viziriel du 11 juin 1951 (6 ramadan 1370) portant nouvelle majoration, à titre provisoire, de certaines indemnités à caractère familial	1002
--	------

TEXTES PARTICULIERS

Secrétariat général du Protectorat.

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 15 juin 1951 fixant les épreuves de l'examen de fin de stage des secrétaires d'administration relevant du secrétariat général du Protectorat	1002
---	------

Direction de l'intérieur.

Arrêté du directeur de l'intérieur du 28 mai 1951 modifiant l'arrêté directorial du 12 décembre 1945 fixant les modalités d'incorporation de certains agents dans les cadres du personnel administratif de la direction des affaires politiques	1002
---	------

Direction des finances.

Arrêté viziriel du 11 juin 1951 (6 ramadan 1370) modifiant l'arrêté viziriel du 26 février 1949 (27 rebia II 1368) relatif aux travaux supplémentaires effectués par certains fonctionnaires et agents du service des perceptions	1003
---	------

Direction des travaux publics.

Arrêté du directeur des travaux publics du 13 juin 1951 modifiant et complétant les arrêtés directoriaux des 22 octobre 1945 et 13 mars 1947 relatifs à l'incorporation de certains agents de l'administration chérifienne dans les cadres de fonctionnaires, d'employés et agents publics et de sous-agents publics de la direction des travaux publics	1003
--	------

Direction de la santé publique et de la famille.

Arrêté du directeur de la santé publique et de la famille du 31 mai 1951 portant règlement du concours pour l'emploi d'adjoint spécialiste de santé	1003
Arrêté du directeur de la santé publique et de la famille du 8 juin 1951 fixant le programme du concours pour l'emploi d'adjoint spécialiste de santé	1004
Trésorerie générale.	
Arrêté viziriel du 11 juin 1951 (6 ramadan 1370) modifiant l'arrêté viziriel du 20 juillet 1949 (23 ramadan 1368) relatif aux travaux supplémentaires effectués par certains fonctionnaires et agents des services du Trésor.	1007

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Création d'emplois	1007
Nominations et promotions	1008
Remise de dette	1016
Concession de pensions, allocations et rentes viagères	1017
Admission à la retraite	1030
Résultats de concours et d'examens	1030

AVIS ET COMMUNICATIONS

Commission mixte franco-espagnole du 1 ^{er} au 9 mai 1951 ..	1031
Commission mixte franco-autrichienne du 19 avril au 4 mai 1951	1031
Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs dans diverses localités	1031

TEXTES GÉNÉRAUX

**Arrêté viziriel du 26 mai 1951 (19 chaabane 1370)
fixant la composition et le ressort de divers tribunaux coutumiers.**

LE GRAND VIZIR,

Vu le dahir du 11 septembre 1914 (20 chaoual 1332) relatif à l'administration des tribus berbères ;

Vu le dahir du 16 mai 1930 (17 hija 1348) réglant le fonctionnement de la justice dans les tribus de coutume berbère non pourvues de mahakmas pour l'application du Chraâ ;

Vu les arrêtés viziriels des 16 avril 1928 (25 chaoual 1346), 29 juin 1929 (21 moharrem 1348), 10 mars 1930 (9 chaoual 1348), 3 décembre 1932 (4 chaabane 1351), 2 mai 1935 (7 moharrem 1354) et 29 octobre 1938 (5 ramadan 1357) portant classement des tribus de coutume berbère ;

Vu l'arrêté viziriel du 8 avril 1934 (23 hija 1352) réglant la compétence, la procédure, l'organisation et le fonctionnement des tribunaux coutumiers ;

Vu les arrêtés viziriels des 15 septembre 1934 (3 jourmada II 1353), 27 septembre 1936 (5 rejeb 1355), 10 mars 1937 (26 hija 1355), 3 décembre 1937 (29 ramadan 1356), 22 février 1938 (21 hija 1356), 6 décembre 1938 (13 chaoual 1357), 26 juillet 1939 (8 jourmada II 1358), 6 janvier 1940 (26 kaada 1358), 23 novembre 1940 (22 chaoual

1359), 26 novembre 1941 (7 kaada 1360), 18 août 1943 (16 chaabane 1362), 21 mars 1945 (6 rebia II 1364), 11 mai 1946 (9 joumada II 1365), 18 avril 1947 (26 joumada I 1366), 5 février 1949 (6 rebia II 1368), 6 août 1949 (2 chaoual 1368), 23 août 1949 (28 chaoual 1368), 18 janvier 1950 (28 rebia I 1369) et 13 novembre 1950 (1^{er} safar 1370) fixant le siège, la composition et le ressort des tribunaux coutumiers de première instance et d'appel ;

Vu l'arrêté viziriel du 30 octobre 1934 (20 rejeb 1353), modifié par les arrêtés viziriels des 27 décembre 1944 (2 moharrem 1364), 22 février 1949 (23 rebia 1368) et 3 septembre 1949 (9 kaada 1368) fixant les tarifs des actes et frais de justice devant les tribunaux coutumiers ;

Sur la proposition du conseiller du Gouvernement chérifien, après avis du directeur de l'intérieur,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Le tableau annexé aux arrêtés viziriels susvisés des 15 septembre 1934 (5 joumada II 1353), 22 septembre 1936 (5 rejeb 1355), 10 mars 1937 (26 hija 1355), 3 décembre 1937 (29 ramadan 1356), 22 février 1938 (21 hija 1356), 6 décembre 1938 (13 chaoual 1357), 26 juillet 1939 (8 joumada II 1358), 6 janvier 1940 (26 kaada 1358), 23 novembre 1940 (22 chaoual 1359), 26 novembre 1941 (7 kaada 1360), 18 août 1943 (16 chaabane 1362), 21 mars 1945 (6 rebia II 1364), 11 mai 1946 (9 joumada II 1365), 18 avril 1947 (26 joumada I 1366), 5 février 1949 (6 rebia II 1368), 6 août 1949 (2 chaoual 1368), 23 août 1949 (28 chaoual 1368), 18 janvier 1950 (28 rebia I 1369) et 13 novembre 1950 (1^{er} safar 1370) est modifié conformément aux indications portées au tableau ci-annexé :

DÉSIGNATION des tribunaux coutumiers de première instance et d'appel	SIÈGE	NOMBRE de membres titulaires	NOMBRE de membres suppléants	TRIBUS OU FRACTIONS DU RESSORT	OBSERVATIONS
<i>Région de Casablanca.</i>					
Tribunal coutumier des Aït Bou Iknifèn de Talmeste.	Zaouïa-Ahanesal.	6	5	Aït Bou Iknifèn de Talmeste.	Augmentation de l'effectif.
Tribunal coutumier des Aït Bendeq.	Anergui.	3	1	Aït Bendeq des Aït Sokhman.	Cette juridiction passe dans la catégorie B visée à l'arrêté viziriel du 27 décembre 1944 fixant les tarifs des actes et frais de justice devant les tribunaux coutumiers, modifié par l'arrêté viziriel du 3 septembre 1949.

ART. 2. — Le conseiller du Gouvernement chérifien est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 8 juin 1951.

Le Commissaire résident général,

A. JUIN.

Fait à Rabat, le 19 chaabane 1370 (26 mai 1951).

MOHAMED EL MOKRI.

Arrêté viziriel du 26 mai 1951 (19 chaabane 1370) fixant, pour l'année 1951, le périmètre d'application de la taxe urbaine dans les villes et centres, ainsi que la valeur locative à exempter de la taxe.

LE GRAND VIZIR,

Vu le dahir du 24 juillet 1918 (15 chaoual 1336) portant réglementation de la taxe urbaine et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Sur la proposition du directeur de l'intérieur, après avis du directeur des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le périmètre à l'intérieur duquel la taxe urbaine sera appliquée, à compter du 1^{er} janvier 1951, dans les villes de Meknès, Salé, Agadir et les centres de Berkane, Imouzzèr-du-Kandar, El-Hajeb, Midelt, Boucheron, Beni-Mellal, Souk-el-Khemis-des-Zemamra, Souk-Jemâa-Shaïm et Inezgane, est fixé ainsi qu'il suit :

Ville de Meknès : périmètre municipal défini par l'arrêté viziriel du 17 novembre 1950 (6 safar 1370) ;

Ville de Salé : périmètre municipal défini par l'arrêté viziriel du 31 juillet 1950 (16 chaoual 1369) ;

Ville d'Agadir : périmètre municipal défini par l'arrêté viziriel du 25 avril 1950 (7 rejeb 1369) ;

Centre de Berkane : périmètre défini par l'article premier de l'arrêté viziriel du 19 avril 1949 (20 joumada II 1368) ;

Centre d'Imouzzèr-du-Kandar : périmètre défini par l'article premier de l'arrêté viziriel du 2 janvier 1951 (23 rebia I 1370) ;

Centre d'El-Hajeb : périmètre défini par l'article premier de l'arrêté viziriel du 22 mars 1950 (3 joumada II 1369) ;

Centre de Midelt : périmètre défini par l'article premier de l'arrêté viziriel du 4 septembre 1950 (21 kaada 1369) ;

Centre de Boucheron : périmètre défini par l'article premier de l'arrêté viziriel du 4 septembre 1950 (21 kaada 1369) ;

Centre de Beni-Mellal : périmètre défini par l'article premier de l'arrêté viziriel du 12 novembre 1950 (1^{er} safar 1370) ;

Centre de Souk-el-Khemis-des-Zemamra : périmètre défini par l'article premier de l'arrêté viziriel du 25 avril 1950 (7 rejeb 1369) ;

Centre de Souk-Jemâa-Shaïm : périmètre défini par l'article premier de l'arrêté viziriel du 4 septembre 1950 (21 kaada 1369) ;

Centre d'Inezgane : périmètre défini par l'article premier de l'arrêté viziriel du 10 mars 1950 (20 joumada I 1369).

Le périmètre antérieurement défini pour les autres villes ou centres est maintenu sans changement.

ART. 2. — La valeur locative brute maxima des immeubles à exempter de la taxe, par application des dispositions de l'article 4 du dahir susvisé du 24 juillet 1918 (15 chaoual 1336), est fixée ainsi qu'il suit, à compter du 1^{er} janvier 1951 :

500 francs à Taroudannt, Tiznit ; 600 francs à Ouezzane ; 660 francs à El-Aïoun, Berguent, Jerada, Berkane, Martimprey-du-Kiss ; Saïdia-Plage, Saïdia-Casba ; 720 francs à Demnate ; 840 francs à El-Kelâa-des-Srarhna, Sidi-Rahhal ; 960 francs à Azemmour ; 1.000 francs à Mechra-Bel-Ksiri, Mehdiya-Plage, Inezgane ; 1.100 francs à Petitjean, Sidi-Slimane, Sidi-Yahya-du-Rharb, Souk-el-Arba-du-Rharb ; 1.200 francs à Missour, Outat-Oulad-el-Haj, Aïn-Taoudjdate, El-Hajeb, Moulay-Idriss, Midelt, Erfoud, Tiffet, Khemissèt, Sidi-Bouk-

nadel, Aïn-el-Aouda, Marchand, Tedders, Temara, Bouznika, Bir-Jdid-Chavent, Sidi-Bennour, Souk-el-Khemis-des-Zemamra, Souk-Jemâa-Shaïm ; 1.320 francs à Oujda, Taourirt, Debdou ; 1.500 francs à Guercif, Imouzzèr-du-Kandar, Azrou, Ksar-es-Souk, Khenifra, Mazagan, Safi, Louis-Gentil, Mogador, Agadir ; 1.800 francs à Port-Lyautey, Rabat-Aviation, Aïn-es-Sebaâ, l'Oasis, Bel-Air, Beauséjour, Aïn-ed-Diab, Boucheron, Boulhaut, Berrechid, Marrakech ; 2.000 francs à Fedala ; 2.400 francs à Taza, Fès, Sefrou, Meknès, Meknès-extension-est, Meknès-La Touraine, Ifrane, Salé, Rabat, Casablanca, Sottat, Benahmed, Oued-Zem, Kasba-Tadla, Beni-Mellal, Boujad et Khouribga.

Fait à Rabat, le 19 chaabane 1370 (26 mai 1951).

MOHAMED EL MOKRI.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 8 juin 1951.

Le Commissaire résident général,

A. JUIN.

**Arrêté viziriel du 11 juin 1951 (6 ramadan 1370)
portant création d'un timbre-poste.**

LE GRAND VIZIR,

Vu l'article 4 de l'acte annexe du 1^{er} décembre 1913 à la convention postale franco-marocaine du 1^{er} octobre 1913 ;

Vu l'arrêté viziriel du 25 août 1917 (7 kaada 1365) créant, pour l'affranchissement des correspondances dans la zone française de l'Empire chérifien, des timbres-poste et des chiffres-taxes spéciaux ;

Vu l'arrêté viziriel du 1^{er} septembre 1947 (15 chaoual 1366) portant création de timbres-poste marocains et les arrêtés subséquents qui l'ont modifié ou complété ;

Sur la proposition du directeur de l'Office des postes, des télégraphes et des téléphones,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Est créé le timbre-poste ordinaire de 30 francs.

ART. 2. — Le directeur de l'Office des postes, des télégraphes et des téléphones est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rabat, le 6 ramadan 1370 (11 juin 1951).

MOHAMED EL MOKRI.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 13 juin 1951.

Le Commissaire résident général,

A. JUIN.

Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 2013, du 25 mai 1951, page 817.

Arrêté viziriel du 4 mai 1951 (27 rejeb 1370) définissant le statut des permis de prospection.

ART. 5.

Au lieu de :

« Le permissionnaire ou son mandataire ne peut exécuter de travaux qu'avec l'autorisation du chef du service des mines.

« Ces autorisations peuvent, à toute époque, être suspendues ou révoquées » ;

Lire :

« Le permissionnaire ou son mandataire ne peut exécuter de travaux qu'avec l'autorisation du chef de région.

« Le permissionnaire ne peut disposer du produit éventuel de ses prospections qu'avec l'autorisation du chef du service des mines.

« Ces autorisations peuvent, à toute époque, être suspendues ou révoquées. »

TEXTES PARTICULIERS

Dahir du 29 mai 1951 (22 chaabane 1370) approuvant la convention et le cahier des charges relatifs à la concession du réseau de télévision au Maroc.

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand sceau de Sidi Mohamed)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu le dahir du 25 novembre 1924 (27 rebia II 1343) relatif au monopole de l'État en matière de télégraphie et de téléphonie avec fil ou sans fil, modifié par le dahir du 6 juillet 1949 (9 ramadan 1368) ;

Sur la proposition du directeur de l'Office des postes, des télégraphes et des téléphones,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE UNIQUE. — Est approuvée, avec le cahier des charges y annexé, la convention conclue le 25 janvier 1950 à Rabat, entre le directeur de l'Office des postes, des télégraphes et des téléphones, agissant au nom du Gouvernement chérifien, et M. Fortin, gérant de la Société marocaine d'études de télévision, société à responsabilité limitée, ayant son siège à Casablanca, 7, rue Duhaume, agissant au nom et pour le compte de ladite société, relative à la concession du réseau de télévision au Maroc.

Fait à Rabat, le 22 chaabane 1370 (29 mai 1951).

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 8 juin 1951.

Le Commissaire résident général,

A. JUIN.

Arrêté viziriel du 23 mai 1951 (16 chaabane 1370) portant reconnaissance de la piste dite « du secteur de modernisation du paysan de Berguent », du P.K. 75+230 de la route principale n° 19, d'Oujda à Berguent, au P.K. 11+000.

LE GRAND VIZIR,

Vu le dahir du 16 avril 1914 (20 jourmada I 1332) relatif aux alignements, plans d'aménagement et d'extension des villes, servitudes et taxes de voirie, et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le dossier de l'enquête ouverte du 27 novembre au 27 décembre 1950 dans l'annexe de contrôle civil de Berguent ;

Sur la proposition du directeur des travaux publics, après avis de l'autorité régionale de contrôle,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — La piste désignée au tableau ci-après, et dont le tracé est figuré par un liséré rouge sur l'extrait de carte

au 1/200.000^e annexé à l'original du présent arrêté, est reconnue comme faisant partie du domaine public, et sa largeur d'emprise est fixée ainsi qu'il suit :

DÉSIGNATION DE LA PISTE	LIMITES	LARGEUR d'emprise de part et d'autre de l'axe	
		Côté gauche	Côté droit
Piste dite « du secteur de modernisation du paysan de Berguent », du P.K. 75+230 de la route principale n° 19, d'Oujda à Berguent, au P.K. 11+000.	Origine : P.K. 75+230 de la route principale n° 19, d'Oujda à Berguent, à l'oued El-Haï (piste privée). Extrémité : P.K. 11+000.	15 m.	15 m.

ART. 2. — Le directeur des travaux publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rabat, le 16 chaabane 1370 (23 mai 1951).

MOHAMED EL MOKRI.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 8 juin 1951.

Le Commissaire résident général,

A. JUIN.

Arrêté viziriel du 26 mai 1951 (19 chaabane 1370) déclarant « territoire infesté » par la cochenille du palmier-dattier (« *Parlatoria Blanchardi* » Targ., Hémiptères Coccidæ), une zone de palmeraies des environs de Tata (région d'Agadir).

LE GRAND VIZIR,

Vu le dahir du 20 septembre 1927 (23 rebia I 1346) portant réglementation de la police sanitaire des végétaux en zone française de l'Empire chérifien et notamment ses articles 16 et 19, et les dahirs qui l'ont modifié ou complété, notamment le dahir du 26 septembre 1949 (3 hija 1368) ;

Vu le rapport du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts sur la présence de la cochenille *Parlatoria Blanchardi* Targ., Hémiptères Coccidæ, dans des palmeraies des environs de Tata (région d'Agadir) ;

Considérant qu'il convient de prendre toutes mesures propres à enrayer l'extension de ce dangereux parasite du palmier-dattier,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Est déclaré territoire infesté par la cochenille *Parlatoria Blanchardi* Targ., Hémiptères Coccidæ, dite « cochenille du palmier-dattier », la zone de l'annexe de Tata, territoire de Tiznit (région d'Agadir), délimitée par les lignes reliant directement les points géographiques suivants (projection Lambert de la carte au 1/200.000^e, Sud-Maroc) : au nord, 320/240 à 320/260 ; à l'est, 320/260 à 295/260 ; au sud, 295/260 à 295/240 ; à l'ouest, 295/240 à 320/240.

ART. 2. — La sortie hors du périmètre ci-dessus désigné et le transit à travers ce territoire des plants ou rejets, des palmes et de toute autre partie du palmier-dattier, à l'exception des fruits, sont interdits.

ART. 3. — Des arrêtés du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts fixeront, s'il y a lieu, les mesures de lutte à appliquer contre la cochenille du palmier-dattier à l'intérieur du périmètre infesté.

ART. 4. — Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront passibles des sanctions prévues par le dahir susvisé du 20 septembre 1927 (26 rebia I 1346).

ART. 5. — Le directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts et le directeur de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application des dispositions du présent arrêté.

Fait à Rabat, le 19 chaabane 1370 (26 mai 1951).

MOHAMED EL MOKRI.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 8 juin 1951.

Le Commissaire résident général,

A. JUIN.

Arrêté viziriel du 26 mai 1951 (19 chaabane 1370) autorisant la vente de gré à gré par la ville d'Ouezzane de lots de terrain à l'Office marocain des anciens combattants et victimes de la guerre.

LE GRAND VIZIR,

Vu le dahir du 8 avril 1917 (15 jourmada II 1335) sur l'organisation municipale et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le dahir du 19 octobre 1921 (17 safar 1340) sur le domaine municipal et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu l'arrêté viziriel du 31 décembre 1921 (1^{er} jourmada I 1340) déterminant le mode de gestion du domaine municipal et les arrêtés qui l'ont modifié ou complété, notamment l'arrêté viziriel du 2 février 1931 (13 ramadan 1349) ;

Vu le dahir du 24 septembre 1928 (9 rebia II 1347) approuvant et déclarant d'utilité publique les plan et règlement d'aménagement de la ville nouvelle d'Ouezzane et les dahirs qui l'ont modifié ou complété, notamment le dahir du 28 avril 1948 (18 jourmada II 1367) ;

Vu le plan de lotissement approuvé le 26 septembre 1930 ;

Vu l'avis émis par la commission municipale de la ville d'Ouezzane, au cours de ses séances des 8 décembre 1949 et 6 avril 1950 ;

Sur la proposition du directeur de l'intérieur et après avis du directeur des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Est autorisée, conformément aux dispositions de l'article 8 de l'arrêté viziriel susvisé du 31 décembre 1921 (1^{er} jourmada I 1340), la vente de gré à gré à l'Office marocain des anciens combattants et victimes de la guerre des lots suivants, tels qu'ils sont figurés par un liséré bleu sur le plan annexé à l'original du présent arrêté :

NUMERO des lots	SITUATION	CONTENANCE (mètres carrés)	PRIX au mètre carré
33	Commerce et habitations.	360	150 fr.
34	—	360	150
35	—	360	150
36	—	360	150
37 et 38	—	480	150
Sans	Route n° 26.	600	125
—	—	400	125

ART. 2. — Les autorités municipales de la ville d'Ouezzane sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rabat, le 19 chaabane 1370 (26 mai 1951).

MOHAMED EL MOKRI.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 8 juin 1951.

Le Commissaire résident général,

A. JUIN.

Arrêté viziriel du 29 mai 1951 (22 chaabane 1370) approuvant une délibération de la commission municipale de la ville de Casablanca, autorisant la cession à la Croix-Rouge française d'une parcelle de terrain du domaine privé municipal.

LE GRAND VIZIR,

Vu le dahir du 8 avril 1917 (15 jourmada II 1335) sur l'organisation municipale et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le dahir du 1^{er} juin 1922 (4 chaoual 1340) relatif au statut municipal de la ville de Casablanca et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le dahir du 19 octobre 1921 (17 safar 1340) sur le domaine municipal et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu l'arrêté viziriel du 31 décembre 1921 (1^{er} jourmada I 1340) déterminant le mode de gestion du domaine municipal et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu la délibération de la commission municipale de la ville de Casablanca, au cours de sa séance plénière du 31 octobre 1950 ;

Sur la proposition du directeur de l'intérieur, après avis du directeur des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvée la délibération de la commission municipale de la ville de Casablanca, autorisant la vente par la ville à la Croix-Rouge française d'une parcelle de terrain d'une superficie de cent quatre-vingt-quatre mètres carrés (184 mq.) environ, sise rue Max-et-Félix-Guedj, faisant l'objet du titre foncier n° 384 C., propriété dite « Immeuble Tazi II », telle que ladite parcelle est figurée par une teinte rouge sur le plan annexé à l'original du présent arrêté.

ART. 2. — Cette vente donnera lieu au paiement à la ville par la Croix-Rouge française d'une somme de deux millions sept cent soixante mille francs (2.760.000 fr.), calculée sur la base de quinze mille francs (15.000 fr.) le mètre carré.

ART. 3. — Les autorités municipales de la ville de Casablanca sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rabat, le 22 chaabane 1370 (29 mai 1951).

MOHAMED EL MOKRI.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 8 juin 1951.

Le Commissaire résident général,

A. JUIN.

Arrêté viziriel du 29 mai 1951 (22 chaabane 1370) homologuant les opérations de délimitation du domaine public sur une parcelle de la rive gauche de l'oued Farrerh, aux abords de Souk-el-Arba-des-Aounate (contrôle civil de Sidi-Bennour).

LE GRAND VIZIR,

Vu le dahir du 1^{er} juillet 1914 (7 chaabane 1332) sur le domaine public et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le dahir du 1^{er} août 1925 (11 moharrem 1344) sur le régime des eaux et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu l'arrêté viziriel du 1^{er} août 1925 (11 moharrem 1344) relatif à l'application du dahir sur le régime des eaux et les arrêtés viziriels qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le dossier de l'enquête ouverte du 15 mai au 15 juin 1950 dans la circonscription de contrôle civil de Sidi-Bennour ;

Vu les procès-verbaux des opérations de la commission d'enquête en date des 20 juillet et 11 décembre 1950 ;

Sur la proposition du directeur des travaux publics, après avis du directeur de l'intérieur,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Les opérations de la commission d'enquête relative à la délimitation du domaine public sur une parcelle de la rive gauche de l'oued Farrerh, aux abords de Souk-el-Arba-des-Aounate, sont homologuées conformément aux prescriptions des articles 9 et 11 de l'arrêté viziriel susvisé du 1^{er} août 1925 (11 moharrem 1344).

ART. 2. — La limite du domaine public le long de cet oued est fixée suivant une ligne polygonale, figurée par un liseré rose sur le plan au 1/1.000^e annexé à l'original du présent arrêté, et jalonnée sur le terrain par des bornes numérotées de 1 à 15.

ART. 3. — Un exemplaire de ce plan sera déposé dans les bureaux de la conservation de la propriété foncière à Mazagan et dans ceux de la circonscription de contrôle civil de Sidi-Bennour.

ART. 4. — Le directeur des travaux publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rabat, le 22 chaabane 1370 (29 mai 1951).

MOHAMED EL MOKRI.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 8 juin 1951.

Le Commissaire résident général,

A. JUIN.

Arrêté viziriel du 29 mai 1951 (21 chaabane 1370) autorisant M^e Ahmed Benjelloun, avocat stagiaire au barreau de Casablanca, à assister et représenter les parties devant les juridictions makhzen.

LE GRAND VIZIR,

Vu le dahir du 10 janvier 1924 (2 jourmada II 1342) sur l'organisation du barreau et l'exercice de la profession d'avocat, et notamment l'article 2, tel qu'il a été modifié par le dahir du 5 mai 1932 (26 hija 1350) ;

Vu le dahir du 28 juillet 1945 (17 chaabane 1364) relatif à l'exercice de la profession de défenseur agréé et d'avocat près les juridictions makhzen non pourvues d'un commissaire du Gouvernement,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — M^e Ahmed Benjelloun, avocat stagiaire au barreau de Casablanca, est admis à assister et représenter les parties devant les juridictions makhzen.

Fait à Rabat, le 21 chaabane 1370 (29 mai 1951).

MOHAMED EL MOKRI.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 8 juin 1951.

Le Commissaire résident général,

A. JUIN.

Réglementation de la circulation des véhicules dans la traversée des centres d'Aïn-el-Harrouda et Saint-Jean-de-Fedala.

Par arrêté du directeur des travaux publics du 7 juin 1951 sont :

1^o Limitée à 60 kilomètres à l'heure la vitesse des véhicules sur les routes n° 1 et n° 107 dans leur traversée du centre (non délimité) d'Aïn-el-Harrouda et sur les routes n° 1 et n° 101 dans leur traversée du centre (non délimité) de Saint-Jean-de-Fedala ;

2^o Interdits l'arrêt et le stationnement des véhicules aux abords du carrefour formé par les routes n° 1 et n° 107 à Aïn-el-Harrouda et aux abords du carrefour formé par les routes n° 1 et n° 101 à Saint-Jean-de-Fedala.

ÉTATS MENSUELS DES PERMIS MINIERS.

Mois de mai 1951.

Liste des permis de recherche accordés pendant le mois de mai 1951.

ÉTAT N° I.

NUMÉRO du permis	DATE à compter de laquelle le permis a été institué	TITULAIRE	CARTE AU 1/200.000	DÉSIGNATION DU POINT PIVOT	POSITION DU CENTRE du permis par rapport au point pivot	CATÉGORIE
10324	16 mai 1951.	Société minière du Tizi-N'Rechou, 41, rue du Général-Margueritte, Casablanca.	Itzèr-Midelt.	Angle ouest du souk de Kerrouchiène.	6.500 ^m S.	II
10325	id.	Vœt Adrienne, immeuble Tazi, n° 10, Marrakech.	Marrakech-nord.	Axe du mur indicateur à l'intersection des routes Marrakech—Safi—Marrakech—Mazagan.	6.150 ^m S. - 800 ^m O.	II
10326	id.	Compagnie minière d'Agadir, 57, avenue d'Amade, Casablanca.	Tafraoute.	Axe du marabout de Si Abdallah ou Sallah.	1.000 ^m N. - 1.200 ^m O.	II
10327	id.	id.	id.	id.	3.000 ^m S. - 1.200 ^m O.	II
10328	id.	Potocki Ladislav, rue Gueloulouli, Agadir.	id.	id.	3.250 ^m S. - 1.100 ^m E.	II
10329	id.	id.	id.	id.	3.100 ^m N. - 1.250 ^m E.	II
10330	id.	Rol Jean, 72, rue de Dijon, Rabat.	Oulmès.	Angle nord-ouest de la maison forestière de Tiliouine.	3.400 ^m N. - 6.400 ^m E.	II
10331	id.	Société d'entreprises minières du Sud marocain, 52, avenue d'Amade, Casablanca.	Quarzazate.	Centre du minaret de la zaouïa Si Ahmed ou Hamou.	5.500 ^m S. - 200 ^m E.	II
10332	id.	id.	id.	id.	2.500 ^m N. - 50 ^m E.	II
10333	id.	id.	id.	id.	2.760 ^m N. - 4.000 ^m O.	II
10334	id.	id.	id.	id.	6.760 ^m N. - 4.000 ^m O.	II
10335	id.	id.	id.	Centre du kerkour C.T.T. 25.	3.600 ^m N. - 6.250 ^m O.	II
10336	id.	id.	id.	id.	1.150 ^m N. - 200 ^m O.	II
10337	id.	id.	id.	Centre du minaret de la zaouïa Si Ahmed ou Hamou.	1.500 ^m S.	II
10338	id.	Potocki Ladislav, rue Gueloulouli, Agadir.	Tafraoute.	Angle nord-est de la tour sud-ouest de Dar-Abdallah-ben-Lmahfoud, au douar Tarhaout.	400 ^m N. - 5.500 ^m E.	II
10339	id.	id.	id.	id.	4.400 ^m N. - 5.500 ^m E.	II
10340	id.	Margueron William, 118, rue de Tours, Casablanca.	Oued-Tensift.	Centre du marabout nord de Si Sadoun.	4.700 ^m N. - 5.900 ^m O.	II
10341	id.	id.	id.	id.	4.700 ^m N. - 1.900 ^m O.	II
10342	id.	id.	id.	id.	6.700 ^m N. - 2.100 ^m E.	II
10343	id.	id.	id.	Angle nord-ouest du parapet du pont sur l'oued Tensift, route de Chemaïa—Chichaoua.	700 ^m S. - 2.200 ^m O.	II
10344	id.	id.	id.	id.	700 ^m S. - 1.800 ^m E.	II
10345	id.	id.	id.	Centre du marabout de Sidi Mohamed ben Kassen, signal 241.	1.800 ^m S. - 2.800 ^m O.	II
10346	id.	id.	id.	id.	2.800 ^m S. - 1.200 ^m E.	II
10347	id.	id.	id.	id.	4.800 ^m S. - 5.200 ^m E.	II
10348	id.	Cordier Charles, avenue Landais, Marrakech.	Marrakech-nord.	Pile nord du pont du chemin de fer sur l'oued Tensift.	6.200 ^m N. - 1.150 ^m E.	II
10349	id.	Terres Robert, 59, rue Blaise-Pascal, Casablanca.	Tazoult.	Axe de la tour de Tamelakout.	500 ^m N. - 2.000 ^m E.	II
10350	id.	id.	id.	id.	500 ^m N. - 2.000 ^m O.	II
10351	id.	id.	id.	id.	500 ^m N. - 6.000 ^m E.	II
10352	id.	id.	id.	id.	3.500 ^m S. - 6.000 ^m E.	II

NUMÉRO du permis	DATE à compter de laquelle le permis a été institué	TITULAIRE	CARTE AU 1/200.000*	DÉSIGNATION DU POINT PIVOT	POSITION DU CENTRE du permis par rapport au point pivot	CATÉGORIE
10353	16 mai 1951.	Bailly Georges, 56, rue de Berkane, Oujda.	Chichaoua.	Centre du marabout de la zaouïa de Si Rahal.	2.500 ^m N. - 1.200 ^m O.	IV
10354	id.	id.	id.	id.	2.500 ^m S. - 500 ^m O.	IV
10355	id.	id.	id.	id.	3.000 ^m S. - 3.500 ^m E.	IV
10356	id.	Société minière des Rehamna, rond-point Saint-Exupéry, Casablanca.	Dadès.	Centre de la tour principale de Dar Hamou ou Rami, à Timetraouine.	7.000 ^m S.	II
10357	id.	Erard Jean, 1, rue Louis-Gentil, Rabat.	Mazagan.	Axe du pont d'Azemmour, sur l'Oum-er-Rbia.	5.800 ^m N. - 1.600 ^m E.	II
10358	id.	Camilleri Yvonne, 8, rue Marcel-Chapon, Casablanca.	Casablanca.	Centre du marabout de Si el Barnoussi.	2.450 ^m S. - 3.050 ^m O.	II
10359	id.	id.	id.	id.	700 ^m N. - 1.000 ^m E.	II
10360	id.	Bras Joseph, 44, avenue de France, Fès.	Azrou.	Axe du porche d'entrée de l'église d'Imouzzèr-du-Kandrar.	800 ^m N. - 1.800 ^m E.	I
10361	id.	id.	id.	Axe du porche du marabout de Si Abdallah Kertouchène.	5.000 ^m N. - 5.200 ^m O.	I
10362	id.	id.	id.	id.	4.500 ^m N. - 1.000 ^m O.	I
10363	id.	id.	id.	id.	4.500 ^m N. - 2.700 ^m E.	I
10364	id.	id.	id.	Axe du porche d'entrée de l'église d'Imouzzèr-du-Kandrar.	3.100 ^m N. - 1.500 ^m E.	I
10365	id.	id.	id.	Axe du porche du marabout de Si Abdallah Kertouchène.	600 ^m N. - 5.100 ^m O.	I
10366	id.	id.	id.	id.	600 ^m N. - 1.200 ^m O.	I
10367	id.	id.	id.	id.	600 ^m N. - 6.750 ^m E.	I
10368	id.	id.	id.	id.	600 ^m N. - 2.700 ^m E.	I
10369	id.	Compagnie minière d'Agadir, 57, avenue d'Amade, Casablanca.	Tafraoute.	Axe du marabout de Si Abdallah ou Salah.	7.100 ^m N. - 600 ^m E.	II
10370	id.	Potocki Ladislav, rue Gueloulouli, Agadir.	id.	Axe de la borne indicatrice au croisement des routes Aguerd-N'Doudad—Azegour et Aguerd-N'Doudad—Tizi-N'Tarakatine.	2.400 ^m N. - 1.100 ^m E.	II
10371	id.	id.	id.	Axe du marabout de Si Abdallah ou Salah.	7.050 ^m N. - 3.700 ^m E.	II
10372	id.	Bureau de recherches et de participations minières, 27, avenue Urbain-Blanc, Rabat.	Christign.	Balise 774, sokhret Allal.	2.550 ^m S. - 850 ^m O.	II
10373	id.	Halleguen Louis, 80, rue Alexandre-I ^{er} , Marrakech.	Quarzazate.	Axe de la tour Bossan.	5.650 ^m O. - 5.000 ^m S.	II
10374	id.	id.	id.	Axe du signal du djbel Igoudraz, cote 1836.	2.100 ^m N. - 7.500 ^m O.	II
10375	id.	id.	id.	Axe du signal Far-Cahal n° 1.	400 ^m N. - 4.350 ^m E.	II
10376	id.	Cathary Clément, avenue de l'Hôpital, Marrakech.	id.	Axe du marabout de Si Hammed ou Driss.	2.700 ^m S. - 7.500 ^m E.	II
10377	id.	Halleguen Louis, 80, rue Alexandre-I ^{er} , Marrakech.	id.	Angle sud-ouest de la casba du khalifa, à Timoula (Finnt).	2.600 ^m S. - 3.800 ^m E.	II
10378	id.	Cathary Clément, avenue de l'Hôpital, Marrakech.	id.	id.	2.600 ^m S. - 7.500 ^m E.	II
10379	id.	id.	id.	id.	6.600 ^m S. - 500 ^m E.	II
10380	id.	id.	id.	id.	6.600 ^m S. - 4.500 ^m E.	II
10381	id.	id.	id.	Axe de la maison des Ait Yahia ou Ihassèn, à Taaleft.	4.200 ^m N. - 2.700 ^m E.	II
10382	id.	id.	id.	id.	7.500 ^m N. - 2.700 ^m E.	II
10383	id.	id.	id.	id.	4.300 ^m N. - 1.300 ^m O.	II
10384	id.	id.	id.	id.	4.300 ^m N. - 5.300 ^m O.	II
10385	id.	id.	id.	id.	300 ^m N. - 5.000 ^m O.	II

NUMÉRO du permis	DATE à compter de laquelle le permis a été institué	TITULAIRE	CARTE AU 1/200.000*	DESIGNATION DU POINT PIVOT	POSITION DU CENTRE du permis par rapport au point pivot	CATÉGORIE
10386	16 mai 1951.	Favennec Louis, lot vivrier n° 10, La Targa, Marrakech.	Ouarzazate.	Angle sud-ouest de la casba du khalifa, à Timoula (Finnt).	6.700 ^m S. - 3.300 ^m O.	II
10387	id.	id.	id.	Axe du signal Far-Cahal n° 1.	4.100 ^m N. - 3.800 ^m E.	II
10388	id.	Cathary Clément, avenue de l'Hôpital, Marrakech.	id.	id.	2.650 ^m S. - 750 ^m E.	II
10389	id.	id.	id.	id.	6.650 ^m S. - 750 ^m E.	II

Liste des permis de prospection accordés pendant le mois de mai 1951.

ÉTAT N° 2

NUMÉRO du permis	DATE à compter de laquelle le permis a été institué	TITULAIRE	CARTE AU 1/200.000*	DESIGNATION DU POINT PIVOT	POSITION DU CENTRE du permis par rapport au point pivot	CATÉGORIE
3762	16 mai 1951.	Schinazi James, 171, rue Blaise-Pascal, Casablanca.	Todra.	Axe de la porte d'entrée de la casba d'Achbarou.	7.000 ^m N. - 2.000 ^m O.	II
3763	id.	id.	id.	id.	7.000 ^m N. - 2.000 ^m E.	II
3764	id.	id.	id.	id.	3.000 ^m N. - 2.000 ^m O.	II
3765	id.	id.	id.	id.	3.000 ^m N. - 2.000 ^m E.	II
3766	id.	id.	id.	Angle sud-est de la maison du cheikh d'Asommam.	3.400 ^m N. - 3.400 ^m O.	II
3767	id.	id.	id.	id.	300 ^m S. - 7.400 ^m O.	II
3768	id.	id.	id.	id.	400 ^m S. - 3.400 ^m O.	II
3769	id.	id.	id.	id.	7.400 ^m N. - 400 ^m E.	II
3770	id.	id.	id.	id.	300 ^m S. - 7.800 ^m E.	II
3771	id.	id.	id.	id.	300 ^m S. - 4.400 ^m E.	II
3772	id.	id.	id.	id.	3.400 ^m N. - 4.400 ^m E.	II
3773	id.	id.	id.	id.	3.400 ^m N. - 400 ^m E.	II
3774	id.	id.	id.	Centre de la porte d'entrée du poste de Tamarhout.	Centre au point pivot.	II
3775	id.	Société minière de l'Atlas marocain, rond-point Saint- Exupéry, Casablanca.	Tafilalt.	Axe du kerkour maçonné sur le rocher caractéristique, au lieudit « Issendal - Takat- Toungalt ».	2.100 ^m N. - 200 ^m E.	II
3776	id.	Tordjman Elie, Erfoud.	id.	Angle sud-ouest de la mai- son de Hamou ou Amou.	1.600 ^m S. - 2.600 ^m E.	II
3777	id.	id.	Tafilalt-Taouz.	id.	5.600 ^m S. - 2.600 ^m E.	II
3778	id.	id.	id.	id.	4.500 ^m S. - 6.600 ^m E.	II
3779	id.	Schinazi James, 171, rue Blaise-Pascal, Casablanca.	Todra.	Centre de la porte d'entrée du poste de Tamarhout.	4.000 ^m E.	II
3780	id.	id.	id.	Axe de la balise maçonnée à 2.500 mètres au sud-ouest du signal 1720.	2.000 ^m N. - 2.000 ^m O.	II
3781	id.	id.	id.	id.	2.000 ^m N. - 2.000 ^m E.	II
3782	id.	id.	id.	id.	2.000 ^m S. - 2.000 ^m E.	II
3783	id.	id.	id.	id.	2.000 ^m S. - 2.000 ^m O.	II
3784	id.	Rodenbach Constantin, chez M. Girard Antonin, 4, rue La Martinière, Rabat.	Boudenib.	Sommet de la koubba de Si Ahmed Belkassam.	6.000 ^m E.	IV
3785	id.	id.	id.	id.	2.000 ^m E. - 4.000 ^m S.	I
3786	id.	id.	id.	id.	2.000 ^m E.	IV
3787	id.	id.	id.	id.	6.000 ^m N.	IV
3788	id.	id.	id.	id.	6.000 ^m O.	IV
3789	id.	id.	id.	id.	2.000 ^m E. - 4.000 ^m N.	IV

NUMERO du permis	DATE à compter de laquelle le permis a été institué	TITULAIRE	CARTE AU 1/200.000	DÉSIGNATION DU POINT PIVOT	POSITION DU CENTRE du permis par rapport au point pivot	CATÉGORIE
3790	16 mai 1951.	Rodenbach Constantin; chez M. Girard Antonin, 4, rue La Martinière, Rabat.	Boudenib.	Sommet de la koubba de Si Ahmed Belkassem.	2.000 ^m O. - 4.000 ^m S.	IV
3791	id.	id.	id.	Axe de la porte principale de l'école musulmane de Ka- doussa.	1.400 ^m O. - 400 ^m S.	IV
3792	id.	id.	id.	id.	400 ^m S. - 5.500 ^m O.	IV
3793	id.	id.	id.	Sommet de la koubba de Si Ahmed Belkassem.	2.000 ^m O.	IV
3794	id.	id.	id.	Sommet de la tour de garde de Tazzouguert.	2.900 ^m N. - 1.100 ^m O.	IV
3795	id.	id.	id.	id.	1.100 ^m S. - 1.450 ^m O.	IV
3796	id.	id.	Bouânane.	Sommet du marabout de Dar Zaoui.	8.000 ^m E.	III
3797	id.	id.	id.	Axe de la koubba de Saheli.	8.000 ^m N.	IV
3798	id.	id.	Boudenib.	Sommet de la tour de garde de Tazzouguert.	1.400 ^m S. - 2.800 ^m E.	IV
3799	id.	id.	id.	Sommet du marabout Moulay Abdelkader de Boudenib.	8.000 ^m N.	IV
3800	id.	id.	Rich.	Sommet de la koubba du ksar d'Irara.	8.000 ^m O.	IV
3801	id.	id.	Boudenib.	Axe de la porte principale de l'école musulmane de Ka- doussa.	600 ^m N. - 2.400 ^m E.	IV
3802	id.	id.	id.	id.	3.700 ^m N. - 1.500 ^m O.	IV
3803	id.	id.	id.	Centre du blockhaus ruiné, cote 1000.	2.000 ^m S. - 6.000 ^m E.	IV
3804	id.	id.	id.	id.	2.000 ^m S. - 2.000 ^m E.	IV
3805	id.	id.	id.	id.	6.000 ^m S. - 2.000 ^m E.	IV
3806	id.	id.	id.	Axe de l'entrée sud du tun- nel de la Légion, au Fourni- Zabel.	1.000 ^m S. - 800 ^m E.	IV
3807	id.	id.	id.	id.	4.800 ^m E. - 800 ^m S.	IV
3808	id.	id.	Rich.	Axe de la koubba du ksar de Tazmamart.	4.000 ^m S.	IV
3809	id.	id.	id.	id.	Centre au point pivot.	IV
3810	id.	id.	id.	id.	4.000 E.	IV

Liste des permis d'exploitation accordés pendant le mois de mai 1951.

ETAT N° 3.

NUMERO du permis	DATE à compter de laquelle le permis a été institué	TITULAIRE	CARTE AU 1/200.000	DÉSIGNATION DU POINT PIVOT	POSITION DU CENTRE du permis, par rapport au point pivot	CATÉGORIE
1031	16 nov. 1950.	Société des mines de plomb de Guenfouda.	Oujda.	Centre du signal géodésique El Hamri, cote 850.	850 ^m E. - 5.050 ^m S.	II
1055	17 avril 1951.	Craig Laurence.	Ouarzazate.	Angle sud-est de la tour centrale de la casba de Taz- rout.	4.800 ^m O. - 1.000 ^m S.	II

ETAT N° 4.

ETAT N° 5.

Liste des permis de recherche renouvelés pendant le mois de mai 1951.

Liste des permis d'exploitation renouvelés pendant le mois de mai 1951.

Il est donné dans l'ordre pour chaque permis : le numéro du permis, sa catégorie, sa date d'institution, le nom du titulaire et celui de la coupure de la carte de reconnaissance au 1/200.000^e sur laquelle est situé le permis.

8119 - 8120 - II - 16 avril 1948 - Société chérifienne de recherches minières - Ameskhoud.

8143 - VI - 16 avril 1948 - Bechara Fouad - Marrakech-nord.

Il est donné dans l'ordre pour chaque permis : le numéro du permis, sa catégorie, sa date d'institution, le nom du titulaire et celui de la coupure de la carte de reconnaissance au 1/200.000^e sur laquelle est situé le permis.

28 - 160 - II - 1^{er} juillet 1939 - Sépulchre Antoine - Marrakech-sud.
509 - 510 - 511 - 512 - 515 - 516 - 517 - 518 - 519 - 520 - II - 25 avril
1943 - Société minière de Bou-Azzèr et du Graara - Alougoum.

- 521 - 522 - II - 16 juin 1943 - Société minière de Bou-Azzèr et du Graara - Alougoum.
 577 - 578 - 579 - 580 - 581 - 582 - 584 - 586 - 587 - 589 - 590 - 591 - II - 16 décembre 1946 - Compagnie minière du Tichka - Ameskhoud.
 585 - II - 16 décembre 1946 - Compagnie minière du Tichka - Ameskhoud - Talate-n-Yakoub.
 588 - 592 - 593 - 594 - 595 - 596 - 597 - II - 16 décembre 1946 - Compagnie minière du Tichka - Talate-n-Yakoub.
 599 - 600 - 601 - II - 16 février 1947 - Compagnie minière du Tichka - Ameskhoud.

ÉTAT N° 6.

Liste des permis de recherche annulés pour renonciation, non-paiement des redevances, fin de validité, refus de renouvellement ou de transformation en permis d'exploitation.

Il est donné dans l'ordre pour chaque permis : le numéro du permis, sa catégorie, le nom du titulaire et celui de la coupure de la carte de reconnaissance au 1/200.000^e sur laquelle est situé le permis.

- 6580 - II - Société chérifienne des Mines - Debdou.
 6659 - II - Société minière des Gundafa - Marrakech-sud.
 8112 - II - Leymarie Henri - Oulmès.
 8113 - 8114 - II - Société minière de Tirza - Oulmès.
 8121 - 8122 - Debono Georges - Itzèr.
 8123 - 8124 - 8125 - 8126 - IV - Société des mines de l'Erdouz - Talate-n-Yakoub.
 8127 - 8129 - 8132 - II - Valat Marie-Thérèse - Maïder.
 8128 - 8130 - 8131 - II - Valat Marie-Thérèse - Todhra.
 8134 - II - Chulliat Albert - Alougoum.
 8136 - II - Hué Marcel - Telouët.
 8139 - 8140 - II - M'Hamed ben Driss Bennani - Telouët.
 8141 - 8142 - IV - Caudan Joseph - Mogador.
 8148 - I - Bureau de recherches et de participations minières - Oulmès.
 8149 - II - S.E. Si El Hadj Thami el Mezouari el Glaoui, Si Mohamed ben Moulay el Hadj el Meslouhi, Mastey Max, Philippe Robert.

ÉTAT N° 7.

Liste des permis de recherche et d'exploitation venant à échéance au cours du mois de juillet 1951.

N.B. — Le présent état est fourni à titre purement indicatif. Les permis qui y figurent peuvent faire l'objet, selon le cas, d'une demande de transformation ou d'une demande de renouvellement, qui doit être déposée au service des mines à Rabat, au plus tard, le jour anniversaire de l'institution du permis.

Les terrains couverts par les permis dont la transformation ou le renouvellement n'aura pas été demandé dans le délai ci-dessus indiqué, seront de plein droit (sauf pour les permis de première et de quatrième catégories) rendus libres aux recherches à partir du lendemain du jour anniversaire de l'institution du permis venu à expiration, et de nouvelles demandes de permis de recherche visant ces terrains peuvent aussitôt être déposées.

Il est donné dans l'ordre pour chaque permis : le numéro du permis, sa catégorie, le nom du titulaire et celui de la coupure de la carte de reconnaissance au 1/200.000^e sur laquelle est situé le permis.

a) Permis de recherche institués le 17 juillet 1944.

- 6711 - 6712 - 6713 - II - Société des mines de Bou-Arfa - Tamelett.
 6714 - II - Société des mines d'antimoine de Smaala - Boujad.
 6717 - 6718 - 6719 - II - Godefroy Georges - Tikirt.
 6720 - 6721 - II - d'Adhemar de Lantagnac - Tikirt.
 6722 - 6723 - 6724 - 6725 - 6726 - II - Société minière des Zakèr - Timidert-Dadès.

- 6727 - 6728 - 6729 - 6730 - 6731 - 6732 - 6733 - 6734 - 6735 - 6736 - II - Société minière des Zakèr - Timidert.

b) Permis de recherche institués le 16 juillet 1948.

- 8215 - 8216 - II - Société « Pétromaroc » - Akka.
 8217 - II - de Jarenté Armand - Marrakech-nord.
 8219 - IV - Djemerle Tayeb - Azrou.
 8220 - 8221 - II - de Chavigné Henri - Marrakech-sud.
 8222 - 8223 - 8224 - II - Société chérifienne de recherches minières - Maïder—Bou-Hajara.
 8225 - II - Société chérifienne de recherches minières - Maïder.
 8226 - II - Perchot Claude - Debdou.
 8227 - II - Si Hassan ben Ahmed el Mansouri - Marrakech-nord.
 8230 - 8231 - II - Société « Extraimine » - Oulmès.
 8232 - III - Société « Les Salines du Maroc » - Telouët.
 8233 - II - Reine Marcel - Tamgrout-Alougoum.
 8234 - II - Société d'études et de recherches minières du Sud marocain - Ouarzazate.
 8235 - II - Chevrier Henri - Casablanca.
 8236 - II - Coyaude André - Casablanca.
 8237 - 8243 - II - Mastey Max - Marrakech-nord.
 8238 - II - Société minière et métallurgique de Peñarroya - Oujda.
 8239 - II - Bechara Charles - Timidert.

c) Permis d'exploitation institués le 1^{er} juillet 1947.

- 26 - 27 - 188 - II - Société nord-africaine du plomb - Oujda.
 31 - I - Société « Mines et graphites du Maroc » - Marrakech-nord.

d) Permis d'exploitation institués le 16 juillet 1947.

- 666 - II - Cornand Gabriel - Benahmed.
 687 - II - Société minière de Bou-Azzèr et du Graara - Alougoum.
 688 - 698 - 691 - 694 - 695 - II - Société minière des Ait-Saoun - Ouarzazate.
 698 - 699 - II - Société des mines de Zellidja - Taroudannt.
 700 - II - Société nord-africaine du plomb - Oujda.
 701 - 702 - II - Société des mines de Zellidja - Debdou.
 703 - 704 - II - Société des mines de Zellidja - Icht.
 705 - 706 - 707 - II - Société des mines de Zellidja - Akka.
 712 - 713 - 714 - 715 - II - Société anonyme d'Ougrée-Marihaye - Taroudannt.
 716 - 717 - 718 - 719 - 720 - II - Evesque Gustave - Talate-n-Yakoub.
 721 - 722 - 723 - 724 - 725 - 726 - 727 - 728 - II - Société minière et métallurgique de Peñarroya - Akka.

Décision de l'ingénieur en chef des mines, chef de la division des mines et de la géologie, du 9 juin 1951 fixant la date à partir de laquelle pourront être déposées au service des mines à Rabat les demandes de permis de recherche de quatrième catégorie portant sur une certaine région.

L'INGÉNIEUR EN CHEF DES MINES, CHEF DE LA DIVISION DES MINES ET DE LA GÉOLOGIE,

Vu l'article 42 du dahir du 16 avril 1951 portant règlement minier ;

Considérant que les permis de recherche n°s 8141 et 8142 sont périmés et qu'il y a lieu de fixer les conditions dans lesquelles les terrains compris dans les périmètres desdits permis pourront être rendus aux recherches,

DÉCIDE :

ARTICLE PREMIER. — Pourront être déposées au service des mines à Rabat, à partir du lundi 2 juillet 1951, les demandes de permis de recherche de quatrième catégorie portant sur les terrains

anciennement couverts par les permis de recherche n°s 8141 et 8142, définis ainsi qu'il suit :

NUMÉRO du permis	DÉSIGNATION DU REPERE	DÉFINITION DU CENTRE par rapport au repère
8141	Axe de la porte du phare de Sidi-Mokdoul.	2.200 ^m E. - 3.600 ^m S.
8142	id.	6.200 ^m E. - 3.600 ^m S.

ART. 2. — Les demandes déposées pendant cinq jours à dater du 2 juillet 1951 seront considérées comme simultanées ; la priorité sera fixée, les intéressés entendus, par décision de l'ingénieur en chef des mines, chef de la division des mines et de la géologie, approuvée par le directeur de la production industrielle et des mines.

ART. 3. — Passé le délai de cinq jours prévu à l'article précédent, les terrains n'ayant fait l'objet d'aucune demande recevable seront rendus libres aux recherches dans les mêmes conditions que pour les mines de deuxième, troisième et sixième catégorie.

Rabat, le 9 juin 1951.

L. EYSSAUTIER.

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES COMMUNS

Arrêté viziriel du 11 juin 1951 (6 ramadan 1370) portant nouvelle majoration, à titre provisoire, de certaines indemnités à caractère familial.

LE GRAND VIZIR,

Vu l'arrêté viziriel du 3 avril 1951 (26 joumada II 1370) portant majoration à titre provisoire, de certaines indemnités à caractère familial,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — A titre provisoire et à compter du 1^{er} avril 1951, est portée à 25 % la majoration de certaines indemnités à caractère familial prévue par l'arrêté viziriel susvisé du 3 avril 1951 (26 joumada II 1370).

Fait à Rabat, le 6 ramadan 1370 (11 juin 1951).

MOHAMED EL MOKRI.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 14 juin 1951.

Le Commissaire résident général,

A. JUIN.

TEXTES PARTICULIERS

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU PROTECTORAT

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 15 juin 1951 fixant les épreuves de l'examen de fin de stage des secrétaires d'administration relevant du secrétariat général du Protectorat.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU PROTECTORAT,

Vu l'arrêté viziriel du 11 juin 1951 portant statut commun des cadres de secrétaires d'administration et notamment ses articles 12 et 13,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — L'examen de fin de stage prévu à l'article 12 de l'arrêté viziriel susvisé du 11 juin 1951 comprend, pour les secrétaires d'administration relevant du secrétariat général du Protectorat, les épreuves suivantes :

a) Épreuve écrite :

Rédaction d'une note, d'un rapport, d'un compte rendu analytique ou d'une lettre de service après étude d'un dossier (durée : 3 heures, coefficient : 2) ;

b) Épreuves orales :

1° Résumé d'une affaire administrative après étude d'un dossier (la durée de cette étude étant fixée à une demi-heure ; coefficient : 2) ;

2° Interrogation sur l'organisation des services de l'administration de stage et sur la législation spéciale à cette administration (coefficient : 1) ;

3° Interrogation de langue arabe du niveau du certificat d'arabe dialectal marocain délivré par l'Institut des hautes études marocaines (coefficient : 1).

Les candidats titulaires dudit certificat ou d'un diplôme au moins équivalent pourront être, sur leur demande, dispensés de cette épreuve et bénéficieront dans ce cas d'une majoration de 15 points.

Le jury de l'examen est désigné par le secrétaire général du Protectorat, qui fixe également la date de l'examen.

ART. 2. — La note de fin de stage prévue aux articles 11 et 12 de l'arrêté viziriel susvisé du 11 juin 1951, est affectée du coefficient 6.

ART. 3. — Nul ne pourra être admis à l'examen de fin de stage s'il n'a obtenu une note au moins égale à 10 pour l'épreuve écrite et une moyenne de 13/20 pour l'ensemble des épreuves, y compris la note de fin de stage mentionnée à l'article précédent.

ART. 4. — Les secrétaires d'administration brevetés de l'école marocaine d'administration seront dispensés de l'épreuve de langue arabe prévue à l'article premier ci-dessus et bénéficieront d'une majoration de 15 points affectée du coefficient 2 au titre du brevet de l'école marocaine d'administration. Leur note de fin de stage sera dotée du coefficient 7.

La note de l'épreuve écrite ne pourra être éliminatoire en ce qui les concerne.

Rabat, le 15 juin 1951.

Pour le secrétaire général du Protectorat,

Le secrétaire général adjoint,

EMMANUEL DURAND.

DIRECTION DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du directeur de l'intérieur du 28 mai 1951 modifiant l'arrêté directorial du 12 décembre 1945 fixant les modalités d'incorporation de certains agents dans les cadres du personnel administratif de la direction des affaires politiques.

LE DIRECTEUR DE L'INTÉRIEUR,

Vu l'arrêté directorial du 12 décembre 1945 fixant les modalités d'incorporation de certains agents dans les cadres du personnel administratif de la direction des affaires politiques et les textes qui l'ont complété ou modifié,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — L'article 3 de l'arrêté directorial susvisé du 12 décembre 1945 est modifié ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} janvier 1951 :

« Article 3. — Pour pouvoir être titularisés dans les cadres de la direction de l'intérieur, les intéressés devront remplir les conditions suivantes :

« 3° Réunir, au 1^{er} janvier 1951, au moins dix ans de services « dans une administration du Protectorat, le service légal et les « services de guerre, non rémunérés par pension, étant toutefois « pris en compte, le cas échéant. »

(La suite sans modification.)

Rabat, le 28 mai 1951.

Pour le directeur de l'intérieur,

Le directeur adjoint,

MIRANDE.

DIRECTION DES FINANCES

Arrêté viziriel du 11 juin, 1951 (6 ramadan 1370) modifiant l'arrêté viziriel du 26 février 1949 (27 rebia II 1368) relatif aux travaux supplémentaires effectués par certains fonctionnaires et agents du service des perceptions.

LE GRAND VIZIR,

Vu l'arrêté viziriel du 26 février 1949 (27 rebia II 1368) relatif aux travaux supplémentaires effectués par certains fonctionnaires et agents du service des perceptions ;

Sur la proposition du directeur des finances et après avis du secrétaire général du Protectorat,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Les taux prévus par l'article premier de l'arrêté viziriel susvisé du 26 février 1949 (27 rebia II 1368) sont modifiés ainsi qu'il suit :

	A COMPTER du 1 ^{er} janv. 1950		A COMPTER du 1 ^{er} janv. 1951	
	14 premières heures	Au-delà de 14 heures	14 premières heures	Au-delà de 14 heures
	Francs	Francs	Francs	Francs
Tous personnels titulaires des cadres généraux dont la rémunération est basée sur les indices :				
360 à 390 inclus	235	280	260	300
300 à 359 inclus	195	235	220	260
200 à 299 inclus	160	190	175	210
Au-dessous de 200	115	135	120	145
Agents auxiliaires des 2 ^e et 3 ^e catégories	115	135	120	145
Chefs de section et fqihs titulaires et agents auxiliaires des 4 ^e , 5 ^e et 8 ^e catégories	95	115	100	120

Fait à Rabat, le 6 ramadan 1370 (11 juin 1951).

MOHAMED EL MOKRI.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 14 juin 1951.

Le Commissaire résident général,

A. JUIN.

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

Arrêté du directeur des travaux publics du 13 juin 1951 modifiant et complétant les arrêtés directoriaux des 22 octobre 1945 et 13 mars 1947 relatifs à l'incorporation de certains agents de l'administration chérifienne dans les cadres de fonctionnaires, d'employés et agents publics et de sous-agents publics de la direction des travaux publics.

LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS,
Officier de la Légion d'honneur,

Vu le dahir du 5 avril 1945 relatif à l'incorporation de certains agents de l'administration chérifienne dans les cadres de fonctionnaires ;

Vu les arrêtés directoriaux des 22 octobre 1945 et 13 mars 1947 relatifs à l'incorporation de certains agents de l'administration chérifienne dans les cadres de fonctionnaires, d'employés et agents publics et de sous-agents publics de la direction des travaux publics et les arrêtés qui les ont modifiés ou complétés,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le paragraphe 3^o de l'article 2 des arrêtés directoriaux susvisés des 22 octobre 1945 et 13 mars 1947 sont modifiés ainsi qu'il suit :

« Article 2. —

« 3° Réunir, au 1^{er} janvier 1951, au moins dix ans de service « dans une administration publique du Protectorat, le service légal « et les services de guerre non rémunérés par pension étant toutefois pris en compte, le cas échéant. »

ART. 2. — Le présent arrêté prendra effet à compter du 1^{er} janvier 1951.

Rabat, le 13 juin 1951.

GIRARD.

DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA FAMILLE

Arrêté du directeur de la santé publique et de la famille du 31 mai 1951 portant règlement du concours pour l'emploi d'adjoint spécialiste de santé.

LE DIRECTEUR DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA FAMILLE,
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu l'article 24 de l'arrêté viziriel du 23 juin 1926 formant statut du personnel de la direction de la santé et de l'hygiène publiques et les textes qui l'ont modifié ou complété ;

Vu les arrêtés du directeur de la santé et de l'hygiène publiques des 2 septembre 1927 et 6 octobre 1944 portant règlement du concours pour l'emploi d'infirmier spécialiste ;

Vu l'arrêté viziriel du 22 août 1945 remplaçant le cadre des infirmiers spécialistes par le cadre des adjoints spécialistes de santé,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Le titre « A » de l'article 4 de l'arrêté directorial du 6 octobre 1944 est complété comme suit :

« Toutefois, pour les candidats à la spécialité « radiologie », cette épreuve portera obligatoirement sur des matières du programme technique. »

Rabat, le 31 mai 1951.

SICAULT.

Arrêté du directeur de la santé publique et de la famille du 8 juin 1951
fixant le programme du concours pour l'emploi d'adjoint spécialiste de santé.

LE DIRECTEUR DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA FAMILLE,
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté du directeur de la santé publique et de la famille du 6 octobre 1944 portant règlement du concours pour l'emploi d'infirmier spécialiste (nouvelle appellation : adjoint spécialiste de santé), tel qu'il a été modifié par l'arrêté du 3 février 1950,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Le programme du concours pour l'emploi d'adjoint spécialiste de santé est modifié et complété comme suit :

Programme du concours.

Les matières du présent programme ressortissant à chacune des six spécialités pour lesquelles les candidats se seront prononcés, sont :

- 1° Pharmacie ;
- 2° Chirurgie, accouchements, ophtalmologie ;
- 3° Laboratoire de biologie ;
- 4° Hygiène, prophylaxie et contrôle sanitaire aux frontières ;
- 5° Laboratoire de chimie ;
- 6° Electroradiologie.

TITRE PREMIER.

PHARMACIE.

Matières du programme général.

Législation pharmaceutique. — Codex. — Toxiques A.B.C.
Notions de pharmacie chimique (principaux produits chimiques utilisés en pharmacie, vitamines, antibiotiques...)
Notions sur les médicaments d'origine animale et végétale.
Incompatibilités. — Altération et conservation des médicaments.
Notions élémentaires d'anatomie et de physiologie (fonction de relation, fonction de nutrition).

Matières à option.

1° Exercice de la pharmacie.

Organisation générale d'une officine. — Etiquetage. — Comptabilité pharmaceutique.
Principales opérations pharmaceutiques (physiques, mécaniques).
Principales formes pharmaceutiques ; les objets de pansement.
Doses usuelles, doses maxima. — Notions très élémentaires sur l'accumulation, l'accoutumance, l'anaphylaxie, la toxicomanie. — Contrepoisons.

Travaux pratiques :

1° Détermination de quinze plantes officinales ou drogues simples appartenant à la matière médicale, de cinq médicaments chimiques et dix médicaments galéniques ;

2° Préparation des médicaments inscrits au Codex en même temps qu'exécution d'une ordonnance magistrale.

2° Laboratoire pharmaceutique.

Notions élémentaires de chimie générale, minérale et organique.
Organisation du laboratoire pharmaceutique. — Appareillage.
Les opérations de mesures (poids, volume, densité, température).
Préparation, contrôle, usage des principales solutions titrées.
Préparation et contrôle des eaux distillées, bidistillées et solutées injectables. — Essai de la verrerie. — Stérilisation.

Travaux pratiques :

- 1° Contrôle et essai d'un médicament ;
- 2° Analyse ou mesure portant sur un sujet du programme.

TITRE DEUXIÈME.

CHIRURGIE. — ACCOUCHEMENTS. — OPHTALMOLOGIE.

Matières du programme général.

Parasites et microbes ; auto et hétéro-infection.
Asepsie ; antisepsie ; désinfection.

Notions générales d'anatomie, de physiologie ; tête, crâne, face, colonne vertébrale osseuse, cou, thorax, abdomen, bassin, membres.
Notions générales sur les maladies endémo-épidémiques au Maroc.
Notions générales sur les maladies chirurgicales, terminologie.
Les soins d'urgence.
Assistance du blessé à son arrivée à l'hôpital, à son arrivée à la salle d'opération.
Stérilisation.
Anesthésies.
Pansements.

Matières à option.

1° Chirurgie.

Actes opératoires ; ce qu'il faut faire ; ce qu'il ne faut pas faire.
Surveillance des trachéotomisés.
Régime spécial des opérés du tube digestif.
Traitement du blessé dans la salle d'hôpital ou à la salle de pansements.

Travaux pratiques :

Pansements, petite chirurgie ;
Appareil pour fractures ; immobilisation provisoire, immobilisation définitive ; massage ; mobilisation ; kinésithérapie en général.

2° Accouchements.

Signes de la grossesse ; diagnostic de l'âge de la grossesse.
Hygiène de la grossesse ; notions sur la pathologie de la grossesse.
Asepsie et antisepsie obstétricales.
Accouchement normal ; travail ; présentations ; délivrance ; suite de couches normales et pathologiques ; dystocies ; notions sur les opérations obstétricales ; grossesses et accouchements multiples.
Soins aux nouveau-nés ; allaitement naturel, artificiel.

Travaux pratiques portant sur un des sujets de la matière à option.

3° Ophtalmologie.

Anatomie et physiologie de l'œil.
Affection des paupières, des voies lacrymales.
Les conjonctivites.
Le trachome et ses complications.
Les affections de la cornée.
Cataracte ; glaucome.
La tension oculaire, ses troubles, sa mesure.
Les iritis ;
Panophtalmie.
Les plaies pénétrantes de l'œil et leurs complications.
Les manifestations oculaires des maladies générales.
Préparation d'un malade pour une intervention sur les paupières, les voies lacrymales, le globe, etc.
Les soins postopératoires.
La thérapeutique en ophtalmologie.

Travaux pratiques :

Pansements, petite chirurgie oculaire ;
Composition des boîtes d'instruments pour les différentes interventions ;
Préparation de la salle d'opération, de l'opéré, de la table d'instruments en vue d'une intervention (cataracte, glaucome, greffe de la cornée, etc.) ;
Mesure de l'acuité visuelle sans correction et après correction ;
Prise d'un champ visuel ;
Correction d'une myopie, d'une hypermétropie faible ;
Reconnaître un verre convexe, concave, cylindrique, sphéro-cylindrique.

TITRE TROISIÈME.

LABORATOIRE DE BIOLOGIE.

Matières du programme général.

Immunité et sensibilité. — Antigènes et anticorps. — Vaccins et sérums.
Techniques de laboratoire applicables au diagnostic des diverses maladies microbiennes et parasitaires.
Prélèvements biologiques.
Asepsie, désinfection et stérilisation.
Techniques de mesure du pH.

Colorations simples, différentielles, imprégnations métalliques en microbiologie : méthodes de Gram, de Ziehl, de May-Gruwald-Giemsa, de Machiavello et de Fontana-Tribondeau.

Animaux de laboratoire : soins à leur donner ; inoculation ; autopsie ; opérations courantes.

Matières à option.

1^{re} Microbiologie.

Microorganismes pathogènes pour l'homme.

Bactéries et spirochètes. — Rickettsies et ultra-virus : notions générales.

Parasites.

Protozoaires : Plasmodies, Trypanosomes, Leishmanies, Amibes et flagellés pathogènes.

Champignons microscopiques (Diagnostic des teignes).

Helminthes (Diagnostic des œufs des vers parasites de l'homme). — Microfilaires.

Isolement des microbes.

Préparation des milieux de culture et filtration microbiologique.

Identification morphologique.

Examens à l'état frais et après coloration (méthodes spéciales pour la mise en évidence des capsules, spores et granulations diverses comprises).

Identification physiologique.

Conditions de culture (température, milieux nutritifs, atmosphère).

Études des produits de métabolisme (production de gaz, fermentation des hydrates de carbone, utilisation des nitrates, pouvoir protéolytique, production d'indol, d'acétylméthylcarbinol, production de diastases).

Microbiologie appliquée au diagnostic.

Urine, sang, selles, bile.

Liquides céphalo-rachidien, pleural, d'ascite, d'hydarthrose, d'hydrocèle.

Expectoration et liquide de tubage gastrique.

Pus et exsudats bucco et nasopharyngés, génito-urinaire, de plaies, chancres et abcès.

Microbiologie appliquée à l'hygiène.

Eau et denrées alimentaires.

Microbiologie appliquée à la préparation de produits biologiques.

Émulsions microbiennes pour sérodiagnostics.

Sérums expérimentaux.

Travaux pratiques sur les sujets de la matière à option.

2^{de} Sérologie.

Réactions de déviation du complément.

Préparation des réactifs et leur titrage (suspension de globules rouges complément, sérum hémolytique).

Traitement préalable des produits pathologiques à examiner (inactivation, dilution, concentration des globulines).

Applications au diagnostic de la syphilis, de la tuberculose, de la gonococcie, du kyste hydatique.

Réactions de floculation.

Application au diagnostic de la syphilis, de la tuberculose, du paludisme.

Réactions d'agglutination des germes.

Préparation et épreuves des réactifs (émulsions microbiennes, sérums agglutinants).

Technique d'agglutination.

Application au diagnostic des diverses maladies infectieuses (salmonelloses, brucelloses, agglutination des *Proteus* OX19).

Réactions d'agglutination des hématies.

Groupes : A. B. ; A. B. O. ;

Réactions sur le liquide céphalo-rachidien.

Réaction de formol-gélification.

Réaction de Paul, Bunnell et Davidsohn pour le diagnostic de la mononucléose infectieuse.

Diagnostic biologique de la grossesse.

Travaux pratiques sur les sujets de la matière à option.

3^{de} Hématologie.

Notions théoriques.

A. — Constituants du sang, leurs origines et leurs propriétés essentielles.

Plasma (albumines, globulines, fibrinogène, coagulation), sérum et caillot.

Éléments rouges.

Éléments blancs.

Groupes sanguins (le système A. B. O. et ses sous-groupes, le système M et N) (le facteur Rhésus).

B. — Rôle des constituants du sang dans la transfusion sanguine (sang frais, sang conservé, plasma, globulines).

Les incompatibilités sanguines, les accidents de la transfusion.

Les substances pyrogènes et leur rôle dans les perfusions.

Techniques.

Numération des hématies, des leucocytes et des plaquettes.

Exécution et coloration de frottis de sang et de gouttes épaisses.

Formule leucocytaire et formule d'Arneeth.

Réticulocytes (coloration et numération).

Parasitologie du sang.

Dosage de l'hémoglobine. — Valeur globulaire.

Temps de saignement et temps de coagulation.

Vitesse de sédimentation des hématies (techniques en tubes verticaux et en tubes inclinés).

Résistance globulaire.

Détermination des groupes sanguins. — Préparation des sérums-tests.

Détermination et dosage d'agglutinines.

Préparation d'une solution utilisée en perfusion, transfusion.

Travaux pratiques sur les sujets de la matière à option.

4^{de} Anatomie pathologique.

Prélèvement.

Fixation.

Technique de préparation des pièces microscopiques.

Technique de confection des préparations microscopiques :

Coupes à la paraffine ;

Coupes par congélation.

Colorations des coupes :

Hématéine, éosine, safran ;

May-Grunwald-Giemsa ;

Techniques spéciales courantes (tissus conjonctifs, mucus, fibres élastiques, réticulines, etc.) ;

Imprégnations métalliques.

Montage des coupes.

Travaux pratiques sur les sujets de la matière à option.

TITRE QUATRIÈME.

HYGIÈNE ET PROPHYLAXIE. — CONTRÔLE SANITAIRE AUX FRONTIÈRES.

Matières du programme général.

Agents infectieux : parasites, microbes, virus.

Transmission des maladies : contagion interhumaine, transmission par les animaux et les insectes, transmission par le sol, l'air, l'eau, les aliments.

Désinfection par agents physiques et chimiques.

Désinsectisation (en particulier, insecticides de contact).

Alimentation en eau des collectivités : appréciation de la potabilité, modes d'épuration.

Évacuation des eaux usées.

Prophylaxie des affections suivantes : paludisme, typhus, peste, tuberculose, variole, typhoïde, dysenteries, choléra, rage, diphtérie.

Techniques des vaccinations contre : la variole, le typhus, la peste, le choléra.

*Matières à option.**1° Hygiène.*

Alimentation en eau des collectivités : l'eau potable ; qualités ; origine ; souillures ; procédés de protection, de correction et de stérilisation. — Quand, comment et pourquoi faire des prélèvements.

Rôle de l'eau dans la transmission des intoxications et des maladies. Les eaux usées : évacuation et traitement des eaux usées ; égouts, fosses fixes ; fosses septiques.

Les immondices solides ; provenance, composition ; nocivité ; collecte ; évacuation ; dépôts d'ordures.

Hygiène de l'habitation : construction et aménagement ; aération ; ventilation ; cube d'air ; éclairage ; chauffage.

Permis de construction ; permis d'habiter.

Hygiène de l'alimentation. — Besoins nutritifs. — Valeur et composition des aliments. — Comment reconnaître les aliments avariés. — Les maladies transmises par les aliments. — Les intoxications alimentaires. — Les fraudes alimentaires. — La surveillance des marchés.

Hygiène rurale. — Hygiène de la voie publique. — Protection de la santé publique. — Rôle des bureaux municipaux d'hygiène en matière d'hygiène et de protection sanitaire. — Dahir et arrêtés viziriel. — Règlements municipaux.

Travaux pratiques sur les sujets de la matière à option.

*2° Prophylaxie.**Généralités.*

Enquête épidémiologique. — Organisation d'un rassemblement, d'un lazaret, d'un cordon sanitaire.

Paludisme.

Éléments du diagnostic clinique et de laboratoire.

Epidémiologie : insecte vecteur, réservoir de virus, définition et interprétation des indices épidémiologiques.

Prophylaxie : la lutte antianophélienne, la lutte antiplasmodiale.

Thérapeutique (en particulier, posologie des médicaments et traitement de l'abcès pernicieux).

Typhus.

Éléments du diagnostic clinique et de laboratoire. Epidémiologie.

Prophylaxie : épouillage, vaccination.

Peste.

Éléments du diagnostic clinique et de laboratoire. Epidémiologie.

Prophylaxie : la lutte contre les puces, la dératisation, la vaccination.

Variole.

Éléments du diagnostic. Epidémiologie. Prophylaxie : vaccination.

Travaux pratiques sur les questions de la matière à option.

3° Contrôle sanitaire aux frontières.

Conventions internationales en matière de santé aérienne et maritime. Notions de géographie corrélative.

Législation marocaine en matière de contrôle sanitaire aux frontières. Mesures sanitaires applicables aux voyageurs et véhicules (voies terrestres, maritimes, aériennes).

Mesures sanitaires applicables aux marchandises et aux enceintes ou circonscriptions de ports et aéroports. Visites et examens collectifs des voyageurs.

Éléments d'hygiène particuliers aux ports et aéroports, navires et avions.

Moyens d'obtenir des circonscriptions indemnes en cas d'épidémies locales.

Travaux pratiques sur l'une des questions de la matière à option.

TITRE CINQUIÈME.**LABORATOIRE DE CHIMIE.***Matières du programme général.**Chimie.*

Notions de chimie générale.

Notions sur la théorie des ions et la valence. — Applications pratiques : pH, indicateurs colorés, normalité d'une solution titrée.

Analyse minérale qualitative.

Analyse volumétrique et analyse pondérale.

Notions de base de chimie organique ; caractères généraux des principales fonctions.

Physique.

Instruments de mesure en poids et en volume ; erreurs ; densimétrie ; barométrie ; thermométrie ; photométrie ; réfractométrie ; spectroscopie ; polarimétrie.

*Matières à option.**1° Chimie appliquée à la clinique.*

Les glucides, les lipides, les protéides.

Les biocatalyseurs (notions sur les hormones, les vitamines, les diastases).

Le sang (composition chimique, équilibre, acide - base).

Liquide céphalo-rachidien.

L'urine et les produits d'excrétion.

Les prélèvements des produits biologiques ; conditions exigées.

Exploration fonctionnelle du tube digestif ; chimisme gastrique, coprologie clinique.

Exploration de la fonction hépatique : urine, sang, bile, épreuves.

Exploration de la fonction rénale : urine, sang, épreuves.

Exploration fonctionnelle au cours du diabète et de l'acidose : urine, sang, épreuves.

Exploration de fonctions diverses : métabolisme de base, calcémie, protéines, phosphatases acides et alcalines, 17 cétostéroïdes.

*2° Chimie appliquée à l'hygiène.**Hydrologie.*

Prélèvements, analyses chimiques et interprétation hygiénique d'une analyse d'eau ; épuration ; test chlore ; chlore résiduel.

Bromatologie.

Prélèvements et détermination de la composition du lait : écrémage, mouillage, addition d'antiseptiques.

Toxicologie.

Conditions techniques et médico-légales des prélèvements.

Méthodes générales de recherche des toxiques. — Poisons minéraux (minéralisation). — Poisons volatils et gazeux. — Poisons organiques (glucosides, alcaloïdes). — Extraction, purification et essais physiologiques.

Travaux pratiques : analyses portant sur un sujet du programme général.

TITRE SIXIÈME.**ELECTRORADIOLOGIE.***Matières du programme général.**Notions générales d'anatomie.*

Ostéologie (crâne, colonne vertébrale, ceinture scapulaire, bassin, membres).

Certains viscères (poumons, cœur et pédicule cardio-vasculaire, tube digestif, foie, vésicule biliaire, appareil urinaire, appareil génital féminin).

Notions générales d'électricité.

Courant continu, propriétés.

Courant alternatif, propriétés.

Phénomènes électromagnétiques, induction.

Courant faradique.

Générateurs électromagnétiques de courants.

Notions générales sur les rayons X et les appareils à rayons X.

Rayons X. — Tube Coolidge. — Kénotrons.

Caractéristiques des rayons X en radiodiagnostic : pénétration, intensité.

Appareillages les plus courants : contact tournant ; appareils à bains d'huile dans cuve ; appareils à quatre kénotrons.

Les principales pannes pouvant survenir à ces appareillages.

Les dangers courus dans la pratique d'électroradiologie (dus à l'électricité et aux rayons X).

*Programme technique.**A. — Radiodiagnostic.*

Action photochimique des R X.

Films, écrans, renforçateurs, cassettes, contrastes, grilles.

Radiotomie.

Stéréoradiographie.

Examen radiographique du squelette.

Incidences fondamentales : tête, rachis, cage thoracique (côtes, sternum, clavicule, omoplate), bassin, membres.

Incidences complémentaires : voûte crânienne, selle turcque, trou optique, fentes sphénoïdales, os malaire et du nez, région pétroromastoïdienne, sinus, maxillaire inférieur, dents, pubis, ailes iliaques, coccyx, obliques du pied, calcanéum, astragale.

Examen radiologique des viscères :

Larynx ;

Poumons (tomie-lipiodol) ;

Cœur et vaisseaux (orthodiagramme) ;

Tube digestif (substances de contraste, préparation du malade) ;

Vésicule biliaire (substances de contraste, préparation du malade) ;

Foie (substances de contraste, préparation du malade) ;

Appareil urinaire (substances de contraste, préparation du malade) ;

Appareil génital de la femme ;

Encéphalographie, ventriculographie, myélographie.

Repérage radiologique des corps étrangers :

Laboratoire. — Manipulations photographiques : développement, fixage, agrandissements, positifs. Bains. Manipulation et vérification des cassettes.

B. — Roentgen. — Radium et électrothérapie.

Notions générales sur les propriétés physiques et thérapeutiques des rayons X et du radium ; leur pénétration ; rayonnement secondaire ; dosimétrie ; précautions à prendre contre les dangers des radiations.

Radiothérapie superficielle.

Radiothérapie profonde.

Principales affections traitées.

Installation des malades ; principaux champs d'irradiation ; filtrations ; dosimètres.

Descriptions des appareillages courants ; dépannages principaux.

Radiumthérapie : mêmes questions que ci-dessus. Conservation et transport des aiguilles ou tubes de radium.

Electrologie.

Notions générales sur les courants galvaniques et faradiques, sur leur utilisation en électrologie. — Ionothérapie.

Notions générales sur l'électrodiagnostic.

Haute fréquence.

Diathermie.

Ondes courtes.

Réglage et principaux dépannages des appareils d'électrologie.

Actinothérapie.

Rayons infrarouges.

Rayons ultraviolets.

Travaux pratiques sur un des sujets des programmes (général et technique).

Radiodiagnostic.

Installation d'un malade pour une radiographie dans une incidence demandée ; réglage du temps de pose, de la pénétration et de l'intensité.

Préparation d'un malade pour un examen radiologique des viscères.

Manipulations de laboratoire.

Montage et démontage des appareils courants.

Dépannage.

Radiothérapie.

Installation de malades pour radio ou radiumthérapie.

Choix des filtres.

Installation et surveillance des dosimètres et des appareillages.

Dépannage.

Electrologie.

Préparation et installation d'un malade pour électrodiagnostic, électrothérapie, ou actinothérapie.

Réglage des appareils.

Dépannage.

Groupe électrogène : montage, démontage et dépannage.

Rabat, le 8 juin 1951.

G. SICAULT.

TRÉSORERIE GÉNÉRALE

Arrêté viziriel du 11 juin 1951 (6 ramadan 1370) modifiant l'arrêté viziriel du 20 juillet 1949 (23 ramadan 1368) relatif aux travaux supplémentaires effectués par certains fonctionnaires et agents des services du Trésor.

LE GRAND VIZIR,

Vu l'arrêté viziriel du 20 juillet 1949 (23 ramadan 1368) relatif aux travaux supplémentaires effectués par certains fonctionnaires et agents des services du Trésor ;

Sur la proposition du trésorier général, après avis du directeur des finances et du secrétaire général du Protectorat,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Les taux prévus par l'article premier de l'arrêté viziriel susvisé du 20 juillet 1949 (23 ramadan 1368) sont modifiés ainsi qu'il suit à compter des 1^{er} janvier 1950 et 1^{er} janvier 1951 :

	1950		1951	
	1 ^{re} première heures	Au-delà de 14 heures	1 ^{re} première heures	Au-delà de 14 heures
	Francs	Francs	Francs	Francs
Personnels titulaires des cadres généraux dont la rémunération est basée sur les indices :				
360 à 390 inclus	235	280	260	300
300 à 359 inclus	195	235	220	260
200 à 299 inclus	160	190	175	210
Au-dessous de 200	115	135	120	145
Agents auxiliaires de la 3 ^e catégorie ..	115	135	120	145
Agents auxiliaires de la 5 ^e catégorie et agents temporaires	95	115	100	120

Fait à Rabat, le 6 ramadan 1370 (11 juin 1951).

MOHAMED EL MOKRI.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 14 juin 1951.

Le Commissaire résident général,

A. JUIN.

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION**Création d'emplois.**

Par arrêté du secrétaire général du Protectorat du 12 juin 1951 l'arrêté du 18 décembre 1950 portant création d'emplois à la direction des travaux publics, à compter du 1^{er} janvier 1950, est modifié ainsi qu'il suit :

« Sont créés à la direction des travaux publics, à compter du 1^{er} janvier 1950, par transformation de six emplois d'agent auxiliaire et de deux cent cinquante-deux emplois d'agent journalier :

« Services centraux (service administratif).

« Un emploi de dactylographe ;

Division des travaux publics.

- « Deux emplois d'agent technique ;
- « Deux emplois de conducteur de chantier ;
- « Deux emplois de commis ;
- « Deux emplois de sténodactylographe ;
- « Trois emplois de dactylographe ;
- « Quatre emplois d'employé ou agent public ;
- « Cinq emplois de chaouch ;
- « Deux cent trente-sept emplois de sous-agent public. »

Nominations et promotions**CORPS DU CONTRÔLE CIVIL.**

Est réintégré dans le corps du contrôle civil du 1^{er} mars 1951 : M. Lefort François, contrôleur civil de classe exceptionnelle (hors cadres). (Décret du président du conseil des ministres du 30 avril 1951.)

*
* *

JUSTICE FRANÇAISE.

Sont intégrés, en application de l'arrêté viziriel du 30 juillet 1947, dans le cadre des commis, du 1^{er} janvier 1951, en qualité de :
Commis principal de classe exceptionnelle (échelon après 3 ans - indice 230), avec ancienneté du 1^{er} février 1946 : M^{me} Rossi Andrée ;

Commis principal hors classe, avec ancienneté du 1^{er} juin 1950 : M^{lle} Faure Rolande.

(Arrêtés du premier président de la cour d'appel du 19 avril 1951.)

Est nommé *secrétaire-greffier adjoint de 7^e classe (stagiaire)* du 16 avril 1951 : M. Berviller Léon, licencié en droit. (Arrêté du premier président de la cour d'appel du 16 avril 1951.)

Est nommé *secrétaire-greffier adjoint de 7^e classe (stagiaire)* du 9 avril 1951 : M. Rodriguez Jean, licencié en droit. (Arrêté du premier président de la cour d'appel du 14 mars 1951.)

*
* *

DIRECTION DES AFFAIRES CHÉRIFIENNES.

Est promu *topographe principal de 1^{re} classe* du cadre particulier des topographes de la direction des affaires chérifiennes du 1^{er} mai 1951 : M. Mas Marcel, topographe principal de 2^e classe. (Arrêté directorial du 24 avril 1951.)

Est promu *commis-greffier principal de 2^e classe des juridictions coutumières* du 1^{er} mai 1951 : M. Ahmed Menouar, commis-greffier principal de 3^e classe. (Arrêté directorial du 24 avril 1951.)

Sont nommés, après concours, *commis-greffiers stagiaires des juridictions coutumières* du 1^{er} août 1950 : MM. Mohamed ben Azzouz el Mellali, Mohammed ould Mimoun ou Tag, Moha ou Hamou ould Caïd Mimoun, Benaïssa ou Haddou ou Driss et Bouazza ou Ali el Qabli, agents temporaires. (Arrêtés directoriaux du 21 mai 1951.)

*
* *

DIRECTION DE L'INTÉRIEUR.

Sont reclassés :

Adjoint de contrôle de 3^e classe :

Du 1^{er} février 1947, avec ancienneté du 28 juin 1946 (bonification pour services militaires : 4 ans 7 mois 3 jours) : M. Laveau Pierre ;

Du 1^{er} décembre 1947, avec ancienneté du 23 juin 1947 (bonification pour services militaires : 4 ans 5 mois 7 jours) : M. Cliquet Jean-Marie ;

Du 1^{er} décembre 1948, avec ancienneté du 14 mai 1948 (bonification pour services militaires : 4 ans 6 mois 16 jours) : M. Dufeu Alexandre,

adjoints de contrôle de 5^e classe ;

Adjoint de contrôle de 4^e classe :

Du 1^{er} décembre 1947 :

Avec ancienneté du 12 août 1946 (bonification pour services militaires : 3 ans 3 mois 18 jours) : M. Ros Joseph ;

Avec ancienneté du 1^{er} novembre 1947 (bonification pour services militaires : 2 ans 4 mois) : M. Boursoiller Hervé ;

Du 1^{er} décembre 1948, avec ancienneté du 14 octobre 1947 (bonification pour services militaires : 3 ans 1 mois 16 jours) : M. Vesin Robert,

adjoints de contrôle de 5^e classe.

(Arrêtés résidentiels du 31 mai 1951.)

Sont titularisés et reclassés *adjoints de contrôle de 5^e classe* du 1^{er} décembre 1950, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1948 : MM. Posier Jacques et Saddier André, adjoints de contrôle stagiaires (2^e échelon). (Arrêtés résidentiels du 31 mai 1951.)

Sont nommés, dans le cadre des régies municipales :

Contrôleur, 6^e échelon du 1^{er} octobre 1948, avec ancienneté du 16 août 1947, et *7^e échelon* du 1^{er} septembre 1949 : M. Mongallard Armand ;

Contrôleur, 4^e échelon du 1^{er} octobre 1948, avec ancienneté du 1^{er} juin 1947, et *5^e échelon* du 1^{er} juin 1949 : M. Bernhart Léon. (Arrêtés directoriaux du 4 juin 1951.)

Est promu, aux services municipaux de Meknès, *sous-agent public de 2^e catégorie, 7^e échelon* du 1^{er} juillet 1951 : M. Abdelkader ben Mati ben Mohamed, sous-agent public de 2^e catégorie, 6^e échelon. (Arrêté directorial du 6 juin 1951.)

Est promu, aux services municipaux de Fès, *sous-agent public de 2^e catégorie, 6^e échelon* du 1^{er} juin 1951 : M. Mohamed ben Ghazi ben el Houssine, sous-agent public de 2^e catégorie, 5^e échelon. (Décision du chef de la région de Fès du 22 janvier 1951.)

Est titularisé et reclassé *commis de 3^e classe* du 1^{er} juillet 1949, avec ancienneté du 22 décembre 1947 (bonification pour services militaires : 3 ans 6 mois 9 jours) : M. Mazza André, commis stagiaire. (Arrêté directorial du 30 mai 1951.)

Application du dahir du 5 avril 1945 sur la titularisation des auxiliaires.**Municipalité de Casablanca :**

Est nommé *sous-agent public de 3^e catégorie, stagiaire au 1^{er} échelon (manœuvre ordinaire)* du 1^{er} juin 1947, avec ancienneté du 1^{er} juin 1946, *titulaire au 1^{er} échelon* du 1^{er} juin 1948 : M. Miloudi ben Mohamed ben Djillali.

Sont titularisés et nommés :

Du 1^{er} janvier 1946 :

Municipalité de Rabat :

Sous-agent public de 2^e catégorie, 5^e échelon (porte-mire), avec ancienneté du 11 novembre 1945, et 6^e échelon du 1^{er} octobre 1948 : M. Mohamed ben Lahssèn ben Moulay M'Ahmed ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 8^e échelon (manœuvre spécialisée), avec ancienneté du 1^{er} novembre 1945, et 9^e échelon du 1^{er} juillet 1948 : M. Mohamed ben Ahmed ben Abdallah ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 6^e échelon (manœuvre ordinaire), avec ancienneté du 7 juillet 1944 : M. Mohamed ben Djilali ;

Du 1^{er} janvier 1947 :

Municipalité de Marrakech :

Sous-agent public de 3^e catégorie, 3^e échelon (gardien), avec ancienneté du 1^{er} septembre 1944, 4^e échelon du 1^{er} juillet 1947 et 5^e échelon du 1^{er} mai 1950 : M. Mohamed ben Mohamed ben Brahim ;

Municipalité de Meknès :

Sous-agent public de 2^e catégorie, 4^e échelon (moqaddem), avec ancienneté du 1^{er} juillet 1944, 5^e échelon du 1^{er} mars 1947 et 6^e échelon du 1^{er} novembre 1949 : M. El Mokthar ould Bacha Hamou ben Djillali ;

Municipalité de Rabat :

Sous-agent public de 3^e catégorie, 4^e échelon (manœuvre ordinaire), avec ancienneté du 23 juillet 1944, et 5^e échelon du 1^{er} février 1947 : M. Saïd ben Larbi ben Ali ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 4^e échelon (manœuvre ordinaire), avec ancienneté du 15 juillet 1946, et 5^e échelon du 1^{er} février 1949 : M. Brik ben Smaïn ben Ali ;

Du 1^{er} janvier 1948 :

Municipalité de Casablanca :

Sous-agent public de 2^e catégorie, 3^e échelon (manœuvre spécialisée), avec ancienneté du 1^{er} avril 1945, et 4^e échelon du 1^{er} octobre 1948 : M. Driss ben Madani ben Saïd ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 7^e échelon (manœuvre spécialisée) : M. Boudjemâa ben Mohamed ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 4^e échelon (manœuvre ordinaire), avec ancienneté du 1^{er} décembre 1947 : M. Mohamed ben Abdelkader ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 2^e échelon (manœuvre ordinaire), avec ancienneté du 16 février 1945, et 3^e échelon du 1^{er} mai 1948 : M. Ali ben Hamou ben Maati ;

Municipalité de Mazagan :

Sous-agent public de 3^e catégorie, 8^e échelon (gardien), avec ancienneté du 1^{er} janvier 1946, et 9^e échelon du 1^{er} juillet 1949 : M. Hadj Tahar ben Hadj Abderrahmane.

(Arrêtés directoriaux du 8 juin 1951.)

Sont reclassés :

Municipalité d'Oujda :

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 6^e échelon (caporal de chantier) du 1^{er} janvier 1945 et 7^e échelon du 1^{er} janvier 1948 : M. Moussa ben Aïssa ;

Municipalité de Rabat :

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 3^e échelon (maalem marocain) du 1^{er} janvier 1946, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1944, 4^e échelon du 1^{er} juillet 1946 et 5^e échelon du 1^{er} janvier 1949 : M. Lyazid ben Saïd ;

Municipalité de Casablanca :

Sous-agent public de 2^e catégorie, 5^e échelon (manœuvre spécialisée) du 1^{er} janvier 1947, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1946, et 6^e échelon du 1^{er} mai 1949 : M. Omar ben Hadj Abdoullah ben Hadj Boukedir.

(Arrêtés directoriaux du 8 juin 1951 modifiant les arrêtés des 9 mai et 29 décembre 1949 et 9 août 1950.)

Est titularisé et nommé agent public de 4^e catégorie, 7^e échelon du 1^{er} janvier 1946, avec ancienneté du 15 décembre 1945 : M. Florès Francisco, jardinier auxiliaire. (Arrêté directorial du 21 mai 1951.)

Sont titularisées et nommées :

Du 1^{er} janvier 1949 :

Dactylographe de 3^e classe, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1948, et reclassée dactylographe, 6^e échelon du 1^{er} janvier 1950, avec la même ancienneté, et 7^e échelon du 1^{er} octobre 1950 : M^{me} Desserre Marcelle ;

Dactylographe de 2^e classe, avec ancienneté du 8 novembre 1946, et reclassée dactylographe, 7^e échelon du 1^{er} janvier 1950, avec la même ancienneté, et 8^e échelon du 1^{er} février 1950 : M^{me} Poli Marie-Thérèse ;

Dactylographe de 1^{re} classe du 1^{er} juillet 1949, avec 5 mois 3 jours d'ancienneté, et reclassée dactylographe, 8^e échelon du 1^{er} janvier 1950, avec 11 mois 3 jours d'ancienneté : M^{me} Jaboulay Odette ;

Dactylographe de 2^e classe du 1^{er} juin 1949, avec 6 mois 24 jours d'ancienneté, et reclassée dactylographe, 7^e échelon du 1^{er} janvier 1950, avec 13 mois 24 jours d'ancienneté : M^{me} Duret Léona.

(Arrêtés directoriaux du 6 juin 1951 modifiant les arrêtés du 2 mars 1951.)

* *

DIRECTION DES SERVICES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE.

Sont titularisés et nommés surveillants de prison de 6^e classe :

Du 1^{er} décembre 1950 : M. Sanchez Marcel ;

Du 1^{er} janvier 1951 : MM. Aliotti Pierre, Giraud Maurice, Tomasini Jacques, Araque Vincent, Oyen Jules, Tramon Nicolas, Colinet Armand et Santoni Daniel ;

Du 1^{er} mars 1951 : MM. André Robert, Cansouline Côme, Christin Roger, Duthovex Jules, Garcia François, Legault Yves, Maitte Maurice, Mondoloni Paul, Pomarède Gabriel, Russo Marcel, Schurder René, Alcaide Georges, Challubert Jean, Delonca Aimé, Ettori François, Gentillet Pierre, Lefèvre Bernard, Martinez Jean, Pausset Roland, Rotily-Forcioli Antoine, Reimel Albert, Tolaini Benoît, Alfonsi Jean, Carlotti Jean-Baptiste, Dupille André, Ferreira Jean-Marie, Henocq Lucien, Malano Fernand, Michot Roland, Petit Georges, Rosello Fernand, Riquelme Raphaël et Yniesta Claude, surveillants stagiaires.

(Arrêtés directoriaux du 7 mai 1951.)

Est placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité du 10 mai 1951 : M. Combemorel Robert, surveillant de prison de 5^e classe. (Arrêté directorial du 10 mai 1951.)

Est acceptée à compter du 15 mai 1951 la démission de son emploi de M. Malano Fernand, surveillant de prison de 6^e classe. (Arrêté directorial du 10 mai 1951.)

Est acceptée à compter du 28 mai 1951 la démission de son emploi de M. Legault Yves, surveillant de prison de 6^e classe. (Arrêté directorial du 31 mai 1951.)

Sont nommés, après concours, inspecteurs-chefs de 4^e classe :

Du 1^{er} avril 1951 : MM. Bourrat André et Spinosi Joseph ;

Du 1^{er} juin 1951 : M. Ournac Edmond, secrétaires de police de 2^e classe.

Est recruté en qualité de gardien de la paix stagiaire du 1^{er} mai 1951 : M. Chaperon Pierre.

Sont titularisés et reclassés :

Inspecteur opérateur radiotélégraphiste de 1^{re} classe du 1^{er} janvier 1951, avec ancienneté du 22 août 1948 (bonification pour services militaires : 67 mois 24 jours) : M. Singer Léon, inspecteur opérateur radiotélégraphiste stagiaire ;

Gardien de la paix de 2^e classe du 1^{er} janvier 1949, avec ancienneté du 23 janvier 1948 (bonification pour services militaires : 28 mois 8 jours) : M. Ahmed ben Smaïn ben Mohammed ;

Gardien de la paix de 3^e classe du 1^{er} décembre 1949, avec ancienneté du 28 février 1948 (bonification pour services militaires : 21 mois 3 jours) : M. Lhasen ben Mohamed ben Ali, gardiens de la paix stagiaires ;

Agent spécial expéditionnaire de 6^e classe du 1^{er} février 1950, avec ancienneté du 1^{er} février 1949 (bonification pour services militaires : 12 mois) : M. Barbier Bernard, agent spécial expéditionnaire stagiaire.

Est incorporé dans la police d'Etat, par permutation, et rayé des cadres de la police marocaine du 1^{er} mai 1951 : M. Périer René, inspecteur de sûreté hors classe.

Est incorporé dans la police marocaine, par permutation, du 1^{er} mai 1951 : M. Franchi Hubert, inspecteur de sûreté hors classe de la police d'Etat.

(Arrêtés directoriaux des 10, 13, 23 et 30 avril, 7 et 18 mai 1951.)

Sont nommés, après concours, du 1^{er} janvier 1951 :

Inspecteurs de sûreté, opérateurs radiotélégraphistes de 1^{re} classe : MM. Caillaud Ernest et Picard Raymond, gardiens de la paix de classe exceptionnelle ;

Inspecteurs de sûreté, opérateurs radiotélégraphistes de 2^e classe : MM. Garcia François et Monso René, gardiens de la paix de 1^{re} classe ;

Inspecteurs de sûreté, opérateurs radiotélégraphistes de 3^e classe : MM. Giniac René et Ragusa Jean, gardiens de la paix de 1^{re} et 3^e classes ;

Inspecteurs de sûreté, opérateurs radiotélégraphistes stagiaires : MM. Godret Roland et Singer Léon, gardiens de la paix stagiaires.

Sont recrutés en qualité de gardiens de la paix stagiaires :

Du 1^{er} février 1951 : M. Abdesselam ben Abdelkader ben Abdesselam ;

Du 1^{er} mai 1951 : M. Mohamed ben Driss ben Mohammed.

Sont titularisés et reclassés :

Inspecteurs de sûreté hors classe du 1^{er} juin 1950, avec ancienneté du 28 décembre 1948 (bonification pour services militaires : 85 mois 3 jours) : M. Pascuito Honoré, inspecteur, stagiaire ;

Gardiens de la paix de classe exceptionnelle :

Du 1^{er} décembre 1949 :

Avec ancienneté du 2 septembre 1948 (bonification pour services militaires : 86 mois 29 jours) : M. El Moktar ben Mohammed ben Abderrahman « Khiane » ;

Avec ancienneté du 24 septembre 1948 (bonification pour services militaires : 86 mois 7 jours) : M. Haddou ben Bouazza ben el Arbi ;

Du 1^{er} mars 1950, avec ancienneté du 7 décembre 1947 (bonification pour services militaires : 97 mois 24 jours) : M. Deffry Roland ;

Gardiens de la paix de 1^{re} classe :

Du 1^{er} décembre 1949 :

Avec ancienneté du 12 janvier 1948 (bonification pour services militaires : 70 mois 19 jours) : M. El Habib ben Hoummad ben Abdallah ;

Avec ancienneté du 28 juillet 1948 (bonification pour services militaires : 64 mois 3 jours) : M. Maati ben Maati ben Agga ;

Avec ancienneté du 5 juillet 1949 (bonification pour services militaires : 52 mois 26 jours) : M. Ahmed ben Mohammed ben Ahmed ;

Avec ancienneté du 7 août 1949 (bonification pour services militaires : 51 mois 24 jours) : M. M'Chichi ben Mohamed ben Ammar ;

Du 1^{er} février 1950, avec ancienneté du 6 février 1947 (bonification pour services militaires : 83 mois 4 jours) : M. Manchado Isidore ;

Gardiens de la paix de 2^e classe :

Du 1^{er} mars 1949 :

Avec ancienneté du 18 mai 1947 (bonification pour services militaires : 48 mois 13 jours) : M. Ahmed ben Jilali ben Mohamed ;

Avec ancienneté du 2 décembre 1947 (bonification pour services militaires : 41 mois 29 jours) : M. Bouchaib ben Mohammed ben Ahmed ;

Avec ancienneté du 20 décembre 1948 (bonification pour services militaires : 29 mois 11 jours) : M. M'Hammed ben Lahsen ben Hammame ;

Du 1^{er} décembre 1949 :

Avec ancienneté du 7 février 1948 (bonification pour services militaires : 45 mois 24 jours) : MM. Ahmed ben Salah ben Hammou, Dris ben Larbi ben Zaïd et Mohammed ben Khammar ben Bouchta ;

Avec ancienneté du 1^{er} juillet 1948 (bonification pour services militaires : 41 mois) : M. Mahjoub ben Mohammed ben Ahmed ;

Avec ancienneté du 7 août 1948 (bonification pour services militaires : 39 mois 24 jours) : MM. Ali ben M'Hammed ben Omar, Mohammed ben el Moktar ben Ahmed, Mohammed ben M'Hammed ben Moussa et Salah ben M'Bark ben X... ;

Avec ancienneté du 16 novembre 1948 (bonification pour services militaires : 36 mois 15 jours) : M. Mohammed ben Mohammed ben Daser ;

Du 1^{er} février 1950 :

Avec ancienneté du 2 septembre 1948 (bonification pour services militaires : 39 mois 29 jours) : M. Marchal Charles ;

Avec ancienneté du 5 novembre 1948 (bonification pour services militaires : 38 mois 5 jours) : M. David Guy ;

Avec ancienneté du 12 décembre 1948 (bonification pour services militaires : 36 mois 28 jours) : M. Gourhant André ;

Gardiens de la paix de 3^e classe :

Du 1^{er} février 1950 :

Avec ancienneté du 1^{er} janvier 1949 (bonification pour services militaires : 12 mois) : MM. Coufourier Marcel et Wolfer Hermann ;

Avec ancienneté du 23 août 1947 (bonification pour services militaires : 28 mois 19 jours) : M. Andrieux Jean ;

Avec ancienneté du 27 février 1947 (bonification pour services militaires : 34 mois 4 jours) : M. Stenger Armine ;

Avec ancienneté du 16 mai 1947 (bonification pour services militaires : 31 mois 15 jours) : M. Gatignon Charles ;

Du 1^{er} mars 1950 :

Avec ancienneté du 22 mars 1947 (bonification pour services militaires : 34 mois 9 jours) : M. Verneuil Robert ;

Avec ancienneté du 1^{er} février 1949 (bonification pour services militaires : 12 mois) : M. Marchal Robert ;

Du 4 avril 1950, avec ancienneté du 4 avril 1949 (bonification pour services militaires : 8 mois 27 jours) : M. Lemal Christian ;

Du 20 mai 1950, avec ancienneté du 20 mai 1949 (bonification pour services militaires : 1 mois 11 jours) : M. Abdelkader ben Mohammed ben Brahim ;

Du 1^{er} juin 1950, avec ancienneté du 16 avril 1949 (bonification pour services militaires : 12 mois) : M. Lignon Marc, gardiens de la paix stagiaires.

Sont reclassés, en application de l'article 8 du dahir du 5 avril 1945 :

Secrétaire de police de classe exceptionnelle du 1^{er} janvier 1945, avec ancienneté du 1^{er} mai 1943, secrétaire hors classe (1^{er} échelon) du 1^{er} janvier 1946, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1948 et 3^e échelon du 1^{er} janvier 1950 : M. Alamel Raoul, secrétaire de police de 1^{re} classe ;

Secrétaire de police de 1^{re} classe du 1^{er} janvier 1945, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1943, et secrétaire de police de classe exceptionnelle du 1^{er} juillet 1945 : M. Deville Yves, secrétaire de police de 2^e classe ;

Secrétaire de police de classe exceptionnelle du 1^{er} janvier 1945, avec ancienneté du 1^{er} mars 1942 : M. Busillet Marcel, secrétaire de police de 1^{re} classe ;

Secrétaire de police de 1^{re} classe du 1^{er} janvier 1945, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1943, et secrétaire de police de classe exceptionnelle du 1^{er} février 1947 : M. Mohammed el Ghomari ben Mohamed Benaïssa, secrétaire de police de 4^e classe ;

Gardien de la paix de 1^{re} classe du 1^{er} janvier 1945, gardien de la paix hors classe du 1^{er} janvier 1946, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1945, et inspecteur hors classe du 1^{er} février 1946 : M. Le Coent François, gardien de la paix de 3^e classe ;

Inspecteur de 1^{re} classe du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 8 septembre 1946 (bonification pour services militaires : 9 mois 23 jours), et *inspecteur hors classe* du 1^{er} novembre 1948 : M. Ahmed ben Ali ben el Behraoui, inspecteur de police de 2^e classe.

(Arrêtés directoriaux des 10 janvier, 9 février, 9, 13, 15, 17, 23, 30 avril et 15 mai 1951.)

*
*
*

DIRECTION DES FINANCES.

Les fonctionnaires de la direction des finances dont les noms suivent, administrateurs civils à l'administration centrale du ministère des finances, placés en service détaché pour servir au Maroc et nommés pour ordre dans la hiérarchie d'administration centrale chrétienne, reçoivent les avancements de grade ou d'échelon dans les conditions et aux dates indiquées ci-après :

Chef de service adjoint de 2^e classe (indice 565) du 1^{er} avril 1947 et *chef de service adjoint de classe exceptionnelle (indice 630)* du 1^{er} avril 1949 : M. Pey René, chef de service adjoint de 2^e classe ;

Chef de service adjoint de 3^e classe (indice 525) du 1^{er} janvier 1947 et *chef de service adjoint de 2^e classe (indice 565)* du 1^{er} janvier 1949 : M. Pourquier René, chef de bureau hors classe ;

Chef de service adjoint de 3^e classe (indice 525) du 1^{er} janvier 1950 : M. Poey Edouard, chef de bureau de 1^{re} classe.

(Arrêtés résidentiels du 24 mai 1951.)

Sont nommés, après concours, *secrétaires d'administration stagiaires* du 1^{er} avril 1951 : MM. Bastien Pierre, Cazals Marcel, Duret Pierre, Emery Pierre, Metteau André, Rossi Joseph et Thuau André ; M^{lle} Vidal Colette. (Arrêtés directoriaux du 30 mai 1951.)

Sont nommés, au service des perceptions, du 1^{er} octobre 1948 :

Contrôleur, 4^e échelon, avec ancienneté du 1^{er} février 1946 : M. Loth Marcel, agent principal de recouvrement, 2^e échelon ;

Contrôleur, 1^{er} échelon et reclassé au 4^e échelon de son grade à la même date, avec ancienneté du 18 octobre 1947 (bonification pour services militaires : 83 mois 13 jours) : M. Bissarette Yves, agent principal de recouvrement, 2^e échelon ;

Contrôleur, 1^{er} échelon et reclassé au 4^e échelon de son grade à la même date, avec ancienneté du 9 avril 1948 (bonification pour services militaires : 77 mois 22 jours) : M. Muller Louis, agent de recouvrement, 4^e échelon ;

Contrôleur, 3^e échelon, avec ancienneté du 16 février 1947 : M. Wegler Jean, agent principal de recouvrement, 1^{er} échelon ;

Contrôleur, 1^{er} échelon et reclassé au 2^e échelon de son grade à la même date, avec ancienneté du 11 novembre 1946 (bonification pour services militaires : 46 mois 20 jours) : M. Avanzati Maurice, agent de recouvrement, 3^e échelon ;

Contrôleurs, 2^e échelon, avec ancienneté du 1^{er} septembre 1947 : MM. Cohen David et Laguerce Pierre, agents de recouvrement, 4^e échelon ;

Contrôleur, 1^{er} échelon et reclassé au même grade à la même date, avec ancienneté du 27 avril 1947 (bonification pour services militaires : 17 mois 4 jours) : M. Dulas Elie, agent de recouvrement, 2^e échelon ;

Contrôleur, 1^{er} échelon, avec ancienneté du 16 février 1948 : M. Pérez André, agent de recouvrement, 3^e échelon.

(Arrêtés directoriaux du 12 juin 1951.)

L'ancienneté de M^{me} Johanny Jeanne, commis de 3^e classe, bénéficiaire d'une bonification d'un an au titre du dahir du 23 janvier 1951 (art. 7), est reportée au 16 février 1949. (Arrêté directorial du 18 mai 1951.)

Sont promus, dans le service des impôts :

Inspecteurs centraux de 2^e catégorie :

Du 1^{er} janvier 1951 : MM. Palmade Philippe et Revole Jean ;

Du 1^{er} mai 1951 : M. Daudiès Benjamin, inspecteurs hors classe ;

Inspecteur-rédacteur de 1^{re} classe (2^e échelon) du 1^{er} mai 1951 : M. Faure Robert, inspecteur-rédacteur de 1^{re} classe (1^{er} échelon).

(Arrêtés directoriaux du 1^{er} juin 1951.)

Sont reclassés, par application de l'arrêté viziriel du 2 janvier 1951 :

Inspecteur adjoint de 1^{re} classe du 1^{er} juin 1947, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1946, et *inspecteur de 2^e classe* du 1^{er} avril 1949 : M. Thomas Jean ;

Inspecteur adjoint de 1^{re} classe du 1^{er} juin 1947 et *inspecteur de 2^e classe* du 1^{er} décembre 1949 : M. Giraud-Audine André.

(Arrêtés directoriaux du 31 mai 1951.)

Sont promus, au service des perceptions :

Percepteur de 2^e classe (2^e échelon) du 1^{er} juin 1951 : M. Diebold Aloys, percepteur de 2^e classe (1^{er} échelon) ;

Contrôleur principal, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1951 : M. Colas Gérard, contrôleur principal, 1^{er} échelon ;

Agent principal de poursuites de classe exceptionnelle (après 3 ans) du 1^{er} mai 1951 : M. Migot Paul, agent principal de poursuites de classe exceptionnelle (avant 3 ans) ;

Agent de recouvrement, 5^e échelon du 1^{er} mars 1951 : M. Thévenin Robert, agent de recouvrement, 4^e échelon.

(Arrêtés directoriaux du 25 avril 1951.)

Sont promus, dans le service des impôts :

Sous-directeur régional hors classe du 1^{er} janvier 1951 : M. Boudière Raoul, sous-directeur régional de 1^{re} classe ;

Sous-directeur régional de 1^{re} classe du 1^{er} mai 1951 : M. Graziani Aimé, sous-directeur régional de 2^e classe ;

Inspecteur principal de 1^{re} classe du 1^{er} janvier 1951 : M. Curt Serge, inspecteur principal de 2^e classe ;

Inspecteurs hors classe :

Du 1^{er} février 1951 : M. Cayla Maurice ;

Du 1^{er} mars 1951 : M. Coussedière Guy, inspecteurs de 1^{re} classe (2^e échelon) ;

Inspecteurs de 1^{re} classe (1^{er} échelon) :

Du 1^{er} janvier 1951 : M. Brochard Raoul ;

Du 1^{er} février 1951 : M. Corlay Émile ;

Du 1^{er} mars 1951 : MM. Teisseire William et Belléculée Jacques ;

Du 1^{er} avril 1951 : M. Monange Gabriel, inspecteurs de 2^e classe ;

Inspecteurs de 2^e classe :

Du 1^{er} janvier 1951 : MM. Forrer Auguste et Corrotti Marc ;

Du 1^{er} février 1951 : MM. Pageau Claude et Rouveure Gaston ;

Du 1^{er} avril 1951 : M. Renault Georges ;

Du 1^{er} juillet 1951 : M. Barthelet Maurice, inspecteurs adjoints de 1^{re} classe ;

Inspecteurs adjoints de 1^{re} classe :

Du 1^{er} janvier 1951 : M. Rovira Jean ;

Du 1^{er} juin 1951 : M. Bibard Jean, inspecteurs adjoints de 2^e classe ;

Inspecteur adjoint de 2^e classe du 1^{er} juillet 1951 : M. Guillet Jacques, inspecteur adjoint de 3^e classe ;

Fqih principal de 2^e classe du 1^{er} janvier 1951 : M. Mohamed ben Larabi, fqih de 1^{re} classe ;

Fqih de 1^{re} classe du 1^{er} janvier 1951 : M. Mohamed ben Ahmed Ouazzahra, *fqih de 2^e classe* ;

Fqih de 2^e classe du 1^{er} mai 1951 : M. Mohamed Diury ben Hassan, *fqih de 3^e classe*.

(Arrêtés directoriaux du 1^{er} juin 1951.)

Est reclassé *inspecteur adjoint de 3^e classe des impôts* du 20 mai 1949 (bonification pour services militaires : 10 mois 11 jours) : M. Goudard Pierre. (Arrêté directorial du 1^{er} juin 1951.)

Sont promus, au service des perceptions :

Sous-directeur régional de 1^{re} classe du 1^{er} mars 1951 : M. Cabiac Auguste, *sous-directeur régional de 2^e classe* ;

Sous-directeur régional de 2^e classe du 1^{er} janvier 1951 : M. Du-bois de Prisque Joseph, *inspecteur principal de 1^{re} classe* ;

Percepteur de 1^{re} classe (2^e échelon) du 1^{er} février 1951 : M. Caparros Lucien, *percepteur de 1^{re} classe (1^{er} échelon)* ;

Percepteur de 1^{re} classe (1^{er} échelon) du 1^{er} avril 1951 : M. Schon-seck Pierre, *percepteur de 2^e classe (2^e échelon)* ;

Percepteur de 2^e classe (1^{er} échelon) du 1^{er} mars 1951 : M. Tardi Jean, *percepteur de 3^e classe (2^e échelon)* ;

Chefs de service hors classe :

Du 1^{er} avril 1951 : M. Souchon Henri ;

Du 1^{er} mai 1951 : M. Campos Sauveur ;

Du 1^{er} juin 1951 : M. Gaston-Carrère Fernand ;

chefs de service de 1^{re} classe (2^e échelon) ;

Chefs de service de 2^e classe (2^e échelon) :

Du 1^{er} janvier 1951 : MM. Soule-Nan Raoul, Sauton Albert, Asselineau Raymond, Marin Emile et Michel Romain ;

Du 1^{er} avril 1951 : M. Fieschi Paul ;

Du 1^{er} juin 1951 : M. Eichelbrenner Fernand ;

chefs de service de 2^e classe (1^{er} échelon) ;

Sous-chef de service de classe spéciale (2^e échelon) du 1^{er} juin 1951 : M. Riboulet Marcel, *sous-chef de service de classe spéciale (1^{er} échelon)* ;

Contrôleur principal, 4^e échelon du 1^{er} mai 1951 : M. Boule Fernand, *contrôleur principal, 3^e échelon* ;

Contrôleur principal, 2^e échelon du 1^{er} mars 1951 : M. de Chivré Henri, *contrôleur principal, 1^{er} échelon* ;

Contrôleurs, 7^e échelon :

Du 1^{er} avril 1951 : MM. Leclère Paul, Laguerce René et Barrandon Robert ;

Du 1^{er} mai 1951 : M. Mohamed ben Taïeb,

contrôleurs, 6^e échelon ;

Contrôleur, 6^e échelon du 1^{er} mai 1951 : M. Loch Marcel, *contrôleur, 5^e échelon* ;

Contrôleurs, 4^e échelon :

Du 1^{er} janvier 1951 : MM. Laverne Robert et Ben Hida Mohamed ;

Du 1^{er} avril 1951 : M. Amic Michel,

contrôleurs, 3^e échelon ;

Agent principal de poursuites de classe exceptionnelle (après 3 ans) du 1^{er} janvier 1951 : M. Acquaviva Jean, *agent principal de poursuites de classe exceptionnelle (avant 3 ans)* ;

Agent principal de recouvrement, 5^e échelon du 1^{er} juin 1951 : M. Michaud Louis, *agent principal de recouvrement, 4^e échelon* ;

Agents principaux de recouvrement, 4^e échelon :

Du 1^{er} mai 1951 : M. Seuté Georges ;

Du 1^{er} juin 1951 : M. Cohen Hanania,

agents principaux de recouvrement, 3^e échelon ;

Agents de recouvrement, 5^e échelon :

Du 1^{er} février 1951 : M. Wolff Sylvain ;

Du 1^{er} avril 1951 : M. Murati Ange ;

Du 1^{er} mai 1951 : M. Franceschi Mathieu ;

Du 1^{er} juin 1951 : MM. Thomas Roland et Bienfait Georges, *agents de recouvrement, 4^e échelon* ;

Agents de recouvrement, 4^e échelon :

Du 1^{er} février 1951 : MM. Rolland Noël et Jacomino Henri ;

Du 1^{er} mai 1951 : MM. Partouche René et Giudicelli Paul ;

Du 1^{er} juin 1951 : M. d'Hervez Guillaume, *agents de recouvrement, 3^e échelon* ;

Agents de recouvrement, 3^e échelon :

Du 1^{er} janvier 1951 : M. Icard Roger ;

Du 1^{er} avril 1951 : M. Lamou Guy ;

Du 1^{er} juin 1951 : M. Crétu Jean, *agents de recouvrement, 2^e échelon* ;

Dame comptable, 5^e échelon du 1^{er} juin 1951 : M^{me} Gauthier Suzanne, *dame comptable, 4^e échelon* ;

Chef de section de 2^e classe du 1^{er} juin 1951 : M. Moussa ben Ahmed, *chef de section de 3^e classe* ;

Chef de section de 4^e classe du 1^{er} janvier 1951 : M. Moulay Ahmed el Alaoui, *fqih de 2^e classe* ;

Fqih de 2^e classe du 1^{er} février 1951 : M. Mohamed ben Hadj Larbi, *fqih de 3^e classe* ;

Fqih de 3^e classe du 1^{er} avril 1951 : M. Mohamed ben Salah, *fqih de 4^e classe*.

(Arrêtés directoriaux du 25 avril 1951.)

Est nommée *commis principal de 2^e classe* du 1^{er} janvier 1950, avec ancienneté du 16 juillet 1949, et *agent principal de recouvrement, 1^{er} échelon* à la même date, avec la même ancienneté : M^{me} Pigot Marguerite, *dame comptable de 2^e classe*. (Arrêté directorial du 23 avril 1951.)

Sont nommés, dans l'administration des douanes et impôts indirects :

Inspecteurs centraux de 2^e catégorie :

Du 1^{er} janvier 1951 : MM. Douchin Alfred et Biancarelli François ;

Du 1^{er} mars 1951 : M. Blanc Robert ;

Du 1^{er} avril 1951 : M. Roty Paul,

inspecteurs hors classe ;

Inspecteurs hors classe :

Du 1^{er} mai 1951 : M. Bruno Charles ;

Du 1^{er} juin 1951 : MM. Verpillot Pierre, Bacqué Louis et Beurier Maurice,

inspecteurs de 1^{re} classe, 2^e échelon ;

Inspecteurs de 1^{re} classe, 2^e échelon :

Du 1^{er} janvier 1951 : MM. Giorgetti Ange et Amardeil Paul ;

Du 1^{er} février 1951 : MM. Peyre André et Costa Jean-Baptiste ;

Du 1^{er} avril 1951 : M. Labourier Georges ;

Du 1^{er} mai 1951 : MM. Niguez Christophe et Bruschini Paul ;

Du 1^{er} juin 1951 : M. Noël André, *inspecteurs de 1^{re} classe, 1^{er} échelon* ;

Inspecteurs de 2^e classe :

Du 1^{er} janvier 1951 : M. Moulin Henri ;

Du 1^{er} février 1951 : M. Lauprète Louis ;

Du 1^{er} mars 1951 : M. Morin Moïse ;

Du 1^{er} avril 1951 : MM. Cure Robert, Roman Antoine et Boujon Émile ;

Du 1^{er} mai 1951 : MM. Cerutti Toussaint, Delpuech Adrien et Gaborit Paul,

inspecteurs adjoints de 1^{re} classe ;

Contrôleur principal hors classe (cadre en voie d'extinction, non intégré) du 1^{er} février 1951 : M. Filippi Joseph, contrôleur principal de 1^{re} classe ;

Contrôleur principal, 4^e échelon du 1^{er} janvier 1951 : M. Montfollet Georges, contrôleur principal, 3^e échelon ;

Contrôleur principal, 3^e échelon du 1^{er} juin 1951 : M. Houeix Fernand, contrôleur principal, 2^e échelon ;

Contrôleurs principaux, 2^e échelon :

Du 1^{er} avril 1951 : MM. Massonat Louis et Lamazouère Jean ;

Du 1^{er} mai 1951 : M. Corbière René ;

Du 1^{er} juin 1951 : M. Le Roux René,

contrôleurs principaux, 1^{er} échelon ;

Contrôleur principal, 1^{er} échelon du 1^{er} janvier 1951 : M^{me} de Colbert Renée, contrôleur, 7^e échelon ;

Contrôleurs, 7^e échelon :

Du 1^{er} février 1951 : M. Monchy Raymond ;

Du 1^{er} avril 1951 : M. Stéfani Jean-Baptiste ;

Du 1^{er} mai 1951 : M. Leccia Xavier,

contrôleurs, 6^e échelon ;

Contrôleur, 5^e échelon du 1^{er} janvier 1951 : M. Laucher Georges, contrôleur, 4^e échelon.

Sont promus :

Agents principaux de constatation et d'assiette, 1^{er} échelon :

Du 1^{er} mai 1951 : M. Kalifa Joseph ;

Du 1^{er} juin 1951 : MM. de Colbert-Turgis Henri et Jean-Louis, agents de constatation et d'assiette, 5^e échelon ;

Agents de constatation et d'assiette, 5^e échelon du 1^{er} janvier 1951 : MM. Mattei Jean-Baptiste, Gbiorczyk Paul, Piétri Jean-Baptiste et Guillothe Marcel, agents de constatation et d'assiette, 4^e échelon ;

Agents de constatation et d'assiette, 4^e échelon :

Du 1^{er} janvier 1951 : MM. Boschattel Alexis et Valliccioni Jean-Baptiste ;

Du 1^{er} juin 1951 : M. Ducarre Marcel,

agents de constatation et d'assiette, 3^e échelon ;

Agents de constatation et d'assiette, 3^e échelon :

Du 1^{er} janvier 1951 : MM. Mohamed ben Feddoul el Baqqali, Lesage Yvon, Rouby Roger, Oyhénart Jacques, Wassiliévitch Paul, Elmfassy Raphaël, Giorgi Paul et Benoualid Isaac ;

Du 1^{er} mars 1951 : M. Bibas Albert ;

Du 1^{er} avril 1951 : M. Mathieu Jean,

agents de constatation et d'assiette, 2^e échelon ;

Agents de constatation et d'assiette, 2^e échelon :

Du 1^{er} janvier 1951 : M. Niddam Isaac ;

Du 1^{er} février 1951 : M. Serruya Jacob,

commis de 3^e classe ;

Dactylographe, 6^e échelon du 1^{er} juin 1951 : M^{me} Deleuze Anna, dactylographe, 5^e échelon ;

Capitaine hors classe du 1^{er} janvier 1951 : M. Lame Robert, capitaine de 1^{re} classe ;

Capitaines de 1^{re} classe :

Du 1^{er} janvier 1951 : M. Labadens André ;

Du 1^{er} mars 1951 : M. Lesbats Jean,

capitaines de 2^e classe ;

Lieutenant de 1^{re} classe du 1^{er} mars 1951 : M. Peytavi Séverin, lieutenant de 2^e classe.

(Arrêtés directoriaux du 28 avril 1951.)

Sont nommés, après concours, inspecteurs adjoints stagiaires :

A titre normal :

Du 1^{er} janvier 1949 : MM. Soullignac Alain et Campi François, commis stagiaires ;

Du 1^{er} janvier 1949 : M. Saint-Aubin Robert, agent temporaire à contrat (catégorie B) ;

Du 1^{er} novembre 1950 : M. Pairraud Jean ;

En application du dahir du 23 janvier 1951 :

Du 1^{er} janvier 1949 : MM. Gialferi Martin, Brun Maurice et Denis René, commis stagiaires ; M. Langevin Claude, agent temporaire à contrat (catégorie B).

Sont nommés, après examen professionnel :

Contrôleurs, 3^e échelon :

Du 1^{er} janvier 1951 :

Avec ancienneté du 1^{er} septembre 1950 : M. Carle Albert ;

Avec ancienneté du 1^{er} octobre 1950 : M. Bendiyani David ;

Avec ancienneté du 1^{er} décembre 1950 : M. Poli Jean ;

Sans ancienneté : M. Lotate Meyer ;

Du 1^{er} février 1951 :

Avec ancienneté du 1^{er} novembre 1950 : M. Lévy Joseph ;

Sans ancienneté : M. Piétri Jean-Baptiste,

agents de constatation et d'assiette, 5^e échelon ;

Contrôleur, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1951, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1948, et 3^e échelon du 1^{er} mai 1951 : M. Coutelle-Louis, agent de constatation et d'assiette, 4^e échelon ;

Contrôleur, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1951 : M. Boschattel Alexis, agent de constatation et d'assiette, 4^e échelon ;

Contrôleurs, 1^{er} échelon du 1^{er} janvier 1951 :

Avec ancienneté du 1^{er} octobre 1949 : M. Sépulcre Claude ;

Avec ancienneté du 1^{er} mai 1950 : M. Ristori René ;

Avec ancienneté du 1^{er} juillet 1950 : MM. Lesage Yvon et Benoualid Isaac,

agents de constatation et d'assiette, 3^e échelon ;

Avec ancienneté du 1^{er} septembre 1950 : M. Metze Marcel, agent de constatation et d'assiette, 2^e échelon.

(Arrêtés directoriaux des 26 et 28 avril 1951.)

Est nommé *amin de 2^e classe des douanes* du 23 mai 1950 : M. Abderrahman ben Mohamed ben Larbi Skali. (Arrêté directorial du 9 février 1951.)

Est réintégré dans ses fonctions, du 26 avril 1950 : M. Saint-Aubin Robert, inspecteur adjoint stagiaire, en disponibilité pour service militaire légal. (Arrêté directorial du 26 avril 1951.)

Est acceptée, à compter du 30 septembre 1950, la démission de son emploi de M. Denis René, inspecteur adjoint stagiaire. (Arrêté directorial du 26 avril 1951.)

Sont promus, au service des domaines, du 1^{er} août 1951 :

Chef chaouch de 1^{re} classe : M. Djillali ben Embarek, chef chaouch de 2^e classe ;

Chaouch de 5^e classe : M. Mohamed oud Mimoun, chaouch de 6^e classe.

(Arrêtés directoriaux des 2 et 24 mai 1951.)

*
*
*

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.

Sont promus, du 1^{er} juin 1951 :

Agent public de 1^{re} catégorie, 4^e échelon : M. Diverres Claude, agent public de 1^{re} catégorie, 3^e échelon ;

Agent public de 3^e catégorie, 6^e échelon : M. Cortès Pierre, agent public de 3^e catégorie, 5^e échelon ;

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 7^e échelon : M. Moulay Ahmed ben Sidi Mohamed, sous-agent public de 1^{re} catégorie, 6^e échelon ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 7^e échelon : M. M'Bark ben Mohamed ben Ahmed, sous-agent public de 2^e catégorie, 6^e échelon ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 4^e échelon : M. Sid Abderrahmane ben Ettahar ben Mohamed, sous-agent public de 2^e catégorie, 3^e échelon ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 6^e échelon : M. El Maati ben el Kebir el Fillali, sous-agent public de 3^e catégorie, 5^e échelon.

(Arrêtés directoriaux du 20 avril 1951.)

Sont nommés, après concours, *conducteurs de chantier de 5^e classe* du 1^{er} décembre 1950 : MM. Calonne Paul, Berger René, Coffin Jean et Frichou Henri, agents journaliers. (Arrêtés directoriaux des 28 mars et 18 mai 1951.)

Est réintégré dans ses fonctions du 1^{er} avril 1951 : M. Oldakowski Marius, sous-ingénieur de 2^e classe, en disponibilité. (Arrêté directorial du 24 avril 1951.)

Est nommé, après concours, *commis stagiaire* du 1^{er} décembre 1950 : M. Fauconnier-Rouget Jean, agent journalier. (Arrêté directorial du 16 avril 1951.)

Est nommé, après examen professionnel, *conducteur de chantier de 3^e classe* du 1^{er} décembre 1950 : M. Pomarès Henri, agent public de 3^e catégorie, 1^{er} échelon. (Arrêté directorial du 5 avril 1951.)

Sont promus :

Commis principal de classe exceptionnelle (indice 230) du 1^{er} janvier 1950, avec ancienneté du 1^{er} juin 1948 : M. Drach Antoine, commis principal de classe exceptionnelle (indice 218) ;

Agent technique principal de classe exceptionnelle (avant 3 ans) du 1^{er} mars 1946 : M. Thomas Roger, agent technique principal hors classe ;

Sous-ingénieur hors classe (3^e échelon) du 1^{er} juin 1951 : M. Sivadier Gaston, sous-ingénieur hors classe (2^e échelon).

(Arrêtés directoriaux des 30 avril et 9 mai 1951.)

Sont nommés, après concours, du 1^{er} décembre 1950 :

Commis stagiaire : M. Gil Jean-Baptiste ;

Conducteur de chantier de 5^e classe : M. Nicosia Paul, agent journalier.

(Arrêtés directoriaux des 3 février et 28 mars 1951.)

Est promu *commis principal de 1^{re} classe* du 1^{er} juin 1951 : M. Mozziconacci Jean, commis principal de 2^e classe. (Arrêté directorial du 10 mai 1951.)

* *

DIRECTION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ET DES MINES.

Est nommé *chimiste de 4^e classe* du 18 septembre 1949, avec ancienneté du 4 décembre 1947 (bonification pour services militaires et de guerre : 5 ans 9 mois 14 jours), reclassé *chimiste de 2^e classe* à la même date, avec ancienneté du 4 décembre 1948 (bonification pour services civils : 4 ans), et de *1^{re} classe* du 1^{er} juin 1951 : M. Chapoulié André, chimiste à contrat. (Arrêté directorial du 13 avril 1951.)

DIRECTION DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES FORÊTS.

Est titularisé et nommé *vétérinaire-inspecteur de 6^e classe* du 24 juillet 1951, et reclassé au même grade du 21 novembre 1950 (bonification pour services militaires : 8 mois 3 jours) : M. Gilles Jacques, vétérinaire-inspecteur stagiaire. (Arrêtés directoriaux du 28 avril 1951.)

Est nommé, après concours, *chef de pratique agricole stagiaire* du 1^{er} mai 1951 : M. Dongois Michel. (Arrêté directorial du 24 mai 1951.)

Est nommé *contrôleur de l'Office chérifien de contrôle et d'exportation de 1^{re} classe* du 1^{er} mars 1951 : M. Moulleron Roger, contrôleur de 2^e classe. (Arrêté directorial du 23 avril 1951.)

Est nommé, après concours, *inspecteur adjoint stagiaire de l'agriculture* du 1^{er} janvier 1951 : M. Serpette Raoul. (Arrêté directorial du 12 avril 1951.)

Est reclassé *inspecteur adjoint de l'agriculture de 4^e classe* du 1^{er} décembre 1949, avec ancienneté du 18 mai 1949 : M. Faure Pierre, inspecteur adjoint de 5^e classe. (Arrêté directorial du 28 avril 1951.)

Sont nommés :

Chaouch de 2^e classe du 1^{er} février 1949 : M. Dich ben Mohamed ben Brahim, chaouch de 3^e classe ;

Chaouch de 4^e classe du 1^{er} juin 1951 : M. M'Hamed ben Chérif, chaouch de 5^e classe.

(Arrêtés directoriaux du 2 mai 1951.)

* *

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Sont nommés :

Commis de 3^e classe du 1^{er} août 1951, reclassé au même grade du 22 décembre 1950, avec ancienneté du 22 février 1949, et promu à la 2^e classe de son grade du 1^{er} septembre 1951 : M. Benzakine Moïse ;

Institutrice stagiaire du cadre particulier du 1^{er} octobre 1950 et *institutrice de 6^e classe du cadre particulier* du 1^{er} janvier 1951 : M^{me} Vernet Jeanne ;

Répétiteur et répétitrices surveillants de 6^e classe (cadre unique, 2^e ordre) du 1^{er} janvier 1951 : M. Brotons Oscar ; M^{mes} Sallot Simone et Magnette Simone.

(Arrêtés directoriaux des 9 et 18 avril, 15 et 27 mai 1951.)

Est promu *inspecteur marocain de l'enseignement de l'arabe dans les classes primaires de 1^{re} classe* du 1^{er} mai 1951 : M. Abdelmalek Slimani. (Arrêté directorial du 15 avril 1951.)

Sont rangés :

Institutrice de 4^e classe du 1^{er} avril 1950, avec 2 mois 26 jours d'ancienneté : M^{me} Orgambide Marie-Thérèse ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 3^e échelon du 1^{er} mai 1951, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1949 : M. Ali ben Ahmed.

(Arrêtés directoriaux des 13 avril et 15 mai 1951.)

Est promu *répétiteur surveillant de 5^e classe (2^e ordre)* du 1^{er} avril 1949, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1948, et reclassé au même grade du 19 octobre 1950, avec 2 ans 19 jours d'ancienneté : M. Bru Roger (bonification pour services militaires : 1 an). (Arrêté directorial du 15 avril 1951.)

Est reclassée institutrice de 6^e classe du 1^{er} janvier 1932, avec 1 an 7 mois d'ancienneté (bonification pour suppléances : 4 mois), et promue à la 5^e classe du 1^{er} juin 1933, à la 4^e classe du 1^{er} mars 1937, à la 3^e classe du 1^{er} mars 1941, à la 2^e classe du 1^{er} mars 1945 et à la 1^{re} classe du 1^{er} mars 1950 : M^{me} Deschamps Marthe. (Arrêté directorial du 18 mai 1951.)

Sont reclassés :

Répétiteur surveillant de 6^e classe (cadre unique, 2^e ordre) du 1^{er} janvier 1950, avec 5 ans 1 mois d'ancienneté pour suppléances : 4 mois), et pour services militaires : 2 ans 2 mois 10 jours, et pour suppléances : 2 ans 10 mois 20 jours) : M. Toumelin Claude ;

Professeur technique, 1^{er} échelon du 1^{er} octobre 1950, avec 9 ans 11 mois 4 jours d'ancienneté (bonifications pour services militaires : 1 an, pour services dans l'industrie privée : 6 ans 11 mois 4 jours, et dans une école nationale des arts et métiers : 2 ans) : M. Voisin Henri.

(Arrêtés directoriaux du 27 mai 1951.)

Application du dahir du 5 avril 1945 sur la titularisation des auxiliaires.

Sont titularisés et nommés du 1^{er} janvier 1948 :

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 3^e échelon, avec 2 ans d'ancienneté : M. Lahsen ben Mohammed ben el Houssine Baz ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 6^e échelon, avec 2 ans 24 jours d'ancienneté : M^{me} Rkia bent Mohammed ben Messaoud.

(Arrêtés directoriaux des 11 et 21 mai 1951.)



DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA FAMILLE.

Est promu inspecteur de 1^{re} classe du 1^{er} janvier 1951 : M. Chaouis Paul, inspecteur de 2^e classe. (Arrêté résidentiel du 1^{er} février 1951.)

Sont promus du 1^{er} juillet 1951 :

Médecin principal de 1^{re} classe : M. Comat Bernard, médecin principal de 2^e classe ;

Pharmacien de 1^{re} classe : M. Borgoltz Jean, pharmacien de 2^e classe.

(Arrêtés directoriaux du 16 mai 1951.)

Est reclassée médecin de 3^e classe du 26 août 1949 (bonification pour services militaires : 1 an 8 mois 26 jours) : M^{lle} Girard Marie-Rose, médecin de 3^e classe. (Arrêté directorial du 1^{er} mai 1951.)

Est titularisé et nommé médecin de 3^e classe du 26 juillet 1951 : M. Bataillard Jacques, médecin stagiaire. (Arrêté directorial du 16 mai 1951.)

Sont promus du 1^{er} juillet 1951 :

Adjoint spécialiste de santé hors classe (1^{er} échelon) : M. Dupuy Raymond, adjoint spécialiste de santé de 1^{re} classe ;

Adjoint spécialiste de santé de 2^e classe : M. Salières André, adjoint spécialiste de santé de 3^e classe ;

Adjointe spécialiste de santé de 3^e classe : M^{me} Mayer Marguerite, adjointe spécialiste de santé de 4^e classe ;

Adjointe principale de santé de 1^{re} classe : M^{me} Lauras Gabrielle, adjointe principale de santé de 2^e classe ;

Adjointe de santé de 1^{re} classe (cadre des diplômées d'Etat) : M^{lle} Galibert Henriette, adjointe de santé de 2^e classe (cadre des diplômées d'Etat) ;

Adjointe de santé de 4^e classe (cadre des diplômées d'Etat) : M^{lle} Guye-Villème Geneviève, adjointe de santé de 5^e classe (cadre des diplômées d'Etat) ;

Adjoint de santé de 1^{re} classe (cadre des non diplômés d'Etat) : MM. Le Scoul Joseph et de Gouveia-Ferreira Alfred, adjoints de santé de 2^e classe (cadre des non diplômés d'Etat).

(Arrêtés directoriaux du 16 mai 1951.)

Est élevé au 6^e échelon de son grade du 1^{er} juillet 1951 : M. Héhunstre André, agent public hors catégorie, 5^e échelon. (Arrêté directorial du 16 mai 1951.)

Est titularisée et nommée adjointe de santé de 5^e classe (cadre des diplômées d'Etat) du 1^{er} avril 1951, avec ancienneté du 1^{er} août 1950 (bonification pour services civils : 8 mois) : M^{lle} Ridaoura Rose, adjointe de santé temporaire. (Arrêté directorial du 1^{er} avril 1951.)

Est nommée adjointe de santé de 5^e classe (cadre des non diplômées d'Etat) du 1^{er} avril 1951 : M^{lle} Barbier Suzanne, adjointe de santé (cadre des non diplômées d'Etat). (Arrêté directorial du 1^{er} avril 1951.)

Est recruté en qualité d'adjoint de santé de 5^e classe (cadre des non diplômés d'Etat) du 1^{er} avril 1951 : M. Zenou Joseph. (Arrêté directorial du 2 avril 1951.)

Est recruté en qualité de médecin stagiaire du 1^{er} février 1951 : M. Lanceau Pierre. (Arrêté directorial du 19 mars 1951.)

Est recrutée en qualité d'assistante sociale stagiaire du 29 avril 1951 : M^{lle} Rostain Huguette. (Arrêté directorial du 10 mai 1951.)

Sont nommées adjointes de santé de 5^e classe (cadre des diplômées d'Etat) du 1^{er} mai 1951 :

Avec ancienneté du 1^{er} novembre 1949 (bonification pour services d'auxiliaire : 1 an 6 mois) : M^{lle} Merrien Anne-Marie ;

Avec ancienneté du 4 juin 1950 (bonification pour services d'auxiliaire : 10 mois 27 jours) : M^{lle} Henry Mireille, adjointes de santé temporaires.

(Arrêtés directoriaux des 27 avril et 15 mai 1951.)

Est placée dans la position de disponibilité, du 7 mai 1951 : M^{lle} Baille Jeanne-Marie, assistante sociale de 4^e classe. (Arrêté directorial du 19 mai 1951.)

Est reclassé maître infirmier hors classe (N.H.) du 1^{er} février 1945, avec ancienneté du 1^{er} avril 1937 : M. Thami ben Assou, maître infirmier de 1^{re} classe (A.H.). (Arrêté directorial du 25 mai 1951.)

Sont promus :

Maîtres infirmiers hors classe du 1^{er} mai 1951 : MM. Ahmed ben Lahsen et Bachir ben Kaddour, maîtres infirmiers de 1^{re} classe ;

Maître infirmier de 1^{re} classe du 1^{er} mai 1951 : M. Liuzid ben Habib, maître infirmier de 2^e classe ;

Maître infirmier de 3^e classe du 1^{er} juillet 1951 : M. Smaïn ben Mohamed, infirmier de 1^{re} classe ;

Infirmiers de 1^{re} classe :

Du 1^{er} mai 1951 : MM. Mohamed ben Haddi et Taïbi ben Allal Lir ;

Du 1^{er} juin 1951 : M. Saïd ben Othman ;

Du 1^{er} juillet 1951 : MM. Abdelkadèr ben Maati et Mohamed ben Mallem,

infirmiers de 2^e classe.

(Arrêté directorial du 7 mai 1951.)

Sont titularisés et nommés infirmiers de 3^e classe :

Du 1^{er} mai 1951 : MM. Mohamed ben Bouchaïb ben Brahim, Youssef ben Hadj, Mohamed ben Belkacem, Lahoucine ben Mohamed, Ahmed ben Larbi et Hamoud ben Mahjoub ;

Du 1^{er} juillet 1951 : MM. Moulay Ahmed ben Moulay Boubekèr, Basso ou Ahmed, Moha ou Basso, Mohamed ben Habib ben Alla, Lhassèn ben Djelloul, M'Hamed ben Daoud, Moha ou Henini, Miloudi Djilali Medkouri et Ahmed ben Mohamed,

infirmiers stagiaires.

(Arrêté directorial du 7 mai 1951.)

Sont promus :

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 4^e échelon du 1^{er} juin 1951 : M. Abdeslem ben Hadj, sous-agent public de 1^{re} catégorie, 3^e échelon ;

Sous-agents publics de 2^e catégorie :

8^e échelon du 1^{er} mai 1951 : M. Ahmed ben Abdeslem, sous-agent public de 2^e catégorie, 7^e échelon ;

5^e échelon du 1^{er} mai 1951 : M. Mohamed ben Lhassèn, sous-agent public de 2^e catégorie, 4^e échelon ;

Sous-agents publics de 3^e catégorie, 5^e échelon :

Du 1^{er} mai 1951 : M. Hamani ben Mohamed ;

Du 1^{er} juin 1951 : M. Mohamed ben Boudjema ;

Du 1^{er} juillet 1951 : M. Messaoud ben M'Bark,

sous-agents publics de 3^e catégorie, 4^e échelon ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 3^e échelon du 1^{er} mai 1951 : M. Mohamed ben Abdallah, sous-agent public de 3^e catégorie, 2^e échelon.

(Arrêté directorial du 7 mai 1951.)

Est reclassé, par application de l'article 8 du dahir du 5 avril 1945, infirmier de 1^{re} classe du 1^{er} octobre 1948, avec ancienneté du 1^{er} août 1946 (bonification pour services d'auxiliaire : 10 ans 2 mois) : M. Mohamed ben Saïd, infirmier de 3^e classe. (Arrêté directorial du 7 mai 1951.)

Est rayée des cadres de la direction de la santé publique et de la famille, du 1^{er} mai 1951 : M^{lle} Zoah Mohamed, infirmière stagiaire. (Arrêté directorial du 18 mai 1951.)

Application du dahir du 5 avril 1945 sur la titularisation des auxiliaires.

Est titularisée et reclassée agent public de 4^e catégorie, 1^{er} échelon du 1^{er} janvier 1950, avec ancienneté du 20 septembre 1946 : M^{me} veuve Eliès Jeanne, lingère temporaire. (Arrêté directorial du 25 janvier 1951.)

* *

TRÉSORERIE GÉNÉRALE.

Sont titularisés et reclassés commis principaux de 3^e classe :

Du 1^{er} juillet 1950, avec ancienneté du 2 avril 1950 (bonification pour services militaires : 7 ans 8 mois 29 jours) : M. Le Lann Yves ;

Du 1^{er} janvier 1951, avec ancienneté du 2 octobre 1950 (bonification pour services militaires : 7 ans 8 mois 29 jours) : M. Fosset André,

commis stagiaires.

(Arrêtés du trésorier général du 7 mai 1951.)

Est nommé, après concours, commis stagiaire du 1^{er} janvier 1951, titularisé et reclassé commis de 1^{re} classe à la même date, avec ancienneté du 8 février 1950 (bonifications pour services militaires et civils : 5 ans 10 mois 23 jours) : M. Geiger Valentin. (Arrêté du trésorier général du 7 mai 1951.)

Sont promus du 1^{er} juillet 1951 :

Receveur adjoint du Trésor de 1^{re} classe (2^e échelon) : M. Penn Louis, receveur adjoint du Trésor de 1^{re} classe (1^{er} échelon) ;

Agent principal de recouvrement, 1^{er} échelon : M. Espenant Noël, agent de recouvrement, 5^e échelon ;

Agent de recouvrement, 5^e échelon : M. Benchimol Prosper, agent de recouvrement, 4^e échelon.

(Arrêtés du trésorier général du 29 mai 1951.)

* *

OFFICE MAROCAIN DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE.

Sont promus du 1^{er} juin 1951 :

Commis principal de 3^e classe du cadre particulier de l'Office : M. Acquaviva François, commis de 1^{re} classe ;

Chaouch de 5^e classe : M. Saïd ou Salah, chaouch de 6^e classe.

(Arrêtés résidentiels du 30 mai 1951.)

Sont titularisées et reclassées :

Commis de 2^e classe du cadre particulier de l'Office du 1^{er} avril 1951, avec ancienneté du 12 octobre 1950 : M^{me} Simoni Estelle ;

Commis de 3^e classe du cadre particulier de l'Office du 1^{er} avril 1951, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1949, et reclassée au même grade du 1^{er} avril 1950, avec la même ancienneté : M^{me} Blazy Arlette, commis stagiaires.

(Arrêtés résidentiels du 30 mai 1951.)

Sont reclassés, en application de l'article 8 du dahir du 5 avril 1945 :

Commis de 3^e classe du cadre particulier de l'Office du 1^{er} novembre 1948, avec ancienneté du 10 juillet 1945, commis de 2^e classe à la même date, avec ancienneté du 10 janvier 1948, et promu commis de 1^{re} classe du 1^{er} août 1950 : M. Rigaud Louis ;

Commis de 3^e classe du cadre particulier de l'Office du 1^{er} avril 1950, avec ancienneté du 24 mars 1949, et commis de 1^{re} classe à la même date, avec la même ancienneté : M. Cugerone Gaston ;

Commis de 3^e classe du cadre particulier de l'Office du 1^{er} novembre 1948, avec ancienneté du 25 mai 1947, commis de 1^{re} classe à la même date, avec la même ancienneté, et promu commis principal de 3^e classe du 1^{er} décembre 1949 : M. Cumine Lucien, commis de 1^{re} classe.

(Arrêtés résidentiels du 30 mai 1951.)

Remise de dette.

Par arrêté viziriel du 11 juin 1951 il est fait remise gracieuse à M^{me} veuve Alt Idir de la somme de vingt et un mille huit cent dix francs (21.810 fr.).

Concession de pensions, allocations et rentes viagères.

Par arrêté viziriel du 11 juin 1951 sont révisées et inscrites au grand livre des allocations spéciales chérifiennes les allocations spéciales énoncées au tableau ci-après :

NOM, PRENOMS ET GRADE	ADMINISTRATION	NUMÉRO d'inscription	PRESTATIONS familiales	MONTANT	EFFET
M. Ali ben Mohamed Zerhouni, ex-mokhazni piéton de 2 ^e classe.	Affaires chérifiennes.	50.901	Néant.	60.000 66.000	1 ^{er} mars 1949. 1 ^{er} janvier 1951.
M ^{me} El Maleh Mazal, veuve d'El Maleh Isaac.	Le mari, ex-huissier (affaires chérifiennes).	50.902	id.	15.600	1 ^{er} janvier 1948.
Fatima bent el Maalem Fatah, veuve de Mohamed ben Salah.	Le mari, ex-chef chaouch de 1 ^{re} classe (affaires chérifiennes).	50.903	id.	17.160 18.200	1 ^{er} octobre 1948. 1 ^{er} janvier 1951.
Zahra bent Haj Bousseham, veuve d'El Maati ben Abdelkader (1 orphelin).	Le mari, ex-chef chaouch de 1 ^{re} classe (affaires chérifiennes).	50.904	1 enfant.	33.000 35.000	1 ^{er} février 1949. 1 ^{er} janvier 1951.
Zobra bent el Houssine, veuve de Mohamed bel Mokhtar el Bouyahyaoui (4 orphelins).	Le mari, ex-mokhazni piéton de 2 ^e classe (affaires chérifiennes).	50.905	4 enfants.	34.800 38.280	1 ^{er} octobre 1948. 1 ^{er} janvier 1951.
Fadma bent Hammadi, veuve d'Abdesslam ben el Hoceïne.	Le mari, ex-mokhazni piéton de 3 ^e classe (affaires chérifiennes).	50.906 A	Néant.	1.312	1 ^{er} janvier 1948.
M'Barka bent Hammadi, veuve d'Abdesslam ben el Hoceïne.	Le mari, ex-mokhazni piéton de 3 ^e classe (affaires chérifiennes).	50.906 B	id.	1.312	1 ^{er} janvier 1948.
Orphelins Fatima, Mohamed, sous la tutelle d'Ahrned ben Abdesslam ben Lhosseïne, ayants cause d'Abdesslam ben el Hoceïne.	Le père, ex-mokhazni piéton de 3 ^e classe (affaires chérifiennes).	50.906 C	2 enfants.	18.376	1 ^{er} janvier 1948.
M. Mohamed ben Boujema el Massi, ex-gardien hors classe.	Service pénitentiaire.	50.907	Néant.	52.800	1 ^{er} janvier 1948.
M ^{me} Chama bent Mohamed el Haraki, veuve de Mohamed ben Messaoud Tanjaoui, dit « El Haj Merzouk ».	Le mari, ex-mokhazni piéton de 1 ^{re} classe (affaires chérifiennes).	50.908	id.	20.000 22.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} juillet 1950.
Fatma bent Fatah el Ouazazi, veuve d'El Haj Boujema ben Ayachi Rahmani (6 orphelins).	Le mari, ex-mokhazni piéton de 1 ^{re} classe (affaires chérifiennes).	50.909	6 enfants.	30.000 33.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} juillet 1950.
Aïcha bent Djilali, veuve d'Allal ben Mohamed el Hajjoui, dit « Allal el Hedjam » (1 orphelin).	Le mari, ex-mokhazni piéton de 1 ^{re} classe (affaires chérifiennes).	50.910	Néant.	30.000 20.000 22.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} juillet 1948. 1 ^{er} juillet 1950.
Mina bent Ali el Mesfioui, veuve d'Ahrned ben Brahim el Mesfioui (4 orphelins).	Le mari, ex-mokhazni piéton de 3 ^e classe (affaires chérifiennes).	50.911	4 enfants.	21.600	1 ^{er} juillet 1948.
Friha bent Messaoud Chtoukia, veuve d'Ahrned ben Djilali el Oudii.	Le mari, ex-mokhazni piéton de 2 ^e classe (affaires chérifiennes).	50.912 A	Néant.	10.000 11.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1951.
Fatma bent Benachir el Oudii, veuve d'Ahrned ben Djilali el Oudii.	Le mari, ex-mokhazni piéton de 2 ^e classe (affaires chérifiennes).	50.912 B	id.	10.000 11.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1951.
Aziza Sid Radi ben Driss Regragui, veuve de Ben Aïssa ben Taïbi (2 orphelins).	Le mari, ex-mokhazni piéton de 4 ^e classe (affaires chérifiennes).	50.913	id.	30.000	1 ^{er} janvier 1948.
Khadidja ben Moulay Ali, veuve de Taïbi Bouzim.	Le mari, ex-mokhazni piéton de 5 ^e classe (affaires chérifiennes).	50.914	id.	15.947 18.400	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1949.
M. Ahmed Roudani, ex-mokhazni piéton de 2 ^e classe.	Affaires chérifiennes.	50.915	id.	60.000	1 ^{er} janvier 1948.
M ^{me} Khaddouj bent el Hocine, veuve d'Ahrned Roudani.	Le mari, ex-mokhazni piéton de 2 ^e classe (affaires chérifiennes).	50.916	id.	20.000 22.000	1 ^{er} juillet 1948. 1 ^{er} janvier 1951.
Khadidja bent el Caïd Djilali, venve d'El Hosseïne ben Abbès Tekni (2 orphelins).	Le mari, ex-mokhazni piéton de 3 ^e classe (affaires chérifiennes).	50.917	2 enfants.	30.000	1 ^{er} janvier 1948.
M. Haj Mohamed ben Allal, ex-mokhazni piéton de 1 ^{re} classe.	Affaires chérifiennes.	50.918	Néant.	60.000	1 ^{er} janvier 1948.

NOM, PRENOMS ET GRADE	ADMINISTRATION	NUMÉRO d'inscription	PRESTATIONS familiales	MONTANT	EFFET
M ^{mes} Halima bent Abdelkrim, veuve de Haj Mohamed ben Allal.	Le mari, ex-mokhazni piéton de 1 ^{re} classe (affaires chérifiennes).	50.919	Néant.	20.000 22.000	1 ^{er} août 1948. 1 ^{er} juillet 1950.
Khaddouj bent el Hadj Filali, veuve de Mohamed ben Saïd.	Le mari, ex-mokhazni piéton de 4 ^e classe (affaires chérifiennes).	50.920	id.	20.000	1 ^{er} janvier 1948.
MM. Mohammed Doukkali, ex-mokhazni piéton de 2 ^e classe.	Affaires chérifiennes.	50.921	id.	60.000 66.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1951.
Lahcèn Naciri, ex-mokhazni piéton de 2 ^e classe.	id.	50.922	id.	60.000 66.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1951.
Mohamed Zin ben Larbi, ex-chaouch de 1 ^{re} classe.	Direction de l'intérieur.	50.923	id.	35.112	1 ^{er} janvier 1948.
M ^{me} Khadra bent el Hadj Belkacem, veuve de Mohamed Zin ben Larbi (2 orphelins).	Le mari, ex-chaouch de 1 ^{re} cl. (direction de l'intérieur).	50.924	id.	17.556	1 ^{er} juin 1949.
M. Mohamed ben Abid, ex-chaouch de 2 ^e classe.	Direction de l'intérieur.	50.925	id.	62.400 68.640	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1949.
M ^{mes} Henia bent Mohamed, veuve de Mohamed ben Abid.	Le mari, ex-chaouch de 2 ^e cl. (direction de l'intérieur).	50.926	id.	34.320 22.880	1 ^{er} octobre 1949. 1 ^{er} juillet 1950.
Zahra bent Si Mohamed el Jamaïa, veuve de Sabrou ben Abdesslem (5 orphelins).	Le mari, ex-chaouch de 1 ^{re} cl. (direction de l'intérieur).	50.927	6 enfants (4 ^e au 9 ^e r.).	34.314	1 ^{er} janvier 1948.
Zahra bent Larbi, veuve de Daouad Taharould Ahmed.	Le mari, ex-chaouch de 1 ^{re} cl. (direction de l'intérieur).	50.928	Néant.	26.600	1 ^{er} janvier 1948.
Saadia bent Omar, veuve d'Abdelkadèr ben Mohamed.	Le mari, ex-chaouch de 1 ^{re} cl. (direction de l'intérieur).	50.929	id.	26.600 29.260	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} juillet 1950.
MM. Amar ben Taïb, ex-chaouch de 1 ^{re} classe.	Direction de l'intérieur.	50.930	4 enfants (5 ^e au 8 ^e r.).	46.284	1 ^{er} janvier 1948.
Abdallah ben Hocine, ex-chef chaouch de 1 ^{re} classe.	id.	50.931	4 enfants.	77.880 82.600	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1951.
Abderrahman ben Mekki, ex-sous-agent public de 1 ^{re} catégorie, 7 ^e échelon.	id.	50.932	4 enfants.	70.000 80.000	1 ^{er} mars 1948. 1 ^{er} janvier 1951.
Mohamed ben Ali L'Abdi, ex-sous-agent public de 1 ^{re} catégorie, 6 ^e échelon.	id.	50.933	1 enfant.	49.000	1 ^{er} octobre 1949.
Ali ben Saïd, ex-sous-agent public de 1 ^{re} catégorie, 9 ^e échelon.	id.	50.934	1 enfant.	70.000 80.000	1 ^{er} août 1948. 1 ^{er} juillet 1950.
Snoussiould Miloud, ex-sous-agent public de 2 ^e catégorie, 4 ^e échelon.	id.	50.935	3 enfants (1 ^{er} au 3 ^e r.).	52.668	1 ^{er} septembre 1949.
Belmokhtar Djelloul Mohamed, ex-chef chaouch de 2 ^e classe.	id.	50.936	6 enfants (3 ^e au 8 ^e r.).	79.800	1 ^{er} janvier 1948.
Mohamed ben Hadj Ahmed, ex-chaouch de 1 ^{re} classe.	id.	50.937	3 enfants.	45.600 50.160	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1949.
Houmad ben Ali Soussi, ex-sous-agent public de 3 ^e catégorie, 5 ^e échelon.	id.	50.938	4 enfants.	50.400 55.440	1 ^{er} avril 1949. 1 ^{er} juillet 1950.
Cheikh ben Hamou el Kasbaoui, ex-sous-agent public de 3 ^e catégorie, 7 ^e échelon.	id.	50.939	Néant.	60.000 66.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Ahmed ben Ali Kacem, ex-chaouch de 2 ^e classe.	id.	50.940	2 enfants.	43.560	1 ^{er} octobre 1949.
Abdennebi Ronda R'Batj, ex-chef chaouch de 1 ^{re} classe.	id.	50.941	4 enfants.	66.000 70.000	1 ^{er} janvier 1949. 1 ^{er} janvier 1951.
Mahjoub ben Maati, ex-chaouch de 1 ^{re} classe.	id.	50.942	Néant.	60.000 66.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1949.
Aomar ben Lahcèn Ziki, ex-sous-agent public de 2 ^e catégorie, 9 ^e échelon.	id.	50.943	1 enfant.	66.000 70.000	1 ^{er} mai 1949. 1 ^{er} janvier 1951.
Ahmed ben Mohammed Mekki, ex-sous-agent public de 2 ^e catégorie, 6 ^e échelon.	id.	50.944	3 enfants.	58.080	1 ^{er} janvier 1949.
Ali ben Mohamed el Bihi, ex-sous-agent public de 2 ^e catégorie, 7 ^e échelon.	id.	50.945	Néant.	48.840	1 ^{er} février 1949.
Abdallah ben Fquih Lassal, dit « Abdallah ben Lahcèn », ex-sous-agent public de 2 ^e catégorie, 4 ^e échelon.	id.	50.946	6 enfants.	50.160	1 ^{er} janvier 1949.
Ahmed Brick ben Mohamed, ex-sous-agent public de 3 ^e catégorie, 7 ^e échelon.	id.	50.947	4 enfants (2 ^e au 5 ^e r.).	79.800	1 ^{er} mars 1949.
Mohamed ben Ahmed Riffi, ex-chaouch de 2 ^e classe.	id.	50.948	Néant.	44.400 48.840	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1949.

NOM, PRÉNOMS ET GRADE	ADMINISTRATION	NUMÉRO d'inscription	PRESTATIONS familiales	MONTANT	EFFET
M ^{mes} Fatma bent Brahim, veuve de Makni Yahia ben Derouich.	Le mari, ex-chaouch de 1 ^{re} cl. (P.T.T.).	50.949	Néant.	25.004	1 ^{er} janvier 1948.
Khaddouj bent Mohamed, veuve de Brahim ben Mohamed Ali (2 orphelins).	Le mari, ex-sous-agent public de 3 ^e catégorie, 6 ^e échelon (P.T.T.).	50.950	2 enfants.	23.400 25.740	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
MM. Mohamed Sghir, ex - chef chaouch de 1 ^{re} classe.	S.G.P.	50.951	Néant.	82.992 91.291	1 ^{er} novembre 1948. 1 ^{er} juillet 1950.
Tahar ben Mohamed, ex-gardien hors classe.	Service pénitentiaire.	50.952	id.	52.800 56.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1951.
Cheik Kouider ben Amara, ex - gardien de 3 ^e classe.	id.	50.953	id.	63.840	1 ^{er} janvier 1948.
Rhamdam ben Salah, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	id.	50.954	id.	46.800 51.480 54.600	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1949. 1 ^{er} janvier 1951.
Hassan ben Ali Nasseur, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	id.	50.955	id.	25.200 27.720 29.400	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1949. 1 ^{er} janvier 1951.
Maïzia ben Larbi (les héritiers), ex-chaouch de 1 ^{re} classe.	Agriculture.	50.956	id.	95.760	1 ^{er} janvier 1948.
M ^{me} Aïcha bent Ahmed, veuve de Mohamed ben Abdallah Soussi (3 orphelins).	Le mari, ex - chaouch de 1 ^{re} classe (agriculture).	50.957	3 enfants.	36.000 39.600	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1949.
MM. Bachir ben Abdesselam Djerti, ex-chaouch de 1 ^{re} classe.	Domaines.	50.958	Néant.	60.000 66.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1949.
Lhassèn ben Keroum, ex-chef chaouch de 2 ^e classe.	Justice française.	50.959	2 enfants.	76.560	1 ^{er} avril 1948.
M ^{me} Fatma bent Moulay Ali Sebaï, veuve de Mohamed ben Seghir Laroussi.	Le mari, ex - cavalier de 1 ^{re} classe (impôts).	50.960	Néant.	24.000 26.400	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1949.
MM. Mohamed Chelh, ex-chaouch de 1 ^{re} classe.	Perceptions.	50.961	id.	52.800 58.080	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1949.
Mazouz ben Abdelkadèr, ex-chef chaouch de 1 ^{re} classe.	Conservation foncière.	50.962	3 enfants (2 ^e au 4 ^e r.).	70.224 77.246	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} juillet 1950.
Slimane ben Djeneïdi, ex-sous-agent public de 2 ^e catégorie, 8 ^e échelon.	Service topographique.	50.963	Néant.	79.800	1 ^{er} janvier 1949.
Omar ben Brahim, ex-sous-agent public de 3 ^e catégorie, 7 ^e échelon.	id.	50.964	2 enfants.	66.000	1 ^{er} janvier 1949.
Keroum ben Ali Mohamed, ex-sous-agent public de 3 ^e catégorie, 6 ^e échelon.	id.	50.965	5 enfants.	57.600 63.360	1 ^{er} janvier 1949. 1 ^{er} janvier 1950.
Aobad ben Mohamed, ex-sous-agent public de 2 ^e catégorie, 8 ^e échelon.	id.	50.966	2 enfants.	66.000	1 ^{er} janvier 1949.
El Hachemi ben Mohamed Bouih, ex-sous-agent public de 2 ^e catégorie, 5 ^e échelon.	id.	50.967	1 enfant.	58.080	1 ^{er} janvier 1949.
El Hachemi ben Mohamed, ex-sous-agent public de 2 ^e catégorie, 8 ^e échelon.	id.	50.968	3 enfants.	66.000	1 ^{er} janvier 1949.
Moulay Hachemi ben Kebir, ex-sous-agent public de 3 ^e catégorie, 5 ^e échelon.	id.	50.969	1 enfant.	67.200 73.920	1 ^{er} janvier 1949. 1 ^{er} juillet 1950.
Mohamed ben M'Barek Cherradi, ex-sous-agent public de 3 ^e catégorie, 5 ^e échelon.	id.	50.970	2 enfants.	52.800 58.080	1 ^{er} janvier 1949. 1 ^{er} juillet 1950.
Brahim ben Mohamed Sahraoui, ex - sous-agent public de 3 ^e catégorie, 4 ^e échelon.	id.	50.971	1 enfant.	45.600 50.160	1 ^{er} janvier 1949. 1 ^{er} janvier 1951.
M ^{mes} Khadija bent Hadj Abdallah, veuve d'Abdallah ben el Arbi.	Le mari, ex - sous - agent public de 2 ^e catégorie, 7 ^e échelon (service topographique).	50.972	Néant.	20.000 22.000	1 ^{er} novembre 1948. 1 ^{er} janvier 1949.
Aïcha bent Chafaï, veuve de Lahssèn ben Hammou Soussi (3 orphelins).	Le mari, ex - chaouch de 1 ^{re} classe (travaux publics).	50.973	id.	35.400 38.940	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1949.
Zahora bent Hammouane, veuve d'El Housine ben Mohamed.	Le mari, ex - sous - agent public de 2 ^e catégorie, 6 ^e échelon (travaux publics).	50.974	id.	22.000	1 ^{er} janvier 1950.
Orpheline Yamina, sous la tutelle de M ^{me} Zohra bent M'Hamed, ayant cause de Bel Fatmi Mohamed ben Abdelkadèr.	Le père, ex-chef chaouch de 1 ^{re} classe (travaux publics).	50.975	id.	26.600 29.260	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} juillet 1950.

NOM, PRENOMS ET GRADE	ADMINISTRATION	NUMERO d'inscription	PRESTATIONS familiales	MONTANT	EFFET
M. Haj Abdesselam ben Mohamed, ex-chaouch de 1 ^{re} classe.	Travaux publics.	50.976	Néant.	60.000 66.000	1 ^{er} juillet 1948. 1 ^{er} janvier 1949.
M ^{mes} Hadoum bent Houmane, veuve de Haj Abdesselam ben Mohamed.	Le mari, ex-chaouch de 1 ^{re} classe (travaux publics).	50.977	id.	22.600	1 ^{er} avril 1949.
Aïcha bent M'Barek, veuve de Messaoud ben Bouchaïb Thami (4 orphelins).	Le mari, ex-chaouch de 2 ^e classe (travaux publics).	50.978	4 enfants.	30.000 33.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1949.
Chaïbia bent el Mekki, veuve d'El Kebir ben Mohamed.	Le mari, ex-chaouch de 1 ^{re} classe (travaux publics).	50.979	Néant.	23.320	1 ^{er} mars 1949.
MM. Allal ben Mohamed Liazid, ex-chaouch de 1 ^{re} classe.	Travaux publics.	50.980	3 enfants.	60.000 66.000	1 ^{er} juillet 1948. 1 ^{er} janvier 1949.
Salah ben Mohamed Lachemi, ex-gardien de phare de 1 ^{re} classe.	id.	50.981	4 enfants.	66.000	1 ^{er} mars 1949.
Mohamed ben Abdelkrim Zanaoui, ex-gardien de phare de 1 ^{re} classe.	id.	50.982	Néant.	60.000 66.000	1 ^{er} juillet 1948. 1 ^{er} janvier 1949.
Ben Ouaret Lahlou ben Saïd, ex-chaouch de 2 ^e classe.	id.	50.983	id.	43.092	1 ^{er} juillet 1948.
Omar ben Larbi Rahali, ex-chaouch de 1 ^{re} classe.	id.	50.984	4 enfants.	60.000 66.000	1 ^{er} juillet 1948. 1 ^{er} janvier 1949.
Outaleb Ali ben Lakhdar, ex-sous-agent public de 2 ^e catégorie, 9 ^e échelon.	id.	50.985	4 enfants (1 ^{er} au 4 ^e r.).	79.800	1 ^{er} janvier 1949.
Mohamed ben Abdelkadèr, ex-sous-agent public de 1 ^{re} catégorie, 7 ^e échelon.	id.	50.986	Néant.	70.000 80.000	1 ^{er} mars 1949. 1 ^{er} janvier 1951.
Messaoud ben Abdallah Rahmani, ex-sous-agent public de 3 ^e catégorie, 6 ^e échelon.	id.	50.987	3 enfants.	60.000 66.000	1 ^{er} juin 1949. 1 ^{er} janvier 1950.
Mohamed ben Tayeb, ex-sous-agent public de 2 ^e catégorie, 9 ^e échelon.	id.	50.988	1 enfant.	66.000 70.000	1 ^{er} avril 1949. 1 ^{er} janvier 1951.
Massès Amri ben Taïeb, ex-chaouch de 3 ^e classe.	id.	50.989	Néant.	71.820	1 ^{er} janvier 1948.
Ali ben Sid Mahmoud, ex-chef chaouch de 1 ^{re} classe.	id.	50.990	id.	66.000 70.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1951.
Lhassèn ben Abdelkrim, ex-chef chaouch de 1 ^{re} classe.	id.	50.991	id.	72.600 77.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1951.
Bouchaïb ben Tahar Chaoui, ex-cavalier de 1 ^{re} classe.	Eaux et forêts.	50.992	id.	64.800 71.280	1 ^{er} février 1948. 1 ^{er} janvier 1949.
M'Ahmed ben Cherkaoui, ex-cavalier de 1 ^{re} classe.	id.	50.993	7 enfants.	71.280	1 ^{er} février 1949.
Abdesslam ben Rahal, ex-cavalier de 1 ^{re} classe.	id.	50.994	4 enfants.	43.200 47.520	1 ^{er} février 1948. 1 ^{er} janvier 1949.
Mohamed ben Ahmed Zeraoui, dit « Zisïdi », ex-cavalier de 1 ^{re} classe.	id.	50.995	2 enfants.	60.000 66.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1949.
El Abbas ben el Haj Abdallah Badir, dit « Abbas ben Dirh », ex-cavalier de 1 ^{re} classe.	id.	50.996	3 enfants.	62.400 68.640	1 ^{er} avril 1948. 1 ^{er} janvier 1949.
Mohamed ben Mimoun, dit « Moha ou Mimoun », ex-cavalier de 1 ^{re} classe.	id.	50.997	5 enfants.	60.000 66.000	1 ^{er} février 1948. 1 ^{er} janvier 1949.
Mohamed ben Bouazza, ex-cavalier de 1 ^{re} classe.	id.	50.998	2 enfants.	34.800 38.280	1 ^{er} mars 1948. 1 ^{er} janvier 1949.
Ahmed ben Mohamed, ex-cavalier de 1 ^{re} classe.	id.	50.999	3 enfants.	55.200 60.720	1 ^{er} février 1948. 1 ^{er} janvier 1949.
Tessa ben Boualem, ex-mokhazni de 7 ^e classe.	(D.I.) Inspection des forces auxiliaires.	51.000	Néant.	27.840	1 ^{er} janvier 1949.
Bouazza ben Droumi, ex-cavalier de 1 ^{re} classe.	Eaux et forêts.	51.001	id.	50.160	1 ^{er} avril 1949.
Faradji Diabi, ex-cavalier de 1 ^{re} classe.	id.	51.002	id.	75.012	1 ^{er} janvier 1948.
Bouhafs bel Haj Mohamed, dit « Bouhous », ex-mokhazni de 5 ^e classe.	(D.I.) Inspection des forces auxiliaires.	51.003	3 enfants.	44.800 48.000 60.000	1 ^{er} janvier 1949. 1 ^{er} janvier 1950. 1 ^{er} juillet 1951.
Ahmed ben Ali Chaoui, ex-sous-chef gardien de 3 ^e classe.	Douanes.	51.004	2 enfants.	70.000 80.000	1 ^{er} janvier 1949. 1 ^{er} janvier 1951.
Mohamed ben Larbi Bernougui, ex-sous-chef gardien de 4 ^e classe.	id.	51.005	2 enfants.	70.000	1 ^{er} janvier 1949.

NOM, PRÉNOMS ET GRADE	ADMINISTRATION	NUMÉRO d'inscription	PRESTATIONS familiales	MONTANT	EFFET
MM. Thami ben Larbi, ex-sous-chef gardien de 4 ^e classe.	Douanes.	51.006	3 enfants.	70.000	1 ^{er} janvier 1949.
Mohamed ben Abdallah Cheilb, ex-marin de 1 ^{re} classe.	id.	51.007	Néant.	66.000 70.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Kabbour ben Abdallah, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	id.	51.008	id.	72.600 77.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Kèche Amar ben Mohamed, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	id.	51.009	id.	79.800 87.780	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Belhocine Miloud ben Mohamed, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	id.	51.010	id.	90.972 100.069	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Ahmed ben Ayachi, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	id.	51.011	id.	72.600 77.000	1 ^{er} janvier 1949. 1 ^{er} janvier 1950.
Brahim ben Saïd, ex-marin de 1 ^{re} classe.	id.	51.012	2 enfants.	66.000 70.000	1 ^{er} janvier 1949. 1 ^{er} janvier 1950.
Ahmed ben Tahar Zidi, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	id.	51.013	1 enfant.	66.000 70.000	1 ^{er} janvier 1949. 1 ^{er} janvier 1950.
Abdelaziz ben Jilali Ghenimi, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	id.	51.014	3 enfants.	66.000 70.000	1 ^{er} janvier 1949. 1 ^{er} janvier 1950.
Lhaoucine ben Hadj Bihi, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	id.	51.015	4 enfants.	62.040 65.800	1 ^{er} janvier 1949. 1 ^{er} janvier 1950.
Mohamed ben Larbi, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	id.	51.016	Néant.	42.240 44.800	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Mohamed ben Bouazza el Medkouri, ex-marin de 1 ^{re} classe.	id.	51.017	id.	66.000 70.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Zini Charefould Ali ould Lamri, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	id.	51.018	id.	62.244 68.468	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Mohamed ben Tahar, ex-cavalier de 1 ^{re} classe.	id.	51.019	id.	66.000 70.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Mohamed ould Ahmed Ziani Ellouel, ex-cavalier de 1 ^{re} classe.	id.	51.020	id.	68.628 75.491	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Mohamed ben Abbou el Harizi, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	id.	51.021	id.	66.000 70.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Daou ben Habib, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	id.	51.022	id.	71.280 75.600	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Ben Abdallah ben Kaddour, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	id.	51.023	id.	92.568 101.825	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Bentounsi Ammar ben Omar, ex-gardien de 2 ^e classe.	id.	51.024	id.	49.476 54.424	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} juillet 1950.
Ahmed ould Taleb Echlaghmi, ex-sous-chef gardien de 2 ^e classe.	id.	51.025	id.	70.000 80.000	1 ^{er} janvier 1949. 1 ^{er} janvier 1951.
Hammou ben Hadj Bihi, ex-gardien de 2 ^e classe.	id.	51.026	id.	40.920 43.400	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1951.
Abderrahmane ben Bouchaïb, ex-gardien de 2 ^e classe.	id.	51.027	id.	54.120 57.400	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1951.
Abdelkadër ben Bouchaïb, ex-gardien de 2 ^e classe.	id.	51.028	id.	42.240 44.800	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1951.
Abdelkadër ben Dahan, ex-gardien de 2 ^e classe.	id.	51.029	id.	43.560 46.200	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1951.
Ahmed ben Mohamed Doukkali, ex-sous-chef marin de 4 ^e classe.	id.	51.030	id.	66.000 70.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1949.
El Mekki ben Bouchaïb, ex-sous-chef gardien de 4 ^e classe.	id.	51.031	2 enfants.	66.000 70.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1949.
Bouchaïb ben Brahim, ex-sous-chef gardien de 4 ^e classe.	id.	51.032	4 enfants.	66.000 70.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1949.
Ahmed ben Allal Omar, ex-sous-chef gardien de 3 ^e classe.	id.	51.033	1 enfant.	66.000 70.000 80.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1949. 1 ^{er} janvier 1951.
Abdessalam ben Larbi Zemrani, ex-sous-chef gardien de 3 ^e classe.	id.	51.034	Néant.	66.000 70.000 80.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1949. 1 ^{er} janvier 1951.
Mustafa ben Haj Ali Ennassi, ex-sous-chef gardien de 2 ^e classe.	id.	51.035	3 enfants.	70.000 80.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1951.

NOM, PRENOMS ET GRADE	ADMINISTRATION	NUMERO d'inscription	PRESTATIONS familiales	MONTANT	EFFET
MM, Allal ould Hamou, ex-cavalier de 1 ^{re} classe.	Douanes.	51.036	2 enfants.	44.880 47.600	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Mohamed ben Ahmed Chtouki, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	id.	51.037	2 enfants.	66.000 70.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Haïda ben Miloud, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	id.	51.038	3 enfants.	68.640 72.800	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Abdelkadèr ben Bouhedda, ex-cavalier de 1 ^{re} classe.	id.	51.039	2 enfants.	63.360 67.200	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Ahmed ben Yahia Tayeb, ex-cavalier de 1 ^{re} classe.	id.	51.040	1 enfant.	38.280 40.600	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Ouada ould Bessoul, dit « Ouaddah Bessoul », ex-sous-chef gardien de 3 ^e classe.	id.	51.041	Néant.	79.800 87.780 93.100	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1949. 1 ^{er} janvier 1951.
Larbi ben Ahmed Abbou, ex-sous-chef gardien de 3 ^e classe.	id.	51.042	4 enfants.	66.000 70.000 80.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1949. 1 ^{er} janvier 1951.
El Jilani ben Haj Larbi, dit « Djillani ben Larbi », ex-sous-chef gardien de 3 ^e classe.	id.	51.043	Néant.	66.000 70.000 80.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1949. 1 ^{er} janvier 1951.
Brahim ben Khachane el Bouazizi, ex-sous-chef gardien de 3 ^e classe.	id.	51.044	7 enfants.	66.000 70.000 80.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1949. 1 ^{er} janvier 1951.
Feradji ben Mohamed Houssine, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	id.	51.045	1 enfant.	40.920 43.400	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Hadj Ahmed ben Abdesselam el Harim, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	id.	51.046	2 enfants.	66.000 70.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Bouchaïb ben Taïeb, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	id.	51.047	1 enfant.	66.000 70.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Driss ben Haj Boumedièn Haji, dit « Driss el Hadji », ex-pointeur de 1 ^{re} classe.	id.	51.048	Néant.	70.000 80.000 90.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950. 1 ^{er} janvier 1951.
Mohamed ben Larbi el Abdi, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	id.	51.049	1 enfant.	66.000 70.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Lahcèn ben Mohamed Soussi, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	id.	51.050	Néant.	51.480 54.600	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Djiberi Mohamed ben Ahmed, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	id.	51.051	5 enfants (1 ^{er} au 5 ^e r.).	94.164 103.580	1 ^{er} octobre 1949. 1 ^{er} janvier 1950.
Yahia ould Ben Ali Zenagui, ex-sous-chef gardien de 1 ^{re} classe.	id.	51.052	4 enfants (4 ^e au 7 ^e r.).	91.291 96.824	1 ^{er} janvier 1949. 1 ^{er} juillet 1950.
Noul Mohamed ben Abderrahmane, ex-sous-chef gardien de 4 ^e classe.	id.	51.053	2 enfants (1 ^{er} au 2 ^e r.).	87.780	1 ^{er} janvier 1949.
El Aam ben Mohamed Chachou, ex-sous-chef gardien de 4 ^e classe.	id.	51.054	6 enfants (2 ^e au 7 ^e r.).	87.780	1 ^{er} janvier 1949.
Misahouer Lakdar ould Sayah, ex-gardien de 2 ^e classe.	id.	51.055	4 enfants.	42.240 44.800	1 ^{er} avril 1949. 1 ^{er} janvier 1951.
Allal ben Mohamed Jmili, ex-cavalier de 3 ^e classe.	id.	51.056	Néant.	40.920 43.400	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1951.
M ^{mes} Mina bent Mohamed ben Saïd el Hassouni, veuve d'Ali ben Hadj Ahmed.	Le mari, ex-cavalier de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.057	id.	21.560 22.867	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Khadra bent Ali Bachir, veuve d'Abdelkadèr ould El Ghaouti.	Le mari, ex-cavalier de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.058 A	id.	11.000 11.666	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Fatna bent Si Moussa, veuve d'Abdelkadèr ould El Ghaouti.	Le mari, ex-cavalier de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.058 B	id.	11.000 11.666	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Arbia bent Kaddour ben Mir, veuve de Ben Ali ben Abdelkadèr.	Le mari, ex-cavalier de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.059 A	id.	2.063 2.188	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Mimouna bent el Khamali, veuve de Ben Ali ben Abdelkadèr (1 orphelin).	Le mari, ex-cavalier de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.059 B	id.	30.937 32.812	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Zahra bent el Haj Jilali Chtouki, veuve de Miloud bel Hadj Serghini (1 orphelin).	Le mari, ex-sous-chef gardien de 4 ^e classe (douanes).	51.060	id.	33.000 35.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1949.
Yamena bent Lemkadem, veuve de Mohamed ben Lahssèn el Meziati.	Le mari, ex-sous-chef gardien de 4 ^e classe (douanes).	51.061	id.	22.000 23.333	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1949.

NOM, PRÉNOMS ET GRADE	ADMINISTRATION	NUMÉRO d'inscription	PRESTATIONS familiales	MONTANT	EFFET
M ^{me} Khaddouj bent Thami el Haddaoui, veuve d'Ahmed ben el Arbi Zemmouri.	Le mari, ex-sous-chef gardien de 4 ^e classe (douanes).	51.062	Néant.	22.000 23.333	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1949.
Bahria bent Lemkadem, veuve de Bouchaïb ben Hadj Abdallah (2 orphelins).	Le mari, ex-sous-chef gardien de 4 ^e classe (douanes).	51.063	id.	33.000 35.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1949.
Fatima bent Abdelkader, veuve de Mohamed ben Allal el Ferkhissi (1 orphelin).	Le mari, ex-gardien de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.064	id.	33.000 35.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Yamina bent Amor, veuve de Brahim ben Mohamed el Moghrani (1 orphelin).	Le mari, ex-gardien de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.065	1 enfant.	33.000 35.000 23.333	1 ^{er} mars 1949. 1 ^{er} janvier 1950. 1 ^{er} avril 1951.
Keltoum bent Hamou, veuve de Regragui ben Ahmed.	Le mari, ex-gardien de 2 ^e cl. (douanes).	51.066	Néant.	10.560 11.200	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1951.
M. Moulfaraaould Cheikh, ex-cavalier de 1 ^{re} classe.	Douanes.	51.067	id.	62.284	1 ^{er} janvier 1948.
M ^{me} Fatna bent Ahmed ben Amouri, veuve de Moulfaraaould Cheikh (3 orphelins).	Le mari, ex-cavalier de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.068	3 enfants. (1 ^{er} au 3 ^e r.).	31.142 34.234	1 ^{er} mars 1949. 1 ^{er} janvier 1950.
Badra bent Arbadji Elouahrania, veuve de Benattou Mohamed.	Le mari, ex-gardien de 2 ^e cl. (douanes).	51.069	Néant.	13.832 15.215	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} juillet 1950.
M. Boudraba Kaddourould Maamar, ex-gardien de 2 ^e classe.	Douanes.	51.070	id.	43.092	1 ^{er} janvier 1948.
M ^{me} Barka bent Azzouz Chtouli, veuve de Boudraba Kaddourould Maamar.	Le mari, ex-gardien de 2 ^e cl. (douanes).	51.071	id.	14.364 15.800	1 ^{er} octobre 1948. 1 ^{er} juillet 1950.
M. Mahdi ben Adda, ex-gardien de 4 ^e classe.	Douanes.	51.072	id.	22.344	1 ^{er} janvier 1948.
M ^{me} Aïcha bent Lahssèn ben Mohamed, veuve de Mahdi ben Adda (1 orphelin).	Le mari, ex-gardien de 4 ^e cl. (douanes).	51.073	id.	11.172	1 ^{er} mars 1949.
Khedija bent Si Mohamed, veuve de Moulay Aliould Moulay Smaïn (1 orphelin).	Le mari, ex-cavalier de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.074 A	id.	39.900	1 ^{er} janvier 1948.
Orphelin Ahmed, sous la tutelle de Moulay el Arbi ben Smaïn el Alaoui, ayant cause de Moulay Aliould Moulay Smaïn.	Le père, ex-cavalier de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.074 B	id.	26.600 29.260	1 ^{er} juillet 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Orphelins Rekia, Sadia, sous la tutelle d'Abdelkader ben Dahan, ayants cause de M'Barek ben Haj Mohamed Elhouari.	Le père, ex-gardien de 4 ^e cl. (douanes).	51.075	id.	31.800 34.980 23.320	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1949. 1 ^{er} juillet 1951.
M ^{me} Amina bent Abderrahmane, veuve d'Abdelkaderould Berriah.	Le mari, ex-sous-chef gardien de 1 ^{re} classe (douanes).	51.076 A	id.	4.375 5.000	1 ^{er} novembre 1948. 1 ^{er} juillet 1950.
Orphelins Gherbi, Mohamed, Fatima, sous la tutelle d'Ahmed ben M'Hamed Berriah, ayants cause d'Abdelkaderould Berriah.	Le père, ex-sous-chef gardien de 1 ^{re} classe (douanes).	51.076 B	3 enfants.	30.625 35.000	1 ^{er} novembre 1948. 1 ^{er} juillet 1950.
M ^{me} M'Barka bent Omar Chidmi, veuve de Bihi ben Hamed Hammou.	Le mari, ex-gardien de 5 ^e cl. (douanes).	51.077	Néant.	12.800 14.080	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1949.
Fatma bent Hadj ben Zahra, veuve de Fetouhi Bahloulould Kaddour.	Le mari, ex-sous-chef gardien de 4 ^e classe (douanes).	51.078 A	id.	2.494 2.743 14.630	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1949. 1 ^{er} juillet 1949.
Fatna bent Mohamed, veuve de Fetouhi Bahloulould Kaddour (1 orphelin).	Le mari, ex-sous-chef gardien de 4 ^e classe (douanes).	51.078 B	id.	37.406 41.147 14.630	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1949. 1 ^{er} juillet 1949.
M. Abdallah ben Tibari, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	Douanes.	51.079	id.	66.000	1 ^{er} janvier 1948.
M ^{me} M'Barka bent Bouchaïb, veuve d'Abdallah ben Tibari.	Le mari, ex-gardien de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.080	id.	22.000 23.333	1 ^{er} août 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Miloudia bent M'Bark, veuve d'Elhocine ben Jilani (1 orphelin).	Le mari, ex-gardien de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.081	id.	33.000 35.000 23.333	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950. 1 ^{er} mai 1951.
M'Barka bent Rahal, veuve de Djillali ben Larbi (2 orphelins).	Le mari, ex-marin de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.082	id.	31.680 33.600	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Zahra bent Bouchta, veuve de Lahoussine ben Lhassèn (2 orphelins).	Le mari, ex-gardien de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.083	id.	36.300 38.500	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Halima bent Amar, veuve de Thami ben Mohamed.	Le mari, ex-gardien de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.084	id.	22.000 23.333	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Fatma bent Saïd, veuve de M'Barek ben Messaoud Cherradi (2 orphelins).	Le mari, ex-gardien de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.085	id.	33.000 35.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Aïcha bent el Yazid, veuve de Mohamed ben Allal Tafalaaz (1 orphelin).	Le mari, ex-gardien de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.086	id.	33.000 35.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.

NOM, PRENOMS ET GRADE	ADMINISTRATION	NUMÉRO d'inscription	PRESTATIONS familiales	MONTANT	EFFET
M ^{me} Daouïa bent Lhassèn, veuve de Mohamed ben Ali Echchaoui el Mzabi (3 orphelins).	Le mari, ex-gardien de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.087	Néant.	28.380 30.100	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
M. Ahmed ben Allal Elferkissi, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	Douanes.	51.088	id.	60.720	1 ^{er} janvier 1948.
M ^{mes} Fatima bent Moulay Aomar, veuve d'Achmed ben Allal Elferkissi.	Le mari, ex-gardien de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.089	id.	20.240 21.467	1 ^{er} octobre 1949. 1 ^{er} janvier 1950.
Khadija bent Ahmed, veuve de Mohamed ben Kacem el Fassi (1 orphelin).	Le mari, ex-pointeur de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.090	1 enfant.	35.000 40.000 45.000 30.000	1 ^{er} octobre 1948. 1 ^{er} janvier 1950. 1 ^{er} janvier 1951. 1 ^{er} juillet 1951.
Zohra bent Haj Mohamed, veuve de Hadj Boubakeur Tredano.	Le mari, ex-pointeur de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.091	Néant.	23.333 26.667 30.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950. 1 ^{er} janvier 1951.
Amina bent Mohamed, veuve d'Omar ben Larbi.	Le mari, ex-gardien de 2 ^e cl. (douanes).	51.092	id.	17.600 18.667	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1951.
Rekia bent Ahmed, veuve de Mohamed ben Haïda.	Le mari, ex-gardien de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.093	id.	19.360 20.533	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Habiba bent Moulay el Mahjoub, veuve de Moulay Messaoud ben Brahim.	Le mari, ex-cavalier de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.094	id.	19.360 20.533	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Faïza bent Mohamed, veuve de Zarrouk ben Mahjoub, Labdi.	Le mari, ex-cavalier de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.095	id.	19.360 20.533	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Chama bent Hadj Mohamed, veuve de Moulay Ahmed Lamrani Elbeïdaoui.	Le mari, ex-pointeur de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.096	id.	23.333 26.667 30.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950. 1 ^{er} janvier 1951.
M. Debbah Mohamed ben Abdallah, ex-gardien de 2 ^e classe.	Douanes.	51.097	id.	41.496	1 ^{er} janvier 1948.
M ^{me} Fatima bent Mohamed, veuve de Debbah Mohamed ben Abdallah (1 orphelin).	Le mari, ex-gardien de 2 ^e cl. (douanes).	51.098	id.	20.748 22.823 15.215	1 ^{er} août 1949. 1 ^{er} juillet 1950. 1 ^{er} novembre 1950.
Orphelins Mohamed, Abbouche, sous la tutelle dative de M ^{me} Fatma bent Hamed Chkouri, ayants cause de Moulay Ahmed ben Abdallah.	Le père, ex-gardien de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.099	id.	33.000 22.000 23.333	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} juillet 1949. 1 ^{er} janvier 1950.
M ^{mes} Zineb bent Si Abdelkadèr, veuve de Lakdar ben Abdelkadèr (3 orphelins).	Le mari, ex-gardien de 4 ^e cl. (douanes).	51.100 A	id.	5.363 5.898	1 ^{er} septembre 1948. 1 ^{er} janvier 1949.
Rabha bent Mohamed, veuve de Lakdar ben Abdelkadèr (1 orphelin).	Le mari, ex-gardien de 4 ^e cl. (douanes).	51.100 B	id.	2.437 2.682	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1949.
M. Mohamed ould Ali ben Cheikh, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	Douanes.	51.101	id.	78.204	1 ^{er} janvier 1948.
M ^{mes} Aïcha bent Haj Fatmi, veuve de Mohamed ould Ali ben Cheikh.	Le mari, ex-gardien de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.102	id.	26.068 28.675	1 ^{er} février 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Milouda bent Mokadem, veuve d'Achmed ould Boumediène.	Le mari, ex-cavalier de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.103 A	id.	3.712 3.936	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Orphelins Fatima, El Hocine, sous la tutelle de Mohamed ben Boumediène, ayants cause d'Achmed ould Boumediène.	Le père, ex-cavalier de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.103 B	id.	25.988 27.564	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
M ^{mes} Zemali bent Miloud, veuve d'Achmed ben Bouziane Haddouche (3 orphelins).	Le mari, ex-gardien de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.104	id.	38.304 42.134	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Fatma bent Hocène, veuve de Mohamed ben Bouchaïb el Mediouni (2 orphelins).	Le mari, ex-gardien de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.105	id.	31.020 32.900	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
M. Mohamed ben M'Bark, ex-gardien de 1 ^{re} classe (les héritiers).	Douanes.	51.106	id.	73.920 78.400	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
M ^{me} Fatma bent Bouchaïb, veuve de Moulay Bey ben Ahmed.	Le mari, ex-gardien de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.107	id.	19.360 20.533	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Aïcha bent Mohamed, veuve de Djillali ben Tahar.	Le mari, ex-gardien de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.108	id.	17.600 18.667	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Damia bent Driss, veuve d'Achmed ben Miloudi Hadaoui.	Le mari, ex-gardien de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.109	id.	19.800 21.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Zahra bent Abdesslem Hamri, veuve d'El Maati ben Ali el Khiati (1 orphelin).	Le mari, ex-gardien de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.110 A	1 enfant.	9.282 11.345 12.032	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1949. 1 ^{er} janvier 1950.

NOM, PRENOMS ET GRADE	ADMINISTRATION	NUMÉRO d'inscription	PRESTATIONS familiales	MONTANT	EFFET
M ^{me} Zahra bent Abdesselem Thouri, veuve d'El Maati ben Ali el Khiati (1 orphelin).	Le mari, ex-gardien de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.110 B	1 enfant.	16.499 14.436 15.312	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1949. 1 ^{er} janvier 1950.
Orpheline Aïcha, sous la tutelle de Driss ben el Maati, ayant cause d'El Maati ben Ali el Khiati.	Le père, ex-gardien de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.110 C	Néant	7.219 7.656	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
M ^{mes} Fatma bent Abbès, veuve de Mohamed ben Ahmed.	Le mari, ex-gardien de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.111	id.	22.000 23.333	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Taouda bent Brahim, veuve de Mohamed ben el Maati.	Le mari, ex-gardien de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.112	id.	22.000 23.333	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Bacha bent Haj Abdellaziz, veuve de Mohamed ould Yaya.	Le mari, ex-gardien de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.113	id.	18.480 19.600	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
M. Aïssa ben Larbi, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	Douanes.	51.114	id.	52.800	1 ^{er} janvier 1948.
M ^{me} Taïka bent Abdallah, veuve d'Aïssa ben Larbi.	Le mari, ex-gardien de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.115	id.	17.600 18.667	1 ^{er} juillet 1949. 1 ^{er} janvier 1950.
M. Yahia ben Mohamed Soussi, ex-sous-chef gardien de 4 ^e classe.	Douanes.	51.116	id.	70.000	1 ^{er} janvier 1949.
M ^{me} Sida Fatma bent el Haj Miloudi, veuve de Yahia ben Mohamed Soussi.	Le mari, ex-sous-chef gardien de 4 ^e classe (douanes).	51.117	id.	23.333	1 ^{er} avril 1950.
Orphelins Fatma, Saadia, Mohamed, Rehima, sous la tutelle dative de M ^{me} El Ghalia bent Bouchaïb Chaoui, ayants cause de M'Bark ben Allal Doukkali.	Le père, ex-gardien de 2 ^e cl. (douanes).	51.118	4 enfants.	25.080 26.600	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1951.
M ^{mes} Rannou bent Rahal, veuve de Larbi ben Abdallah ben Rahal.	Le mari, ex-gardien de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.119	Néant.	22.000 23.333	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Zazia bent Abbou Cheqdoufi, veuve de M'Hamed ben Ali el Arbaoui, dit « Zemmouri » (1 orphelin).	Le mari, ex-gardien de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.120 A	id.	7.054 1.662	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Tamo bent Si Bousselham, veuve de M'Hamed ben Ali el Arbaoui, dit « Zemmouri » (2 orphelins).	Le mari, ex-gardien de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.120 B	id.	12.540 13.300	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Orpheline Fatima, sous la tutelle dative de M ^{me} Rahma, dite « Bent Zouda », ayant cause de M'Hamed ben Ali el Arbaoui, dit « Zemmouri ».	Le père, ex-gardien de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.120 C	id.	5.486 5.819	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Orphelines Fatima, Zineb, sous la tutelle de Laam ben Chachou, ayants cause de Moulay Ali ben Mohamed.	Le père, ex-gardien de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.121	id.	36.708 40.379 26.919	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950. 1 ^{er} décembre 1950.
M ^{mes} Henia bent Mustapha, veuve d'Azzouz ben Ahmed (3 orphelins).	Le mari, ex-marin de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.122	3 enfants.	33.000 35.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Fatma bent Allal, veuve de Larbi ben Boughaba.	Le mari, ex-gardien de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.123 A	Néant.	2.063 2.188	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Rahma bent Allal, veuve de Larbi ben Boughaba.	Le mari, ex-gardien de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.123 B	id.	2.063 2.188	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Orphelins Fatma, Boughaba, Mohamed, Thami, sous la tutelle de Tahar ben Larbi ben Boughaba.	Le père, ex-gardien de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.123 C	4 enfants.	28.874 30.624	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
M ^{mes} Aïcha bent Ahmed, veuve de Mohamed ben M'Hammed, dit « Ben Semna ».	Le mari, ex-gardien de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.124 A	Néant.	11.000 11.666	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Fatma bent Bouchaïb, veuve de Mohamed ben M'Hammed, dit « Ben Semna ».	Le mari, ex-gardien de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.124 B	id.	11.000 11.666	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Zohra bent Saïd, veuve de Belaïd ben Mohamed.	Le mari, ex-sous-chef gardien de 2 ^e classe (douanes).	51.125	id.	23.333 26.667	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1951.
Rahma bent Haj Mohamed, veuve d'Abdelkader ould Tahar (2 orphelins).	Le mari, ex-sous-chef gardien de 3 ^e classe (douanes).	51.126	id.	33.000 35.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1949.
Khaddouj bent Taïeb, veuve de Driss ben Ahmed (2 orphelins).	Le mari, ex-gardien de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.127	id.	26.400 28.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Orphelin Mohamed, sous la tutelle de M ^{me} Mina bent Haj Mohamed, ayant cause de Tayeb ben Ahmed.	Le père, ex-gardien de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.128	id.	25.536 28.090	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
M. Yahia ould Ahmed, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	Douanes.	51.129	id.	73.416 80.758	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.

NOM, PRÉNOMS ET GRADE	ADMINISTRATION	NUMÉRO d'inscription	PRESTATIONS familiales	MONTANT	EFFET
MM. Mohamed ould Benyahia, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	Douanes.	51.130	Néant.	79.800 87.780	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Ali ould el Hadj, ex-cavalier de 1 ^{re} classe.	id.	51.131	id.	73.416 80.758	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Mohamed ben Djilali Serghini, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	id.	51.132	id.	66.000 70.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Mohamed ben Daoud Settouti, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	id.	51.133	id.	66.000 70.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Bourahla ould Ahmed, ex-cavalier de 1 ^{re} classe.	id.	51.134	id.	70.224 77.246	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Sadik ben el Hadj Mohamed, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	id.	51.135	id.	56.760 60.200	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Ragragui ben Mohamed, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	id.	51.136	id.	66.000 70.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Bel Kacem ben Lhassèn, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	id.	51.137	id.	66.000 70.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Mohamed ben Aïssa Zemmouri, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	id.	51.138	id.	66.000 70.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Hamraoui Abdallah ould Mohamed, ex-sous-chef gardien de 1 ^{re} classe.	id.	51.139	7 enfants (2 ^e au 8 ^e r.).	87.780 93.100	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1951.
Mohamed ben Keroum, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	id.	51.140	Néant.	94.164 103.580	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Driss ben el Mamoun, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	id.	51.141	id.	42.240 44.800	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Mohamed ben M'Hamed Doukkali, ex-marin de 1 ^{re} classe.	id.	51.142	id.	66.000 70.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
M'Bareck ben Lahcèn Lemtougui, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	id.	51.143	id.	51.480 54.600	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
M'Barek ben Mohamed, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	id.	51.144	id.	55.440 58.800	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Larbi ben Mohamed el Hamri, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	id.	51.145	1 enfant.	64.680 68.600	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Abdelkadèr ben Mohamed N'Tifi, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	id.	51.146	3 enfants.	48.840 51.800	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Ahmed ben Larbi, dit « Moulay Ahmed ben Larbi », ex-gardien de 1 ^{re} classe.	id.	51.147	2 enfants.	75.240 79.800	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Larbi ben Lahcèn Lemzabi, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	id.	51.148	2 enfants.	66.000 70.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Mohamed ben Larbi Settati, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	id.	51.149	2 enfants.	75.240 79.800	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Abdeslam ben Si Allal Jelloul, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	id.	51.150	3 enfants.	46.200 49.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Haddouche Mostefa ould Bouziane ex-cavalier de 1 ^{re} classe.	id.	51.151	Néant.	79.800 87.780	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Mohamed ould Ali, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	id.	51.152	id.	78.204 86.024	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Abbès ben Hadj Ali Mouline, ex-peseur de 1 ^{re} classe.	id.	51.153	id.	70.000 80.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Mohamed ben Abdesslem el Harim, ex-poin- teur de 2 ^e classe.	id.	51.154	id.	70.000 80.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Ahmed ben Mohamed Elabar, ex-poin- teur de 1 ^{re} classe.	id.	51.155	id.	70.000 80.000 90.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950. 1 ^{er} janvier 1951.
Abdeslem ben Mohamed, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	id.	51.156	id.	66.000 70.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Ahmed ben Bouchalb el Mejjati, ex-sous- chef gardien de 4 ^e classe.	id.	51.157	id.	66.000 70.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1949.
Brick ben el Hosseïne, ex-sous-chef gardien de 4 ^e classe.	id.	51.158	id.	66.000 70.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1949.
Ali ben Mokadem, ex-sous-chef cavalier de 4 ^e classe.	id.	51.159	id.	66.000 70.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1949.

NOM, PRENOMS ET GRADE	ADMINISTRATION	NUMÉRO d'inscription	PRESTATIONS familiales	MONTANT	EFFET
MM. Thami ben Larbi, ex-sous-chef gardien de 4 ^e classe.	Douanes.	51.160	Néant.	66.000 70.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1949.
Mohamed ben Cherqui, ex-sous-chef gardien de 2 ^e classe.	id.	51.161	3 enfants.	70.000 80.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1951.
Abdesadok ben Saïd, ex-sous-chef marin de 2 ^e classe.	id.	51.162	4 enfants.	70.000 80.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1951.
Djoudi Bensalem ben Ahmed, ex-gardien de 2 ^e classe.	id.	51.163	Néant.	59.052 64.957	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} juillet 1950.
Bouazza Abdelkadèr ould el Hadj, ex-cavali- lier de 2 ^e classe.	id.	51.164	id.	79.800 87.780	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} juillet 1950.
Mohamed ben Mohamed Larbi, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	id.	51.165	id.	47.880 52.668	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} juillet 1950.
Ahmed Balafredj, ex-chef gardien de 1 ^{re} cl.	id.	51.166	id.	70.000 80.000 90.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950. 1 ^{er} janvier 1951.
Ahmed ben Abbès, ex-sous-chef gardien de 4 ^e classe.	id.	51.167	id.	66.000 70.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1949.
Driss ben Ali el Mediouni, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	id.	51.168	id.	58.080 61.600	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Abdelkadèr ould Ali, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	id.	51.169	id.	66.000 70.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Djillali ben Haj Driss, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	id.	51.170	id.	66.000 70.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Larbi ben Sliman, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	id.	51.171	id.	59.400 63.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Tayeb Mohamed, dit « Taïbi », ex-gardien de 1 ^{re} classe.	id.	51.172	id.	51.480 54.600	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
M'Barek ben Ahmed, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	id.	51.173	id.	59.400 63.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
M'Barek ben M'Barek Ouadnouni, ex-gar- dien de 1 ^{re} classe.	id.	51.174	id.	58.080 61.600	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
El Bekali ben Abdelkadèr, ex-cavali- er de 1 ^{re} classe.	id.	51.175	id.	63.360 67.200	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Abdallah ben el Hadj Hassèn, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	id.	51.176	id.	66.000 70.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Thami ben Kebbour Serghini, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	id.	51.177	id.	66.000 70.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Boulenoir ben Hady Ali, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	id.	51.178	id.	60.720 64.400	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Abdeslem ben Mahfour Elidri, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	id.	51.179	id.	66.000 70.000	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Driss ben Lahcèn Bennour, ex-gardien de 1 ^{re} classe.	id.	51.180	id.	54.120 57.400	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Sellam ben Hachmi, ex-cavali- er de 2 ^e classe.	id.	51.181	id.	54.120 57.400	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1951.
Radi ben Mohamed Ziani, ex-gardien de 2 ^e classe.	id.	51.182	id.	62.040 65.800	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1951.
M ^{mes} Anaïa bent Ahmed el Arbi, veuve de Senouci Hammou ould Mohamed.	Le mari, ex-gardien de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.183	id.	18.088 19.897	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Halima bent Haj Hamou, veuve de Boukafs ben el Messabih Khelifaoui (1 orphelin).	Le mari, ex-cavali- er de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.184	id.	35.112 38.623	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Fatma bent Mansour, veuve de Mansour ould Ahmed ben Abdelkadèr.	Le mari, ex-gardien de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.185	id.	21.812 23.993	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Fatma bent Mohamed, veuve d'Abdallah ould Boumedine.	Le mari, ex-gardien de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.186	id.	21.120 22.400	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Fatma bent Mohamed el Bachir, veuve de Mohamed M'Bark.	Le mari, ex-cavali- er de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.187	id.	22.000 23.333	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Orphelins Mohamed, Ahmed, sous la tutelle de Rabeha bent Mohamed, ayants cause d'Em- barek ould Mohamed.	Le père, ex-cavali- er de 2 ^e cl. (douanes).	51.188	id.	14.520 15.400 10.267	1 ^{er} décembre 1950. 1 ^{er} janvier 1951. 1 ^{er} novembre 1951.

NOM, PRENOMS ET GRADE	ADMINISTRATION	NUMÉRO d'inscription	PRESTATIONS familiales	MONTANT	EFFET
M ^{mes} Aïcha bent Taïb, veuve de Mohamed ben Labcèn.	Le mari, ex-sous-chef gardien de 3 ^e classe (douanes).	51.189	Néant.	17.600 18.667 21.333	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1949. 1 ^{er} janvier 1951.
Zahra bent Mohamed, veuve d'Ahmed ben el Azry.	Le mari, ex-gardien de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.190	id.	22.000 23.333	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Aïcha bent Mohamed Rahhal, veuve de Brahim ben Mohamed.	Le mari, ex-gardien de 3 ^e cl. (douanes).	51.191	id.	8.360 8.867	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1951.
Zineb bent Abdelkadèr, veuve de Hadj Mohamed Dokmi.	Le mari, ex-pointeur de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.192 A	id.	4.375 5.000 5.625	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950. 1 ^{er} janvier 1951.
Orpheline Lafida, sous la tutelle de Bennacer Dokmi, ayant cause de Haj Mohamed Dokmi.	Le père, ex-pointeur de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.192 B	id.	39.375	1 ^{er} janvier 1951.
M ^{me} Rabia bent Haj Mohamed, veuve de Herimi Thami ben Mohamed (1 orphelin).	Le mari, ex-pointeur de 3 ^e cl. (douanes).	51.193	id.	27.720 29.400 33.600 22.400	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1949. 1 ^{er} janvier 1951. 1 ^{er} juillet 1951.
Orphelins Khedim, Mama, sous la tutelle de Moussa Abdelkadèr ould Boudoya, ayants cause de Bessadat M'Barek ould Khedim.	Le père, ex-sous-chef gardien de 3 ^e classe (douanes).	51.194	4 enfants (2 ^e au 5 ^e r.).	39.900 43.890	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1949.
M ^{mes} El Hachemia bent el Hadj Tafeb, veuve de Mohamed ben el Haj Slaoui.	Le mari, ex-pointeur de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.195	Néant.	19.600 22.400	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Lakrèche Kheïra bent Abdelkadèr, veuve de Djilali ben Abdelkadèr (1 orphelin).	Le mari, ex-gardien de 2 ^e cl. (douanes).	51.196	id.	19.950 21.945 14.630	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} juillet 1950. 1 ^{er} mars 1951.
Majouba bent Regragui, veuve d'Abdesselem ben el Hachemi.	Le mari, ex-marin de 2 ^e cl. (douanes).	51.197	id.	22.000 23.333	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1951.
Yamena bent Mohamed, veuve d'Abdallah ben Kebir el Kasini.	Le mari, ex-gardien de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.198	id.	20.240 21.467	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950.
Aïcha bent Ahmed Soussi, veuve d'Ali ben Larbi Soussi (1 orphelin).	Le mari, ex-gardien de 1 ^{re} cl. (douanes).	51.199	id.	33.000 35.000 23.333	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1950. 1 ^{er} juillet 1951.
Ftimou bent Salah, veuve de Guezouli ben Ahmed.	Le mari, ex-cavalier de 2 ^e cl. (douanes).	51.200	id.	15.840 16.800	1 ^{er} janvier 1948. 1 ^{er} janvier 1951.

Par arrêté viziriel du 18 juin 1951 sont révisées et inscrites au grand livre des pensions civiles chérifiennes les pensions énoncées au tableau ci-après :

NOM ET PRENOMS du retraité	ADMINISTRATION grade, classe, échelon	NUMÉRO d'inscription	POURCENTAGE des pensions		MAJORATION pour enfants	CHARGES DE FAMILLE Rang des enfants	JOUISSANCE des pensions
			Princip.	Compl.			
M. Abdallah el Kadiri.	Fqih principal de 2 ^e classe (finances, douanes).	13185	% 62	%	%		1 ^{er} janvier 1948.
M ^{mes} Sadia bent Hadj Guesous, veuve Ahmed ben Hadj Ghazi.	Le mari, ex-fqih de 2 ^e classe (finances, douanes).	13186	45/50				1 ^{er} janvier 1948.
Fatma bent Saïd es Sous-sia es Souiria, veuve Ahmed ben Mohamed el Ouali.	Le mari, ex-fqih principal de 2 ^e classe (finances, douanes).	13187	33/50				1 ^{er} janvier 1948.
Orphelins (2) Ahmed ben Mohamed el Ouali.	Le père, ex-fqih principal de 2 ^e classe (finances, douanes).	13187 (1 et 2)	33/20				1 ^{er} janvier 1948.
Animor, née Bouillot Laure.	Chargée d'enseignement (C.N. 2 ^e catégorie) de 1 ^{re} classe du 1 ^{er} -1-48 ; (C.U.), 8 ^e échelon du 1 ^{er} -1-49 (instruction publique) (indices : 400 du 1 ^{er} -1-48 ; 430 du 1 ^{er} -1-49).	13188	71	33			1 ^{er} janvier 1948.
Arrony, née Lotte Louise-Hélène-Marguerite.	Institutrice chargée de la direction d'une école à 3 classes (N.F.) de 1 ^{re} classe (instruction publique) (indice 338).	13189	66	29,41	10		1 ^{er} janvier 1948.

NOM ET PRÉNOMS du retraité	ADMINISTRATION grade, classe, échelon	NUMÉRO d'inscription	POURCENTAGE des pensions		MAJORATION pour enfants	CHARGES DE FAMILLE Rang des enfants	JOUISSANCE des pensions
			Princip.	Compl.			
M ^{me} Baudilaire, née Jacquot Pauline-Eugénie-Aurélié.	Institutrice hors classe, chargée de la direction d'une école de plus de 10 classes (instruction publique) (indice 400).	13190	77	%	%		1 ^{er} janvier 1948.
M. Benassayag Joseph.	Agent principal d'exploitation. 5 ^e échelon (P.T.T.) (indice 250).	13191	73				1 ^{er} janvier 1948.
M ^{mes} Bornac, née Adam Delphi- ne-Augusta-Thaïs.	Institutrice (C.N.) de 2 ^e classe (instruction publique) (indice 306).	13192	47				1 ^{er} janvier 1948.
Carbonnières, née Moysset Isabelle-Berthe.	Institutrice (C.N.) de 1 ^{re} classe (instruction publique) (indice 328).	13193	62	19,21			1 ^{er} janvier 1948.
Thévenin Yvonne-Madelei- ne, veuve Dassonville Jules - Emile - Désiré - Jo- seph.	Le mari, ex-receveur adjoint hors classe (trésorerie générale) (in- dice 420).	13194	62/50	33			1 ^{er} janvier 1948.
Maja Halima bent Hadj Ahmed Zéroual, veuve Si Dris ben Hadj Ka- cem Doukkali.	Le mari, ex-fqih principal de 2 ^e classe (finances, douanes).	13195	57/50				1 ^{er} janvier 1948.
Orphelins (7) Si Dris ben Hadj Kacem Doukkali.	Le père, ex-fqih principal de 2 ^e classe (finances, douanes).	13195 (1 à 7)	57/50				1 ^{er} janvier 1948.
Fournier, née Deschamps Rose-Andrée-Olympe.	Institutrice (C.N.) hors classe (ins- truction publique) (indice 360)	13196	57	32,50			1 ^{er} janvier 1948.
Linlingre, née Abadie Georgina-Marie-Julie.	Institutrice (C.N.) de 1 ^{re} classe (instruction publique) (indice 328).	13197	63				1 ^{er} janvier 1948.
Marcaillou, née Roussel Irma-Marie-Magdeleine.	Institutrice hors classe, chargée de la direction d'une école de 5 à 9 classes (instruction publi- que) (indice 390).	13198	80	24,92			1 ^{er} janvier 1948.
Massardier, née Bayle Au- gustine-Julie-Émilie.	Institutrice (C.N.) de 1 ^{re} classe (instruction publique) (indice 328).	13199	59	33			1 ^{er} janvier 1948.
Mercier, née Sarraute Ca- mille.	Institutrice (C.N.) hors classe (ins- truction publique) (indice 360).	13200	72	23,27	10		1 ^{er} janvier 1948.
Zineb bent Taïbi ben Bra- him el Haddaouia, veu- ve Mohamed ben Ah- med el Yousfi.	Le mari, ex - fqih principal de 2 ^e classe (finances, douanes).	13201	53/50				1 ^{er} janvier 1948.
Orphelins (4) Mohamed ben Ahmed el Yousfi.	Le père, ex - fqih principal de 2 ^e classe (finances, douanes).	13201 (1 à 4)	53/40				1 ^{er} janvier 1948.
Orphelin (1) Mohamed Zniber Slaoui.	Le père, ex - fqih principal de 2 ^e classe (finances, douanes).	13202	60/50				1 ^{er} janvier 1948.
Orphelins (2) Mohamed Zniber Slaoui.	Le père, ex - fqih principal de 2 ^e classe (finances, douanes).	13202 (1 et 2)	60/20				1 ^{er} janvier 1948.
M. Mokhtar el Maroufi.	Fqih principal de 1 ^{re} classe (finan- ces, douanes).	13203	72		10	3 enfants (4 ^e au 6 ^e rang.)	1 ^{er} janvier 1948.
M ^{mes} Morin, née Muzard An- drée-Irma-Osède.	Institutrice (C.N.) de 1 ^{re} classe (instruction publique) (indice 328).	13204	64	29,25			1 ^{er} janvier 1948.
Natali, née Marcaggi Tous- sainte.	Institutrice (C.N.) hors classe (ins- truction publique) (indice 360).	13205	67	17,81			1 ^{er} janvier 1948.
M. Ploteau Victor-Louis-Jean- Marie.	Receveur adjoint hors classe (tré- sorierie générale) (indice 420).	13206	41	33			1 ^{er} janvier 1948.
M ^{mes} Reberga, née Bessière Jeanne-Julie.	Institutrice (C.N.) hors classe (ins- truction publique) (indice 360).	13207	65	15,99			1 ^{er} janvier 1948.
Roget, née Durieux Hélè- na-Léonie.	Professeur licencié (C.N.) de 1 ^{re} classe du 1 ^{er} -1-48 (C.U.), 8 ^e échelon du 1 ^{er} -1-49 (instruc- tion publique) (indices : 450 du 1 ^{er} -1-48 ; 480 du 1 ^{er} -1-49).	13208	54	31,92			1 ^{er} janvier 1948.

NOM ET PRÉNOMS du retraité	ADMINISTRATION grade, classe, échelon	NUMERO d'inscription	POURCENTAGE des pensions		MAJORATION pour enfants	CHARGES DE FAMILLE Rang des enfants	JOUISSANCE des pensions
			Princip.	Compl.			
M ^{mes} Ronzoni, née Tournois Marie-Louise.	Institutrice hors classe, chargée de la direction d'une école de 5 à 9 classes (instruction publi- que) (indice 390).	13209	74	22,10			1 ^{er} janvier 1948.
Valette, née Champion Jeanne-Rosalie.	Directrice déchargée de classe, clas- se exceptionnelle (instruction pu- blique) (indice 410).	13210	80	24,68			1 ^{er} janvier 1948.

Admission à la retraite.

M. Ceccaldi Jean, contrôleur principal de comptabilité de classe exceptionnelle (2^e échelon), est admis à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres de la direction des finances du 1^{er} juillet 1951. (Arrêté directorial du 20 décembre 1950.)

M. Miloud ben Ali, chaouch de 3^e classe de la trésorerie générale du Protectorat, est admis au bénéfice des allocations spéciales et rayé des cadres du 1^{er} juillet 1951. (Arrêté du trésorier général du 25 mai 1951.)

M. Berbudeau Eugène, agent public de 2^e catégorie, 5^e échelon, est admis, au titre de la limite d'âge, à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres de la direction de l'agriculture, du commerce et des forêts du 1^{er} juillet 1951. (Arrêté directorial du 11 mai 1951.)

M. Monti San Dominique, surveillant de prison de 1^{re} classe, est admis à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du 1^{er} mai 1951. (Arrêté directorial du 5 mai 1951.)

M^{me} Tam bent el Hadj Ahmed, sous-agent public de 3^e catégorie, 7^e échelon, est admise, au titre de la limite d'âge, à faire valoir ses droits à l'allocation spéciale et rayée des cadres de la direction de la santé publique et de la famille du 1^{er} juillet 1951. (Arrêté directorial du 6 mars 1951.)

M^{me} Mbarka bent et Tayeb, sous-agent public de 3^e catégorie, est admise, au titre de la limite d'âge, à faire valoir ses droits à la retraite et rayée des cadres de la direction de la santé publique et de la famille du 1^{er} juillet 1951. (Arrêté directorial du 6 mars 1951.)

M^{me} Hasna bent Mohamed, sous-agent public de 3^e catégorie, 5^e échelon, est admise, au titre de la limite d'âge, à faire valoir ses droits à l'allocation spéciale et rayée des cadres de la direction de la santé publique et de la famille du 1^{er} juillet 1951. (Arrêté directorial du 6 mars 1951.)

M. Sabbahi Labib ben Ahmed, sous-agent public de 1^{re} catégorie, 8^e échelon, de la municipalité de Fès, est admis à faire valoir ses droits à l'allocation spéciale et rayé des cadres de la direction de l'intérieur du 1^{er} juillet 1951. (Arrêté du chef de région du 9 mars 1951.)

M. Canarelli Antoine, brigadier hors classe des douanes, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du 1^{er} juillet 1951. (Arrêté directorial du 14 avril 1951.)

M. Huhn Paul, agent public de 3^e catégorie, 3^e échelon, est admis, au titre de la limite d'âge, à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres de la direction des travaux publics du 1^{er} juillet 1951. (Arrêté directorial du 18 avril 1951.)

M^{me} Chenel Suzanne, maître de phare de classe exceptionnelle, est admise, au titre de la limite d'âge, à faire valoir ses droits à la retraite et rayée des cadres de la direction des travaux publics du 1^{er} juillet 1951. (Arrêté directorial du 21 avril 1951.)

M. Briot Alphonse, adjudant-chef des eaux et forêts de classe exceptionnelle, est admis à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du 1^{er} juillet 1951. (Arrêté directorial du 2 mai 1951.)

MM. Brahim ben Embark Essoussi, Abderrahman ben Mohamed et Hamou Nba Ikko, cavaliers des eaux et forêts de 1^{re} classe, sont admis à faire valoir leurs droits à l'allocation spéciale et rayés des cadres du 1^{er} juillet 1951. (Arrêté directorial du 2 mai 1951.)

M. Deschamps Roger, ingénieur géomètre principal de 2^e classe, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres de la direction de l'agriculture, du commerce et des forêts du 1^{er} juillet 1951. (Arrêté directorial du 23 mai 1951.)

M. Cerda François, conducteur de chantier de 2^e classe, est admis, au titre de la limite d'âge, à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres de la direction des travaux publics du 1^{er} juillet 1951. (Arrêté directorial du 20 avril 1951.)

Résultats de concours et d'examens.

Concours interne du 6 juin 1951 pour le recrutement d'agents de constatation et d'assiette du service des domaines.

Candidats admis (ordre de mérite) : MM. Bracher André et Beurier Mathieu.

Concours pour l'emploi d'ingénieur géomètre adjoint stagiaire du 9 mai 1951.

Candidats admis (ordre de mérite) : MM. de Larminat Christian, Delaunay Jean, Porciani François, Dollone Jean-Pierre, Pacquot Edmond, Galvez Maurice, Chedorge Yves, Dizeux Edgard, Jacomet Robert, Galiana Georges, Fontier Jean et Bertrand Christian.

Liste complémentaire : MM. Medauer Charles, Fournier Jean, Richard Georges, Brejon de Lavergnée François et Vivier Jean-Denis.

Concours pour l'emploi de commis stagiaire des administrations centrales du Protectorat du 10 mai 1951.

Candidats admis (ordre de mérite) : M^{me} Balmelle Marcelle, M^{les} Fontaine Josette, Lambert Jeanne, M. Pradal Guy, M^{lle} Elbaz Jeanne, MM. Baëlen André, Dampierrou Jean-Jacques ; ex æquo : Labry François et Vacher Maurice (bénéficiaires du dahir du 23 janvier 1951) ; Attié Paul, M^{lle} Juvin Yvette ; ex æquo : MM. Laskar Maurice et Gouzi René ; Rambert Noël, M^{lle} Ricci Monique, M. Bedos Aimé (bénéficiaire du dahir du 23 janvier 1951) ; ex æquo : M^{me} Soubeirat Marguerite (bénéficiaire du dahir du 23 janvier 1951) et M. Sedira Mohamed ; MM. Pohu Léo, Elkafm Naphtaly (candidat

marocain bénéficiaire du dahir du 14 mars 1939) ; ex æquo : Pyard André et Travichon Jean-Marie (bénéficiaire du dahir du 23 janvier 1951) ; Christen Jack (bénéficiaire du dahir du 23 janvier 1951) ; ex æquo : Parisy Gilles et Djoudi Ahmed ; ex æquo : Dumortier André et Bellei Marc ; ex æquo : Gault Louis (bénéficiaire du dahir du 23 janvier 1951), Rahali Omar et Raucoules Urbain ; Césari Antoine (bénéficiaire du dahir du 23 janvier 1951), Renucci Antoine (bénéficiaire du dahir du 23 janvier 1951), Sebbag Salomon (candidat marocain bénéficiaire du dahir du 14 mars 1939), Daouzli Mohamed, Bican André (bénéficiaire du dahir du 23 janvier 1951), Tordjman Raymond (bénéficiaire du dahir du 23 janvier 1951), Durand Roger (bénéficiaire du dahir du 23 janvier 1951), Slaoui Driss (candidat marocain bénéficiaire du dahir du 14 mars 1939), M^{lle} Buchailard Jeanine (bénéficiaire du dahir du 23 janvier 1951) ; ex æquo : MM. Maurin Léon (bénéficiaire du dahir du 23 janvier 1951) et Abdelfadel Ahmed (candidat marocain bénéficiaire du dahir du 14 mars 1939).

AVIS ET COMMUNICATIONS

Commission mixte franco-espagnole du 1^{er} au 9 mai 1951.

Une commission mixte franco-espagnole s'est réunie à Madrid, du 1^{er} au 9 mai 1951.

Exportations vers l'Espagne de produits de la zone franc.

Parmi les contingents supplémentaires ou nouveaux de produits de la zone franc retenus pour l'exportation vers l'Espagne, les deux postes suivants semblent plus particulièrement intéresser les exportateurs du Maroc :

Chevaux, mules et muletons 60.000.000 de francs
OEUFS 60.000.000 —

Il est rappelé que les contingents à l'exportation vers l'Espagne sont limitatifs et ne peuvent, en aucun cas, être dépassés.

Importations au Maroc de produits espagnols.

Les contingents supplémentaires suivants de produits espagnols sont attribués au Maroc :

PRODUITS	CONTINGENTS en francs	SERVICES RESPONSABLES
Bananes	50.000.000	C.M.M./Bur. alim.
Raisins secs	3.000.000	id.
Xérès, Malaga, et autres vins de liqueur simili- lares	10.000.000	Vins et alcools.
Carreaux céramique et faïences sanitaires	8.000.000	Utilisateurs divers.
Têtes de machines à con- dre	3.000.000	id.
Matériel mécanique à trai- ter les oranges	10.000.000	C.M.M./Industries.
Divers	60.000.000	C.M.M./Appr. gén.
Produits chimiques de flot- tation	10.000.000	P.I.
Machines pour fabriquer les allumettes	1.000.000	C.M.M./Industries.
Huile de poisson	50.000.000	id.

Tous renseignements complémentaires pourront être obtenus à la direction de l'agriculture, du commerce et des forêts (division du commerce et de la marine marchande, service du commerce extérieur, bureau des programmes et des accords commerciaux), ainsi qu'auprès des services responsables.

Commission mixte franco-autrichienne du 19 avril au 4 mai 1951.

La commission mixte prévue par l'accord commercial franco-autrichien du 9 décembre 1951 s'est réunie à Paris, du 19 avril au 4 mai 1951.

Importations de produits autrichiens au Maroc.

Les contingents d'importation supplémentaires suivants ont été attribués au Maroc :

PRODUITS	IMPORTANCE des contingents	SERVICES RESPONSABLES
Bois de sciage	7.000 m ³	E. et F.
Engrais azotés (azote pur).	2.000 tonnes.	P.I.
Papiers et cartons divers, cartes à jouer	5.000.000 fr.	C.M.M./Appr. gén.
Articles textiles divers (y compris articles d'habil- lement tricotés)	7.000.000 fr.	id.
Tissus et articles brodés..	2.000.000 fr.	id.
Moteurs Diesel	3.000.000 fr.	U.D.
Barres à mines, fleurets et taillants	13.000.000 fr.	P.I.
Détonateurs électriques, exploseurs, explosimètres et accessoires	15.000.000 fr.	id.
Lampes, réchauds, four- neaux à pétrole	10.000.000 fr.	Commerce.
Vis et boulons	1.000.000 fr.	id.
Divers général	35.000.000 fr.	C.M.M./Appr. gén.
Camions 5 tonnes	10.000.000 fr.	Commerce.
Crayons	5.000.000 fr.	id.
Machines à coudre électri- ques familiales	1.000.000 fr.	id.

DIRECTION DES FINANCES.

Service des perceptions et recettes municipales.

Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs.

Les contribuables sont informés que les rôles mentionnés ci-dessous sont mis en recouvrement aux dates qui figurent en regard et sont déposés dans les bureaux de perception intéressés.

Le 15 JUIN 1951. — *Patentes* : Bouknadel, émission primitive 1951 ; El-Aïoun, 2^e émission 1949 ; Djerada, 3^e émission 1950 ; Berguent, 3^e émission 1950 ; annexe de contrôle civil d'El-Aïoun, 2^e émission 1950 ; Taourirt, 3^e émission 1950 et 2^e émission 1951 ; Berrechid, 4^e émission 1950 ; Berkane, 2^e émission 1951 ; Martimprey, 2^e émission 1951 ; annexe de Martimprey, 2^e émission 1950 ; Saïdia-Plage, 2^e émission 1950 ; Azemmour, 2^e émission 1949 ; circonscription d'Azemmour, 2^e émission 1950 ; centre de Bir-Jdid-Chavent, 2^e émission 1950 ; circonscription de Casablanca-banlieue, 3^e émission 1950 ; circonscription de Taourirt, émission primitive 1951 ; circonscription de Meknès-banlieue, 3^e émission 1950 ; circonscription d'Oued-Zem-banlieue, émission primitive 1951 ; Oujda-nord, 1^{re} émission 1948 ; circonscription de contrôle civil d'Oujda, 3^e émission 1950 ; centre de Figuig, 2^e émission 1951 ; centre de Jerada, 2^e émission 1951 ; annexe de Berguent, émission primitive 1951 ; centre de Tandrara, émission primitive 1951.

Taxe d'habitation : Oujda-nord, 18^e émission 1948 et 10^e émission 1949 ; Oujda-sud, 3^e émission 1950.

Taxe urbaine : Bouknadel, émission primitive 1951.

Supplément à l'impôt des patentes : Saïdia, rôles spéciaux 1 et 2 de 1951 ; Casablanca-nord, rôle spécial 23 de 1951 ; Fès-médina,

rôle spécial 3 de 1951 ; Port-Lyautey, rôle spécial 8 de 1951 ; Mechra-Bel-Ksiri, rôle spécial 3 de 1951 ; Casablanca-centre, rôles spéciaux 27, 28 et 29 de 1951 ; Casablanca-nord, rôles spéciaux 24 et 25 de 1951 et rôles 19 de 1948, 18 de 1949 et 10 de 1950 ; Fedala, rôle spécial 4 de 1951 ; Oujda-sud, rôle spécial 10 de 1951 ; Port-Lyautey, rôle spécial 9 de 1951 ; Sidi-Slimane, rôle spécial 1 de 1951 ; cercle de Goulmime, rôles 2 de 1949 et 1950 ; Casablanca-sud, rôle 13 de 1949 ; cercle des Zemmour, rôle spécial 1 de 1951 ; Oujda-sud, rôle 5 de 1950 ; Port-Lyautey, rôle 10 de 1948 ; Rabat-nord, rôles spéciaux 18 et 19 de 1951 ; Safi, rôle spécial 5 de 1951.

Taxe de compensation familiale : Meknès-banlieue, émission primitive 1951 ; Salé, 2^e émission 1950.

LE 25 JUIN 1951. — *Patentes* : cercle d'Ouarzazate, émission primitive 1951 ; Casablanca-nord, émission primitive 1951 (art. 198.001 à 198.056) ; Safi, 2^e émission 1951 ; circonscription d'Azemmour, émission primitive 1951 ; centre de Berkane, 3^e émission 1950 ; centre de Martimprey, 4^e émission 1950 ; Casablanca-centre, 11^e émission 1950 ; centre de Debdou, 2^e émission 1950 ; centre de Fkih-Bensalah, émission primitive 1951 ; Oujda-nord, 11^e émission 1949 et 2^e émission 1951 ; Oujda-sud, 3^e émission 1949 et 4^e émission 1950 ; cercle de Figuig, émission primitive 1951 (art. 1^{er} à 13) ; centre de Bouârfa, émission primitive 1951 (art. 1^{er} à 149) ; centre de Figuig, émission primitive 1951 (art. 1^{er} à 280).

Taxe d'habitation : Casablanca-nord, émission primitive 1951 (art. 197.001 à 197.025) ; Safi, 2^e émission 1951 ; Oujda-nord, 6^e émission 1950.

Taxe urbaine : Casablanca-nord, émission primitive 1951 (art. 197.001 à 197.078) ; Meknès-ville nouvelle, 4^e émission 1949, 5^e émission 1950 et 2^e émission 1948.

Complément à la taxe de compensation familiale : centre et circonscription d'El-Hajeb, rôle 2 de 1951.

Taxe de compensation familiale : Fès-ville nouvelle, émission primitive 1951.

LE 5 JUILLET 1951. — *Patentes* : Casablanca-nord, articles 13.001 à 13.269 (émission primitive 1951, secteur 1^{er}) ; Oujda-sud, articles 25.001 à 25.273 (émission primitive 1951, secteur 2) ; Rabat-nord, articles 62.001 à 62.632 (émission primitive 1951, secteur 4) et articles 51.001 à 52.362 (secteur 4²).

Taxe d'habitation : Casablanca-nord, articles 12.001 à 12.356 (1) ; Oujda-sud, articles 24.001 à 24.318 (2) ; Rabat-nord, articles 60.001 à 60.142 (4) et articles 46.001 à 46.849 (4²).

Taxe urbaine : Casablanca-nord, articles 12.001 à 12.098 (1¹) ; Oujda-sud, articles 24.001 à 24.436 (2) ; Rabat-nord, articles 60.001 à 60.645 (4) et articles 46.001 à 48.597 (4²).

LE 10 JUILLET 1951. — *Patentes* : Casablanca-Maârif, émission primitive 1951 (art. 143.001 à 143.509) (10) ; Casablanca-centre, émission primitive 1951 (art. 63.001 à 63.658) (6¹).

Taxe d'habitation : Casablanca-centre, émission primitive 1951 (art. 60.001 à 61.014) (6¹) ; Casablanca-Maârif, émission primitive 1951 (art. 140.001 à 142.059) (10).

Taxe urbaine : Casablanca-centre, articles 60.001 à 60.233 (6) ; Casablanca-Maârif, articles 140.001 à 141.808 (10).

LE 15 JUILLET 1951. — *Patentes* : Marrakech-médina, articles 35.001 à 37.206 (3¹) ; Mazagan, articles 6.001 à 8.020.

Taxe d'habitation : Mazagan, articles 501 à 2.441 ; Marrakech-médina, articles 30.001 à 32.614 (3¹).

Taxe urbaine : Mazagan, articles 1^{er} à 6.884 ; Marrakech-médina, articles 30.001 à 36.874 (3¹).

LE 25 JUIN 1951. — *Supplément à l'impôt des patentes* : Casablanca-centre, rôles spéciaux 26, 30 et 111 de 1951 ; Casablanca-nord, rôles 18 de 1948, 17 de 1949 et spécial 26 de 1951 ; Fedala-banlieue, rôle spécial 5 de 1951 ; Marrakech-médina, rôle spécial 13 de 1951 ; Rabat-nord, rôle spécial 20 de 1951 ; Bouârfa, rôle 2 de 1950 ; Touissit, rôle spécial 3 de 1951 ; Casablanca-centre, rôles spéciaux 31, 110 et 112 de 1951 ; Rabat-sud, rôle spécial 18 de 1951.

Patentes : Mazagan-banlieue, émission primitive 1951 ; Sidi-Boukkèr, 4^e émission 1950 ; Taourirt, 2^e émission 1950 ; Bir-Jdid-Chavent, émission primitive 1951 ; Sakka, émission primitive 1951 ; circonscription d'Oujda, 5^e émission 1948.

Taxe urbaine : Bir-Jdid-Chavent, émission primitive 1951 ; Outat-Oulad-el-Haj, 2^e émission 1950.

LE 30 JUIN 1951. — *Patentes* : Khouribga, émission primitive 1951.

Taxe urbaine : Khouribga, émission primitive 1951.

Taxe de compensation familiale : Casablanca-ouest, 5^e émission 1950.

LE 15 JUILLET 1951. — *Patentes* : Oujda-sud, articles 15.501 à 15.873 (1) ; Fès-médina, articles 38.001 à 39.558 (3/2).

Taxe d'habitation : Oujda-sud, articles 14.001 à 14.436 (1) ; Fès-médina, articles 35.001 à 36.364 (3/2).

Taxe urbaine : Oujda-sud, articles 14.001 à 14.357 (1) ; Fès-médina, articles 35.001 à 38.064 (3/2).

Le chef du service des perceptions,

M. BOISSY.